



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

www.lorient-agglo.bzh



1 LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 6 à 20

p. 7. Les compétences de Lorient Agglomération p. 9. Lorient Agglomération p. 10. Les 25 communes p. 14. Les instances communautaires p. 16. Les élus du Conseil communautaire p. 18. L'organigramme général p. 20. Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA

2 LES GRANDS PROJETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION EN 2018 21 à 27

p. 22. Projet d'Administration Partagée p. 24. Hydrophone, nouvelle scène de musiques actuelles p. 26. Mise en service d'une unité d'épuration de biogaz

3 2018, BILAN PAR COMPÉTENCES 28 à 64

p. 29. Développement économique p. 33. Accès à l'emploi des jeunes et insertion p. 34. Tourisme et loisirs p. 37. Aménagement et urbanisme p. 40. Planification urbaine p. 41. Gestion foncière p. 42. Politique de l'habitat p. 45. Aménagement numérique p. 46. Système d'information géographique p. 47. Déplacements et mobilité p. 51. Transition énergétique p. 54. Gestion des déchets p. 57. Eau et assainissement p. 60. Environnement et développement durable p. 64. Promotion du territoire et de l'intercommunalité

4 MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES 66 à 71

p. 67. Emplois, métiers et carrières p. 69. Maintenance du patrimoine p. 70. Systèmes d'information p. 71. Actes juridiques et marchés publics

5 RAPPORT FINANCIER 2019 72 à 81

p. 73. L'exécution du budget 2019 p. 75. Les principales ressources de l'Agglomération p. 77. Les dépenses p. 79. La dette

6 LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC 82 à 92

p. 83. Gestion, exploitation du réseau de transport collectif urbain de Lorient Agglomération p. 84. Gestion, exploitation des équipements muséographiques de Lorient Agglomération p. 86. Gestion, exploitation et animation des équipements portuaires d'intérêt communautaire p. 87. Gestion, exploitation des équipements nautiques - promotion et développement des activités nautiques sur le territoire de Lorient Agglomération p. 88. Gestion, exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel p. 89. Gestion, exploitation et animation des golfs de Val Quéven et de Plœmeur Océan p. 90. Gestion, exploitation et promotion de la patinoire du Scorff p. 91. Gestion, exploitation du parc des expositions de Lanester par l'organisation d'actions de promotion, de commercialisation et d'animation de manifestations commerciales, culturelles, sportives et/ou de loisirs p. 92. Gestion, exploitation des studios de répétition et promotion des musiques actuelles sur le territoire de Lorient Agglomération

7 INFOS PRATIQUES 93 à 94



Une agglomération au service de ses communes et de ses habitants

Chaque année, la publication du rapport d'activité est un fait marquant de la vie de notre communauté d'agglomération. En effet, ce document présente de manière synthétique l'ensemble des actions menées durant ces douze derniers mois. Pour la deuxième année consécutive, l'action de Lorient Agglomération a été soumise à un plafonnement de ses dépenses de fonctionnement par contractualisation avec l'État.

3^e agglomération de Bretagne par son nombre d'habitants, Lorient Agglomération doit assumer son rôle de locomotive pour son territoire ainsi que pour ses voisins. Pour y parvenir, Lorient Agglomération dispose de compétences importantes et intégrées. Cela doit permettre de porter une vision d'ensemble pour mener à bien des politiques publiques ambitieuses et innovantes en prise directe avec les attentes et les besoins des communes et des habitants.

L'année 2019 a vu la mise en œuvre de nouvelles politiques. En matière de développement économique, Lorient Agglomération a mis en place un « Pass commerce et artisanat » à l'attention des commerçants et artisans afin de soutenir ces activités dans les centralités. Un effort supplémentaire a été engagé pour assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit sur notre territoire, notamment avec la création d'un fonds d'intervention communautaire numérique. Enfin, 2019 a donné naissance à la nouvelle régie autonome « ÉNERGIE » portant sur les ventes d'énergie photovoltaïque issue des centrales de production de Lorient Agglomération, le négoce et la vente de certificats d'économie d'énergie pour le compte des communes et la vente de bio méthane issue du centre de stockage des déchets ultimes de Kermat.

La crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 accélère considérablement les transitions économique, numérique et écologique que notre territoire rencontre déjà depuis plusieurs années. Dès à présent, Lorient Agglomération doit anticiper et imaginer le territoire dans lequel nos concitoyens souhaitent vivre dans les prochaines décennies.

Le prochain rapport d'activité sera le fruit d'une gouvernance renouvelée, conséquence des dernières échéances électorales. Celle-ci s'efforcera de porter des ambitions nouvelles pour notre territoire, ses communes et surtout ses habitants. Faisant le choix de l'intelligence collective, de l'exigence de la proximité et du respect de la richesse et de la diversité qu'offre notre territoire, la priorité sera de porter une vision d'avenir ambitieuse pour Lorient Agglomération.

Bonne lecture !

Lenadenn vat deoc'h !

Fabrice Loher
Président de Lorient Agglomération
Maire de Lorient

01

JANVIER



F. GALVIEL

1. Le 7 janvier, le nouveau réseau de bus et bateaux de la CTRL a été mis en place. Celui-ci apporte de nouvelles solutions de mobilités pour tenir compte de l'évolution géographique et démographique du territoire ces 10 dernières années.

2. Lancé début janvier par la Région Bretagne et Lorient Agglomération, le dispositif DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche) a attribué une enveloppe de 500 000 € pour accompagner le développement durable des activités de la pêche et de l'aquaculture.

02

FÉVRIER



DS

1. Courant février, 200 agents volontaires de Lorient Agglomération ont participé aux réunions thématiques organisées dans le cadre du Projet d'administration partagé (PAP) afin de définir ensemble un plan d'actions pour rendre l'institution plus efficiente.

2. Mi-février, le chantier de la nouvelle usine de traitement d'eau potable à Groix s'est lancé. Ce nouvel équipement doit permettre d'optimiser la qualité du processus de potabilisation pour distribuer aux habitants une eau de qualité.

03

MARS



S. CUISSET

1. Du 20 au 30 mars, Lorient Agglomération a proposé près de 70 animations à l'occasion de la Semaine pour les alternatives aux pesticides afin de fournir conseils et astuces aux habitants pour jardiner au naturel.

2. Le 20 mars, Hydrophone, la nouvelle scène de musiques actuelles et ses 5 studios, a été inaugurée à Lorient La Base : une belle occasion de découvrir ce projet qui met la prouesse architecturale au service d'un projet artistique de qualité.

04

AVRIL



DS

1. Le 9 avril, la nouvelle station d'épuration de Guidel a été inaugurée. Après douze mois de chantier, le nouvel équipement permet un traitement optimisé des eaux usées de la commune. Elle peut aujourd'hui couvrir les besoins de 18 000 équivalent habitants.

2. Le 25 avril le programme d'actions « Territoire économe en ressources » a été officiellement lancé. La démarche engagée sur les 3 prochaines années intègre une logique de complémentarité avec les autres politiques de l'agglomération tout en observant une approche particulière concernant la « ressource organique ».

05

MAI



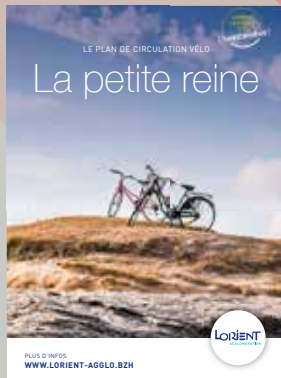
H. COHONNER

1. Du 1^{er} au 30 mai, le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et son évaluation environnementale ont fait l'objet d'une consultation publique. Une synthèse des contributions des habitants a ensuite été jointe au projet de PCAET.

2. Du 15 mai au 5 juin, Lorient Agglomération, en partenariat avec 25 associations locales, a proposé, pour la première fois, un mois entier d'ateliers et de rencontres sur le thème de la biodiversité. Plus de 70 animations ont ainsi été proposées au public, sur une vingtaine de communes.

06

JUIN



ORIGINAL

1. Le 3 juin, Lorient Agglomération a lancé officiellement son nouveau guide « La petite reine » qui recense les 1358

kilomètres de voies et routes pouvant être parcourues à vélo sur le territoire des 25 communes de l'Agglomération.

2. Le 27 juin, l'Espace Info Habitat de Lorient Agglomération a proposé un atelier d'information à destination des copropriétaires sur le thème de « la gestion financière et comptable d'une copropriété ».

20

Les gran

07

JUILLET



F. GALIVEL

1. Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, Lorient Agglomération a coordonné la surveillance de 16 plages du territoire en prenant en charge l'ensemble des moyens humains et matériels du dispositif.

2. Le 5 juillet, après plus de 12 mois de travaux, la déchèterie de Caudan a rouvert ses portes après avoir été agrandie et modernisée. L'objectif de ces travaux est de garantir le confort des usagers et des gardiens dans un espace sécurisé tout en permettant un recyclage optimisé des matériaux.

10

OCTOBRE



F. GALIVEL

1. Le 1^{er} octobre, les nouveaux locaux de la Mission Locale — Réseaux pour l'emploi du Pays de Lorient, situés dans le bâtiment de la gare de Lorient Bretagne sud, ont été inaugurés. Les nouveaux locaux offrent une superficie de 800 m² afin d'accueillir près de 3 600 jeunes chaque année.

2. Du 24 au 27 octobre, Lorient Agglomération a organisé le festival Terre d'oiseaux pour permettre à tous de découvrir le patrimoine faunistique exceptionnel de la petite mer de Câvres.

toire pour l'Eau du bassin versant du Scorff pour renforcer jusqu'en 2022 les actions de préservation des milieux aquatiques.

2. Du 16 au 24 novembre, durant la Semaine européenne de la réduction des déchets, Lorient Agglomération et la Fondation Tara Océan se sont mobilisées pour proposer une série d'animations gratuites pour apprendre à réduire son impact écologique.

NOVEMBRE



F. GALIVEL

1. Le 13 novembre, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la Communauté de communes du Kreiz Breizh ont signé avec la Région Bretagne et l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Projet de Terri-

08

AOÛT



1. Du 11 juillet au 1^{er} septembre, au Fort du Loc'h à Guidel, les visiteurs de l'exposition organisée par Lorient Agglomération ont été invités à découvrir le travail du photographe Pierre-Yves Nicolas issu de l'ouvrage « Surprenants paysages de mer et de légende » paru au printemps et qui avait fait l'objet d'une collaboration entre Lorient Agglomération et les éditions Locus Solus.

2. À la mi-août, Lorient Agglomération a lancé le premier numéro de sa newsletter mensuelle « Lorient Agglo Express ». Celle-ci relaie l'actualité intercommunale en mettant notamment l'accent sur les événements à venir.

DÉCEMBRE



F. GALIVEL

1. Début décembre, après 8 mois de travaux, l'unité d'épuration de biogaz Wagabox, installée sur le site de Kermat à Inzinzac-Lochrist, a été mise en service. Cette installation permet de valoriser 90 % du biogaz produit sur le site et va permettre à Lorient Agglomération de produire 7 GWh de gaz renouvelable par an et

éviter ainsi l'émission de 1500 tonnes de CO₂ chaque année.

2. Le 14 décembre, Lorient Agglomération, le Conseil départemental et les services départementaux d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56) ont inauguré le nouveau Centre de secours de Lorient, devenu l'un des plus grands de France.

09

SEPTEMBRE



H. COHONNER

1. Le 13 septembre, le gouvernement a annoncé les 24 projets lauréats de l'appel à projet « Territoires d'innovation », parmi lesquels « Lorient, handicap innovation territoire » (HIT) porté par Lorient Agglomération et 66 partenaires.

2. Du 14 au 22 septembre, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, Lorient Agglomération et sept communes membres se sont associées pour proposer une semaine riche en animations.

19

des dates

1

La communauté d'agglomération

● Les compétences de Lorient Agglomération	7
● Lorient Agglomération	9
● Les 25 communes	10
● Les instances communautaires	14
● Les élus du Conseil communautaire	16
● L'organigramme général	18
● Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA	20



H. COHONNER

Les compétences de Lorient Agglomération

Une communauté de projets

Lorient Agglomération exerce une vingtaine de compétences sur le territoire des vingt-cinq communes de l'agglomération. Ces compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, ont toutes pour objectif de consolider le dynamisme du territoire et de le préparer à l'avenir. L'exercice de ces compétences à l'échelle communautaire offre l'opportunité d'un aménagement du territoire cohérent dans le respect des identités de chaque commune. En collaboration avec Audélor, l'Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient, Lorient Agglomération travaille pour aménager des espaces d'activité économique et porter des projets d'intérêt communautaire. La compétence économique est également mise à profit pour inciter à l'innovation et faciliter le chemin vers l'emploi des personnes en difficultés. Formation, recherche et innovation constituent des atouts importants pour le développement économique et culturel du territoire. En soutenant depuis 1995 l'Université de Bretagne Sud, Lorient Agglomération renforce l'attractivité du territoire. Avec l'Office de tourisme, Lorient Agglomération s'inscrit

aussi dans une dynamique de développement et réalise des équipements de loisirs conçus comme des espaces ludiques et pédagogiques.

Cohésion territoriale et solidarité à l'échelle intercommunale

Les questions de l'aménagement de l'espace communautaire s'envisagent de plus en plus à l'échelle de l'agglomération pour des raisons de cohésion territoriale et de solidarité intercommunale, toujours dans un esprit de développement durable. C'est ainsi que sont nés des documents de référence comme le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui dessine le territoire de demain (habitat, environnement, développement économique et transports) et le Plan de déplacements urbains (PDU). La compétence transports trouve naturellement sa place dans cette réflexion globale. La priorité aux transports collectifs et à l'éco-mobilité (bateabus, vélo, marche à pied) a connu une forte accélération depuis la mise en circulation du transport en commun en site propre (Triskell).

En matière d'habitat et de cohésion sociale, Lorient Agglomération poursuit un objectif de 1100 nouveaux logements par an d'ici 2022 en fixant notamment un pourcentage de logements sociaux par commune et en insistant sur l'incitation à la rénovation thermique et à la lutte contre le mal logement (PLH 2017-2022). Sensibilisée à l'avenir de la planète, soucieuse de la qualité de vie de ses concitoyens, convaincue de la nécessaire rupture avec une économie du gaspillage et de la pollution, Lorient Agglomération applique sur son territoire les principes du développement durable. Grâce à un plan climat et à l'élaboration d'un Agenda 21, l'agglomération engage des actions à long terme sur l'ensemble des communes pour garantir à chacun une qualité de vie des plus satisfaisantes. Le choix de la collecte sélective et de la valorisation des déchets à l'échelle du territoire s'inscrit dans cette démarche. Le transfert de la compétence eau et assainissement, intervenu en 2012, vise également à apporter le même service de qualité à tous les habitants, à réaliser des économies d'échelle et à consolider les outils pour une gestion raisonnée de l'eau.

11 décembre 1973

Le SIVOM est créé avec Lorient, Lanester, Larmor-Plage, Plœmeur et Quéven et trois mois plus tard, Caudan.

22 novembre 1990

Le District est créé; se joignent à l'intercommunalité quatre communes: Gestel, Pont-Scorff, Hennebont et Inzinzac-Lochrist.

À partir d'une intercommunalité de services directs à la population (transports, sécurité incendie, traitement des déchets) s'est construite une intercommunalité de projets, visant à concourir au développement durable

et équilibré de l'ensemble de l'agglomération à travers des investissements structurants pour le développement économique, touristique, l'enseignement supérieur et la protection de l'environnement.

Compétences obligatoires

1 Développement économique

- Actions de développement économique, maritime et touristique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2 Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ainsi qu'un schéma d'aménagement économique du territoire et toutes études concernant l'avenir de l'agglomération ;
- Réserves foncières et définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3 Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4 Politique de la ville

5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

6 Accueil des gens du voyage

7 Prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

8 Eau

- Production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

9 Assainissement des eaux usées

- Assainissement collectif : contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées, élimination des boues produites.
- Assainissement non collectif : contrôle de conception et réalisation, contrôle de fonctionnement (base règlementaire) et réhabilitations groupées.

10 Gestion des eaux pluviales urbaines

Gestion des eaux pluviales urbaines selon les modalités et le périmètre définis par le conseil communautaire.

Compétences optionnelles

1 Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et promotion des énergies renouvelables.

- Agenda 21 communautaire et Plan climat-air-énergie territorial.
- Protection des espaces naturels dont le Conseil a décidé de l'intérêt communautaire.

3 Équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

1 Promotion du Pays de Lorient et relations avec l'Union Européenne, l'État, la Région et le Département dans les domaines de compétences communautaires.

2 Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie.

3 Développement des nouvelles technologies d'information et de communication d'intérêt communautaire.

4 Participation aux schémas régionaux de formation.

5 Fourrière, capture des animaux errants.

6 Surveillance de zones de baignade d'intérêt communautaire.

7 Contribution au service départemental d'incendie et de secours et gestion de l'immobilier dans le cadre de la convention de départementalisation.

Février 1996

Brandérion, Cléguer, Gâvres, Groix, Guidel, Port-Louis et Riantec les rejoignent, soit 17 communes au total.

Janvier 2000

Le District est transformé en communauté d'agglomération, après l'extension du périmètre à Languidic et s'appelle désormais "Cap l'Orient".

Janvier 2001

Le périmètre est élargi à Locmiquélic.

Avril 2012

Les marques "Lorient Agglomération" (institution) et "Lorient Bretagne Sud" (promotion touristique et économique) sont créées.

1^{er} janvier 2014

Lorient Agglomération et la Communauté de communes de la Région de Plouay fusionnent.

Lorient Agglomération



Population légale totale¹

208 533

Superficie en hectares

73 556

Densité hab./km²

284

	Population légale totale ¹	Superficie en hectares	Densité hab./km ²
BRANDÉRIAN	1455	617	236
BUBRY	2411	6900	35
CALAN	1229	1220	101
CAUDAN	7035	4263	165
CLÉGUER	3383	3061	111
GÂVRES	694	183	379
GESTEL	2767	625	443
GROIX	2320	1470	158
GUIDEL	11891	5229	227
HENNEBONT	16041	1857	864
INGUINIEL	2211	5140	43
INZINZAC-LOCHRIST	6657	4462	149
LANESTER	23219	1837	1264
LANGUIDIC	8119	10908	74
LANVAUDAN	808	1830	44
LARMOR-PLAGE	8539	725	1178
LOCMIQUÉLIC	4160	357	1165
LORIENT	58617	1742	3365
PLŒMEUR	18536	3890	477
PLOUAY	5797	6730	86
PONT-SCORFF	3835	2315	166
PORT-LOUIS	2699	107	2522
QUÉVEN	8895	2392	372
QUISTINIC	1454	4290	34
RIANTEC	5761	1406	410

1. Source INSEE, recensement 2017

Les 25 communes



● BRANDÉRION

3 rue Vincent Renaud,
56700 Brandérion

mairie@branderion.com
www.branderion.com

Tél. 0297329237 Fax 0297329239
Horaires mairie: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et l'après-midi uniquement les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h; le samedi de 9h à 12h

Maire: Jean-Yves CARRIO
Directrice générale des services: Lise PHILIPPE

● BUBRY

Place Macroom,
56310 Bubry

mairie.bubry@gmail.com
www.bubry.fr

Tél. 0297517007 Fax 0297517262
Horaires mairie: du lundi au vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi: de 9h à 12h (fermé en juillet et août)

Maire: Roger THOMAZO
Directrice générale des services: Maud PERIER LE MARRE

● CALAN

2 Place de l'église,
56240 CALAN

contactmairie@calan56.fr
www.calan56.fr

Tél. 0297333385 Fax 0297330040
Horaires mairie: le lundi de 9h à 12h30; les mardi, jeudi et vendredi: de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30; les mercredi et samedi: de 9h à 12h

Maire: Pascal LE DOUSSAL
Directrice générale des services: Nadia HELO

● CAUDAN

Place Louis Le Léannec
BP 31 - 56854 CAUDAN Cedex

mairie@caudan.fr
www.caudan.fr

Tél. 0297805920 Fax 0297805921
Horaires mairie: les lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30; le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30; le samedi de 9h à 11h (permanence accueil et état civil)

Maire: Fabrice VELY
Conseiller communautaire: Martine DI GUGLIELMO
Directeur général des services: Patrick COLLET

● CLÉGUER

19 rue Félix-Le-Gleut,
56620 CLEGUER

mairie@cleguer.fr
www.cleguer.fr

Tél. 0297801888 Fax 0297325824
Horaires mairie: du lundi au vendredi (excepté le mardi avec une fermeture l'après-midi) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)

Maire: Alain NICOLAZO
Directrice générale des services: Mélanie STOECKEL

● GÂVRES

Avenue des Sardiniers

mairie.gavres@orange.fr
www.gavres.fr

Tél. 0297824655 Fax 0297821389
Horaires mairie: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h; le samedi permanence sur rdv

Maire: Dominique LE VOUËDEC
Directrice générale des services: Isabelle GARANGE

● GESTEL

1 Place Colonel Müller
56530 Gestel

mairie@gestel.fr
www.gestel.fr

Tél. 0297801244 Fax 0297054117
Horaires mairie: lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Du mardi au vendredi inclus, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Samedi de 9h à 12h (fermé les samedis matins en juillet et août).

Maire: Michel DAGORNE
Directeur général des services: Christian LE PARC

● GROIX

13, place Joseph Yvon
56590 Groix

mairie@groix.fr
www.groix.fr

Tél. 0297868015 Fax 0297865997
Horaires mairie: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (cadastre: uniquement le mardi et le vendredi)

Maire: Dominique YVON
Directrice générale des services: Marie REMY

● GUIDEL

11 Place de Polignac
56520 Guidel

maire@mairie-guidel.fr
www.guidel.com

Tél. 0297029696 Fax 0297650936
Horaires mairie: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30; le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h; le samedi de 9h30 à 12h (permanence état civil)
Maire: Jo DANIEL

Conseillers communautaires: Françoise BALLESTER, Patrice JACQUEMINOT, Anne-Maud GOUJON
Directrice générale des services: Vanessa CHRÉTIEN

● HENNEBONT

13 place Maréchal Foch,
CS 80130, 56704 Hennebont

contact@mairie-hennebont.fr
www.hennebont.bzh

Tél. 02 97 85 16 16 Fax 02 97 36 54 78
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Maire : André HARTEREAU

Conseillers communautaires :
Marie-Françoise CERÉZ, Pascal LE
LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice
LEBRETON
Directeur général des services :
Philippe SARRET

● INGUINIEL

1 rue Louis Le Moënic,
56240 Inguiniel

mairie.inguiniel@orange.fr
www.inguiniel.fr

Tél. 02 97 32 08 12 Fax 02 97 32 17 08
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h; le samedi
de 9h à 12h (fermé en juillet et août)

Maire : Jean-Louis LE MASLE
Directrice générale des services :
Nolwenn TALHOUARN

● INZINZAC-LOCHRIST

Place Charles De Gaulle,
56650 Inzinzac-Lochrist

accueil.inzinzac@wanadoo.fr
www.inzinzac-lochrist.fr

Tél. 02 97 85 30 30 Fax 02 97 85 30 40
Horaires mairie : de septembre à juin :
du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et
de 13h45 à 17h45. Horaires d'été (juillet
et août) : du lundi au vendredi de 8h15
à 12h et de 13h45 à 17h;

Maire : Armelle NICOLAS
Conseiller communautaire :
Maurice LECHARD
Directeur général des services :
Mickaël NIVANEN

● LANESTER

Adresse : 1, rue Louis Aragon,
CS 20779, 56607 Lanester Cedex

mairie@ville-lanester.fr
www.lanester.bzh

Tél. 02 97 76 81 81 Fax 02 97 76 81 65
Horaires mairie : les lundi, mardi,
mercredi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h; le jeudi de 10h à 12h
et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h
à 11h45 (accueil et état civil)
Maire : Gilles CARRERIC

Conseillers communautaires :
Rose MORELLEC, Maurice PERON,
Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Philippe JES-
TIN, Florence LOPEZ-LE GOFF, Steven
LE MAGUER, Claudine DE BRASSIER
Directrice générale des services :
Sophie LEFÈVRE

● LANGUIDIC

2, rue de la mairie,
56440 Languidic

mairie@languidic.fr
www.languidic.fr

Tél. 02 97 65 19 19 Fax 02 97 65 10 11
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Maire : Laurent DUVAL
Conseillère communautaire :
Véronique GARIDO
Directeur général des services :
Philippe GRASSET

● LANVAUDAN

1, place de la Mairie,
56240 Lanvaudan

mairie.lanvaudan@wanadoo.fr
www.lanvaudan.fr

Tél. 02 97 33 33 08 Fax : 02 97 33 18 97
Horaires mairie : le mardi : de 8h30 à
12h et de 14h à 18h30; les mercredi,
jeudi et samedi : de 8h30 à 12h (fermée
au public l'après-midi); le vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Maire : Dominique BEGHIN
Directrice générale des services :
Guénaëlle NICOL

● LARMOR-PLAGE

4 avenue des quatre frères Le Roy-
Quéret, 56260 Larmor-Plage

mairie@larmor-plage.com
www.larmor-plage.bzh

Tél. 02 97 84 26 26 Fax 02 97 84 26 27
Horaires mairie : du lundi au vendredi
de 8h15 à 11h50 et de 13h15 à 16h50;
le samedi de 9h à 11h30 (permanence
état civil)

Maire : Patrice VALTON
Conseillères communautaires :
Patricia JAFFRE, Brigitte MELIN
Directrice générale des services :
Céline LE NABAT

● LOCMIQUÉLIC

27 rue de la Mairie,
56570 Locmiquélic

mairie@mairie-locmiquelic.fr
www.ville-locmiquelic.fr

Tél. 02 97 33 42 24 Fax 02 97 33 54 94
Horaires mairie : Lundi : 8h45-12h15
/ 13h45-17h15 ; du mardi au vendredi :
8h45-12h15 / 13h15-17h15 ; samedi :
9h00-12h00

Maire : Philippe BERTHAULT
Directrice générale des services :
Catherine ALLAIN

LORIENT
2 Boulevard Leclerc
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex

contact@mairie-orient.fr
www.orient.bzh

Tél. 02 97 02 22 00 Fax 02 97 02 22 35
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 ; le samedi de 9h à 12h (permanence état civil)
Maire : Fabrice LOHER
Conseillers communautaires :
Aurélie MARTORELL, Freddie FOLLEZOU, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Maryvonne LE GREVES, Gaël LE FUR, Fanny

GRALL, Guy GASAN, Cécile BESNARD, Christian LE DU, Maria COLAS, Michel TOULMINET, Lydie LE PABIC, Armel TONNERRE, Damien GIRARD, Gaëlle LE STRADIC, Edouard BOUIN, Bruno BLANCHARD, Karine MOLLO, Laurent TONNERRE
Directrice générale des services :
Florence APPAMON

PLŒMEUR
1 rue des Ecoles, CS 10067,
56274 Plœmeur Cedex

mairie@ploemeur.net
www.ploemeur.com

Tél. 02 97 86 40 40 Fax 02 97 86 40 41
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h à 12h
Maire : Ronan LOAS

Conseillers communautaires :
Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guil-
laume GOURLAIN, Mariane POULAIN,
Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN
Directrice générale des services :
Claudine BONJOUX

PLOUAY
4 Place de la Mairie,
56240 PLOUAY

contact@plouay.fr
www.plouay.fr

Tél. 02 97 33 31 51 Fax 02 97 35 17 85
Horaires mairie : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 8h30 à 12h et le samedi (permanence) de 9h à 12h

Maire : Gwenn LE NAY
Conseillère communautaire :
Annick GUILLET
Directeur général des services :
Pascal RIO

PONT-SCORFF
Place de la Maison des Princes
56620 Pont-Scorff

contact@pontscorff.bzh
www.pont-scorff.fr

Tél. 02 97 32 60 37 Fax 02 97 32 61 61
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et 13h30 à 17h15 ; le samedi de 9h à 12h

Maire : Pierrick NÉVANNEN
Directrice générale des services :
Sandra LE BRETON

PORT-LOUIS
Place Notre-Dame
CS 40018 56290 PORT-LOUIS

accueil@ville-portlouis.fr
www.ville-portlouis.fr

Tél. 02 97 82 59 59 Fax 02 97 82 41 98
Horaires mairie : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ; le mercredi de 8h30 à 12h15 ; le samedi de 9h à 12h

(permanence état civil)
Maire : Daniel MARTIN
Directeur général des services :
Frédéric FONTENAY

QUÉVEN
Place Pierre Quinio,
CS 30010 - 56531 - QUÉVEN CEDEX

mairie@mairie-queven.fr
www.queven.com

Tél. 02 97 80 14 14 Fax 02 97 80 14 28
Horaires mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 9h à 12h (permanences état civil)

Maire : Marc BOUTRUCHE
Conseillers communautaires :
Céline OLIVIER, Jean-Pierre ALLAIN
Directeur général des services :
Jean-François LE BORGNE

QUISTINIC
Leur Izel,
56310 QUISTINIC

mairie.quistinic@wanadoo.fr
www.quistinic.fr

Tél. 02 97 39 71 08 Fax 02 97 39 73 66
Horaires mairie : lundi : 9h-12h / 14h-17h ; mardi et jeudi : 8h30-12h30 ; mercredi et vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h ; samedi : 9h-12h.

Maire : Antoine PICHON
Directrice générale des services :
Marianne LE BOURLIGU

RIANTEC
Place de la Mairie,
CS 10004, 56670 Riantec

contact@mairie-riantec.bzh
www.riantec.com

Tél. 02 97 33 98 10 Fax 02 97 33 98 16
Horaires mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 -12h / 14h-17h ; mercredi : 8h45-12h ; samedi : 9h-12h.

Maire : Jean-Michel BONHOMME
Conseillère communautaire :
Nathalie PERRIN
Directeur général des services :
Vincent RANNOU

Les instances communautaires

Le Conseil communautaire (mandat 2020-2026)

Le Conseil de Lorient Agglomération est composé de 73 membres élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Le nombre de conseillers communautaires est fonction du nombre d'habitants dans chaque commune avec un calcul appelé « proportionnelle à la plus forte moyenne », chaque commune disposant d'au moins un représentant.

Le Conseil élit son président, ses 15 vice-présidents et 5 conseillers-délégués, pour former le Bureau de Lorient Agglomération, l'organe exécutif de l'institution. En 2019, le Conseil communautaire s'est réuni 7 fois.

Le Bureau

Le Conseil de communauté délègue certaines décisions de gestion courante au Bureau. Le Bureau est une instance délibérative composée notamment du président, des vice-présidents et conseillers délégués.

Le Bureau de la communauté s'est réuni 17 fois en 2019.

Le président de Lorient Agglomération, Fabrice Loher (mandat 2020-2026), est chargé de l'administration de l'établissement et de l'application des statuts. Il préside les instances et fait exécuter les décisions.

Les commissions thématiques

Lieu d'informations, d'échanges, de réflexions, de propositions et d'orientations pour tous les sujets qui touchent à leur domaine d'intervention, les Commissions étudient notamment les questions soumises au Conseil communautaire. Leur composition varie entre 17 et 19 membres et respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Par délibération du 28 juillet 2020, 4 commissions ont été créées pour le mandat 2020/2026 :

- Aménagement, mobilités, habitat,
- Développement et attractivité territoriale,
- Ressources, finances et administration générale,
- Transition écologique.



La Conférence des maires

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit la création d'une conférence des maires dans les EPCI à fiscalité propre. Celle-ci se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Les membres du Bureau (mandat 2020-2026)

Fabrice LOHER,

Président de Lorient Agglomération

Alain NICOLAZO,

1^{er} vice-président chargé des finances, de la mutualisation et de l'évaluation

Ronan LOAS,

2^e vice-président chargé du tourisme, de la culture, du sport et des muséographies

Marc BOUTRUCHE,

3^e vice-président chargé de l'habitat, du logement et du projet territorial

Patricia QUERO-RUEN,

4^e vice-présidente chargée du numérique et de la smart City

Freddie FOLLEZOU,

5^e vice-président chargé du développement économique et de l'emploi

Armelle NICOLAS,

6^e vice-présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI

Gwenn LE NAY,

7^e vice-président chargé de la gestion et de la valorisation des déchets

Maria COLAS,

8^e vice-présidente chargée des mobilités

Jo DANIEL,

9^e vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Jean-Michel BONHOMME,

10^e vice-président chargé de la planification, de l'aménagement territorial, du SCoT, de l'urbanisme et du SIG

Patrice VALTON,

11^e vice-président chargé des ports et de la plaisance

Fabrice VELY,

12^e vice-président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Bruno PARIS,

13^e vice-président chargé de la transition écologique

Pascal LE LIBOUX,

14^e vice-président chargé des ressources humaines

Laurent DUVAL,

15^e vice-président chargé de l'agriculture, de l'alimentation et de l'aménagement rural

**5 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS,
MEMBRES DU BUREAU****Pascal LE DOUSSAL,**

conseiller délégué en charge de la valorisation de l'espace rural

Céline OLIVIER,

conseillère déléguée en charge de l'achat public

Antoine PICHON,

conseiller délégué en charge des gens du voyage

Anne-Valérie RODRIGUES,

conseillère déléguée en charge de la formation et de l'économie sociale et solidaire

Aurélie MARTORELL,

conseillère déléguée en charge de la Sellor et de la Segepex

Les élus du Conseil communautaire (mandat 2020-2026)

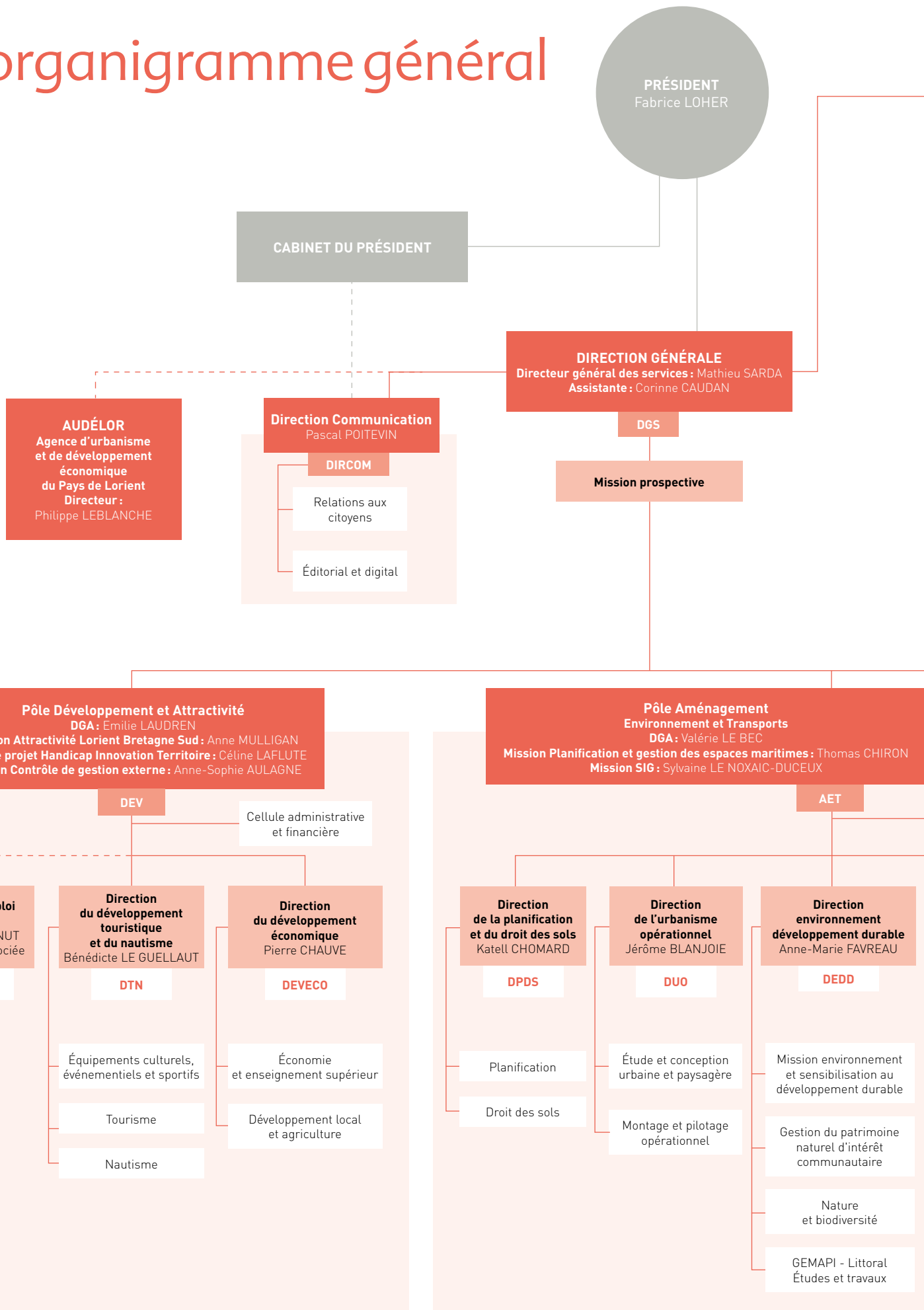


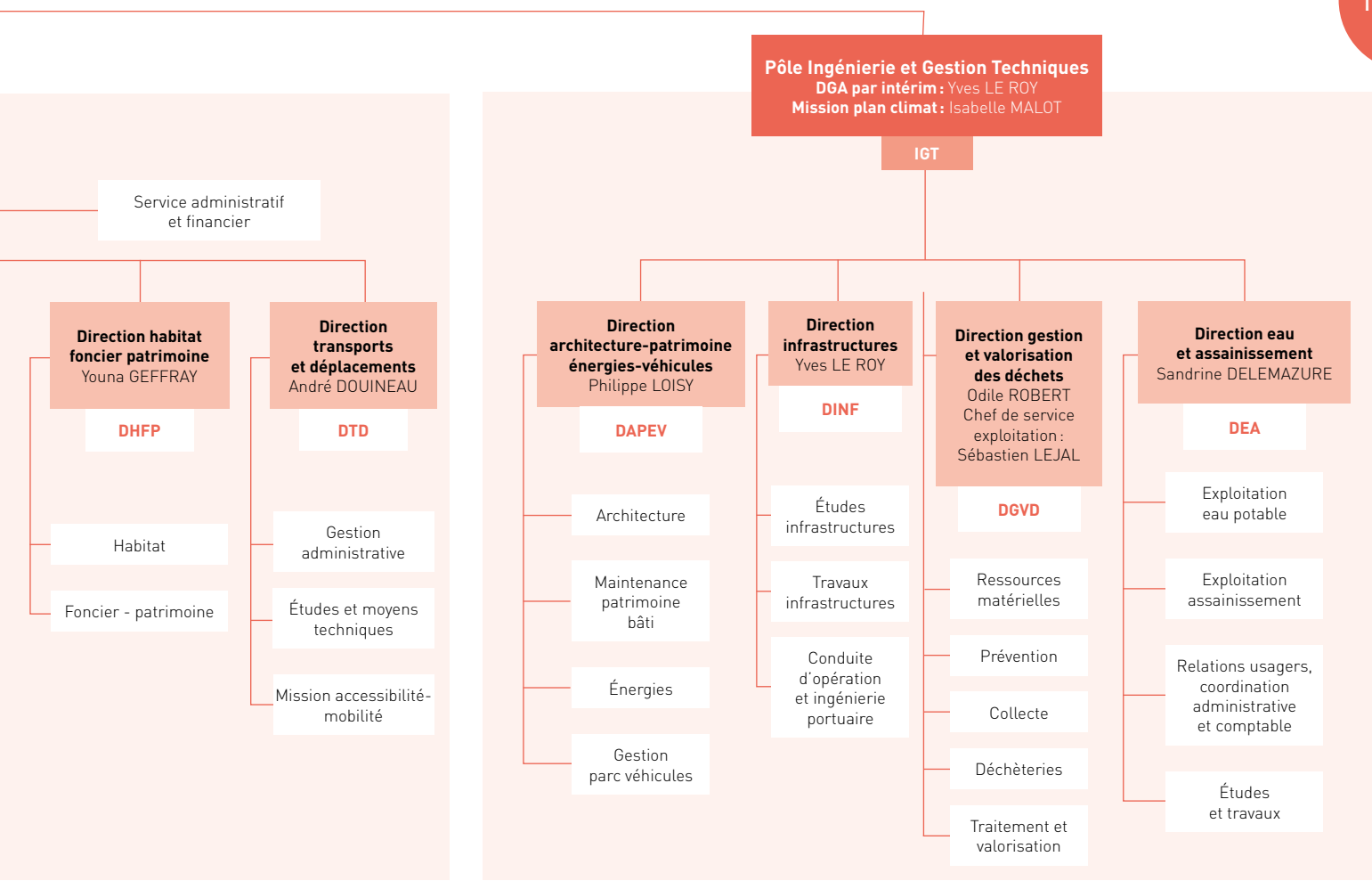
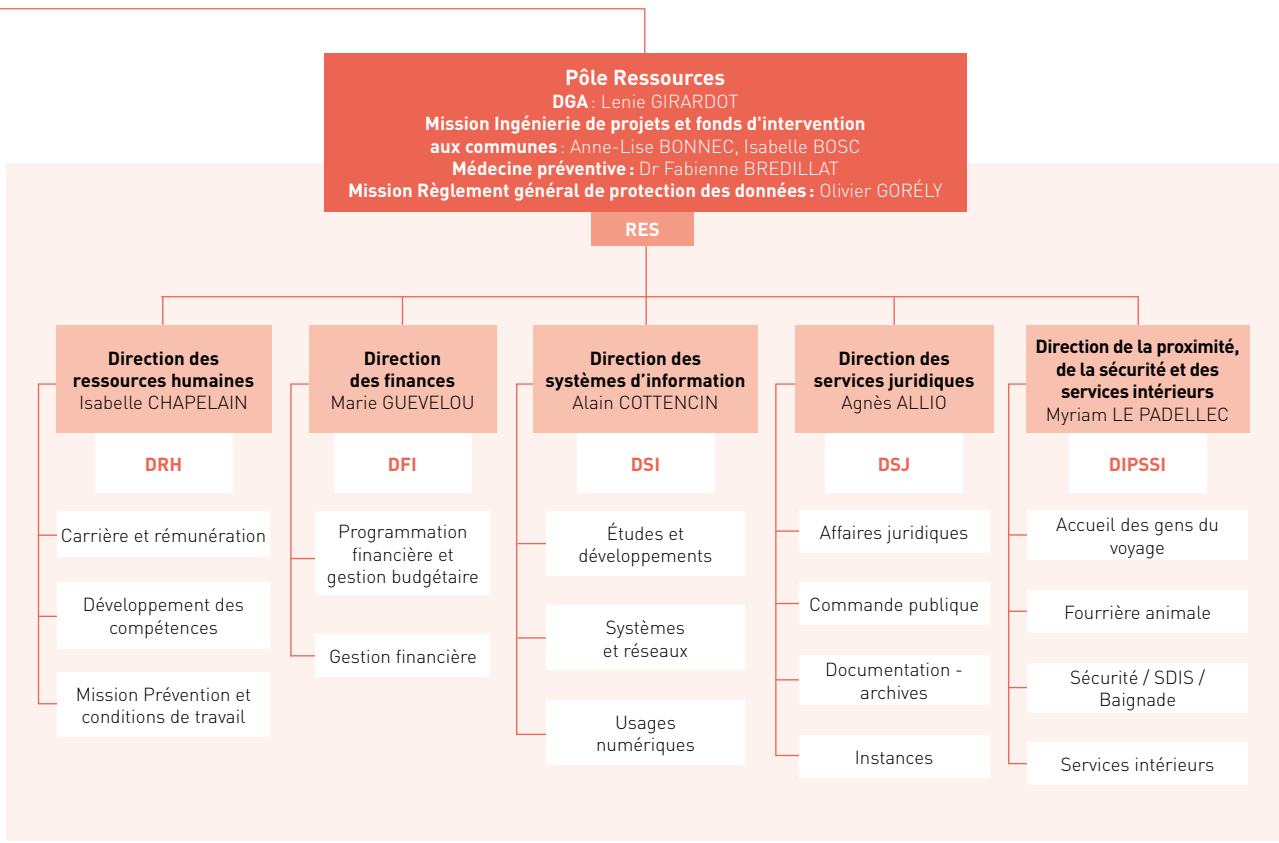
Les membres du Conseil

BRANDÉRION	1	Jean-Yves CARRIO Brigitte PRADO	Maire Suppléant
BUBRY	1	Roger THOMAZO Marie-Françoise JULÉ	Maire Suppléant
CALAN	1	Pascal LE DOUSSAL Marie-Annick LE BELLER	Maire Suppléant
CAUDAN	2	Fabrice VELY Martine DI GUGLIELMO	Maire Adjointe au maire
CLÉGUER	1	Alain NICOLAZO Sandrine LE GOUIC	Maire Suppléant
GÂVRES	1	Dominique LE VOUÉDEC Christian CARTON	Maire Suppléant
GESTEL	1	Michel DAGORNE Françoise MERRET	Maire Suppléant
GROIX	1	Dominique YVON Brigitte TONNERRE-GAMBINI	Maire Suppléant
GUIDEL	4	Jo DANIEL Françoise BALLESTER Patrice JACQUEMINOT Anne-Maud GOUJON	Maire Adjointe au maire Adjoint au maire Conseillère municipale

HENNEBONT	5	André HARTEREAU Marie-Françoise CEREZ Pascal LE LIBOUX LAURE LE MARECHAL Fabrice LEBRETON	Maire Conseillère municipale Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal
INGUINIEL	1	Jean-Louis Le MASLE Sylvie JOUBAUD	Maire Suppléant
INZINZAC-LOCHRIST	2	Armelle NICOLAS Maurice LECHARD	Maire Adjoint au maire
LANESTER	8	Gilles CARRERIC Rose MORELLEC Maurice PERON Annaïg LE MOEL-RAFLIK Philippe JESTIN Florence LOPEZ-LE GOFF Steven LE MAGUER Claudine DE BRASSIER	Maire Adjointe au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseillère municipale
LANGUIDIC	2	Laurent DUVAL Véronique GARIDO	Maire Adjointe au maire
LANVAUDAN	1	Dominique BEGHIN Jacky LANCELOT	Maire Suppléant
LARMOR-PLAGE	3	Patrice VALTON Patricia JAFFRE Brigitte MELIN	Maire Adjointe au maire Conseillère municipale
LOCMIQUÉLIC	1	Philippe BERTHAULT Sylvie IZAGUIRRE	Maire Suppléante
LORIENT	21	Fabrice LOHER Aurélien MARTORELL Freddie FOLLEZOU Sophie PALANT-LE HEGARAT Bruno PARIS Maryvonne LE GREVES Gaël LE FUR Fanny GRALL Guy GASAN Cécile BESNARD Christian LE DU Maria COLAS Michel TOULMINET Lydie LE PABIC Armel TONNERRE Damien GIRARD Gaëlle LE STRADIC Edouard BOUIN Bruno BLANCHARD Karine MOLLO Laurent TONNERRE	Maire Adjointe au maire Conseiller municipal Adjointe au maire Conseiller municipal Adjointe au maire Adjoint au maire Conseillère municipale déléguée Adjoint au maire Conseillère municipale Adjoint au maire Conseillère municipale Adjoint au maire Adjointe au maire Adjoint au maire Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal Conseiller municipal Conseillère municipale Conseiller municipal
PLCEMEUR	6	Ronan LOAS Anne-Valérie RODRIGUES Jean-Guillaume GOURLAIN Mariane POULAIN Antoine GOYER Patricia QUERO-RUEN	Maire Conseillère municipale déléguée Adjoint au maire Conseillère municipale déléguée Conseiller municipal délégué Adjointe au maire
PLOUAY	2	Gwenn LE NAY Annick GUILLET	Maire Adjointe au maire
PONT-SCORFF	1	Pierrick NÉVANNEN Danièle POTHIER	Maire Suppléante
PORT-LOUIS	1	Daniel MARTIN Katia FAUCHOIX	Maire Suppléante
QUÉVEN	3	Marc BOUTRUCHE Céline OLIVIER Jean-Pierre ALLAIN	Maire Conseillère municipale Conseiller municipal délégué
QUISTINIC	1	Antoine PICHON Laëtitia LE BAYON	Maire Suppléante
RIANTEC	2	Jean-Michel BONHOMME Nathalie PERRIN	Maire Conseillère municipale

L'organigramme général





Le Conseil de développement, la CCSPL et la CIA

La démocratie locale au service du territoire

Le Conseil de développement du Pays de Lorient est l'une des formes d'expression de la démocratie locale, un outil d'échange, de dialogue, de réflexion et de production d'idées au service du territoire. Composé de membres issus de la société civile, bénévoles et représentant toute la palette de la population, il contribue au brassage d'idées et à l'émergence de nouveaux projets. Chargé d'émettre avis et propositions en matière d'aménagement et de développement, le Conseil vise à établir un rapport plus direct entre citoyens et élus.

Le Conseil de développement s'organise autour de 9 groupes de travail :

- Alimentation et agriculture

- Aménagement du territoire
- Démocratie et citoyenneté
- Innovation sociale et numérique
- Économie verte
- Maritimité
- Mobilités / déplacement
- Stratégies de territoire
- Culture.

Ces groupes de travail se réunissent régulièrement autour des enjeux importants pour le territoire. Créés par les adhérents, qui en assurent le pilotage et l'animation, ces groupes peuvent être amenés à produire un avis sur des politiques publiques du Pays de Lorient, par saisine des collectivités ou par auto saisine.



Avis sur le Plan climat air énergie territorial (PCAET)

En août 2019, le Conseil de développement a rendu un avis favorable sur la version définitive du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Lorient Agglomération. Si selon ses membres, le PCAET émet de bonnes orientations, une vigilance devra être observée pour renforcer la gouvernance du projet avec les différents acteurs (élus, associations, société civile et services) de façon à répondre de façon plus efficiente aux enjeux face à l'urgence climatique.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

La CIA travaille depuis 2009 sur l'ensemble du territoire pour que les villes soient adaptées dans la vie quotidienne aux personnes en situation de handicap (moteur, mal et non voyant, sourd et malentendant, psychique et mental). Sa mission consiste à traiter le thème de l'accessibilité dans son ensemble en pensant

la « chaîne de déplacements » dans sa globalité. Pour y parvenir, la CIA place les associations de personnes handicapées au centre du dispositif. Aujourd'hui, la commission rassemble seize associations et deux structures ressources qui apportent conseils et expertise en matière de qualité d'usage et de service.

Forte de son expérience, la mission accessibilité a célébré sa 10^e année d'existence en 2019, qui fut l'occasion d'élaborer un bilan de toutes les actions mises en œuvre et qui font désormais de Lorient Agglomération un territoire pionnier en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Composée d'associations du territoire et d'élus locaux, la Commission consultative des services publics locaux est un organe consultatif qui est notamment réuni pour étudier les rapports annuels des délégataires des services publics et émettre un avis sur les règlements. La CCSPL s'est réunie à deux reprises au cours de

l'année 2019. À ces occasions, elle a examiné, au titre de 2018, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'élimination des déchets ménagers et le RPQS de l'eau et de l'assainissement ainsi que les rapports d'activité 2018 de l'ensemble des délégataires des services publics.

2

Les grands projets de Lorient Agglomération en 2019

- Projet d'Administration Partagé 22
- Hydrophone, nouvelle scène de musiques actuelles 24
- Mise en service d'une unité d'épuration de biogaz 26

Projet d'Administration Partagé

Faire vivre l'action publique au service d'un territoire et de ses habitants

Pour optimiser le fonctionnement de l'administration et la rendre plus moderne, plus efficace, Lorient Agglomération a élaboré un Projet d'Administration Partagé en concertant les agents et ses partenaires.

La démarche engagée avec le Projet d'Administration Partagée est inédite à l'échelle du territoire intercommunal, tant par sa méthode que par son ampleur. Son élaboration a été l'occasion d'interroger sur les valeurs qui rassemblent les agents et qui guident leur action au quotidien. Ces valeurs au service de l'action publique, du bien vivre ensemble et de l'innovation territoriale constituent le socle sur lequel repose le plan d'actions.

Une démarche participative et innovante

Entre janvier et avril 2019, près de 200 agents volontaires, répartis sur 18 groupes de travail, se sont réunis à 55 reprises pour formuler des suggestions d'actions concrètes pour renforcer l'efficacité du service public. Les prescriptions élaborées lors de ces temps d'échanges ont été complétées par les 275 contributions provenant des boîtes à idée, mises à disposition des agents lors de cette phase de concertation.

Pour faire rayonner cette démarche et y faire adhérer l'ensemble des partenaires de l'Agglomération, la définition du programme d'actions du PAP s'est co-construite avec la participation active des agents mais aussi des 25 communes-membres de l'Agglomération. Pour ce faire, la méthode « design thinking » a été appliquée. Ce concept décrit une démarche centrée sur l'expérience utilisateur pour développer des services adaptés à leurs besoins et aux nouveaux usages. Pour expérimenter cette méthode, c'est plus particulièrement le thème de l'information aux usagers sur les travaux menés par les services communautaires qui a été choisi. Une vingtaine de rencontres a eu lieu sur 5 communes de l'Agglomération (Bubry, Cléguer, Lanester, Lorient, Plœmeur). Elles ont permis de rencontrer les personnes identifiées comme relais d'information sur le terrain : personnel d'accueil, techniciens, directeurs des services techniques, élus... Cette démarche a ainsi placée les communes au cœur du Projet d'administration de façon à renforcer

les collaborations et apporter des solutions concrètes aux problématiques du quotidien. S'appuyant sur la richesse de toutes ces contributions, 44 actions concrètes ont été retenues pour renforcer la qualité du service rendu, améliorer la relation avec les communes membres et encourager la créativité et l'innovation publique territoriale.

Une démarche plébiscitée

Le plan d'actions finalisé au printemps 2019 a retenu l'attention de structures parapubliques au niveau national. Ainsi, l'axe 3, consacré au renforcement des relations avec les communes-

membres, à l'aide de la méthode du "design thinking", centrée sur l'expérience utilisateur, a été récompensée par le Prix de l'Innovation 2019 de l'AFIGESE dans la catégorie "Management public local".

Par ailleurs, le Laboratoire d'innovation managériale de l'Association des Administrateurs Territoriaux de France a attribué le Grand Prix du jury à Lorient Agglomération à l'occasion de la semaine de l'Innovation Publique. Le jury a choisi de récompenser la démarche de design de service interne, porteuse d'innovation dans les pratiques et dans la manière de piloter l'ensemble du système managérial. ●



Un plan d'actions concrètes

S'appuyant sur la richesse des contributions, le Projet d'Administration Partagé définit un socle commun de valeurs et s'articule autour de quatre axes, 11 objectifs et 44 actions concrètes.

<p>Axe 1 Assurer un service public proche des habitants et adapté aux évolutions de notre environnement</p>	<p>Comment associer les usagers lors de la conception des projets, de l'élaboration à la mise en œuvre des politiques publiques? Il s'agit de mesurer et de tenir compte des besoins et de la satisfaction des usagers, par exemple en créant des outils de gestion de la relation citoyens/usagers (action 1.1.1) et d'améliorer les conditions d'accueil, notamment en renforçant la signalétique de la Maison de l'Agglomération et des sites annexes (1.2.1).</p>
<p>Axe 2 Favoriser l'épanouissement et l'engagement des agents</p>	<p>Comment élaborer des règles équitables et transparentes et ainsi favoriser l'engagement de tous? Il s'agit de partager des règles équitables et transparentes, notamment sur le temps de travail (action 2.1.2), de faire évoluer les techniques de management, par exemple en expérimentant des techniques innovantes d'accompagnement des managers (action 2.2.3), d'accompagner les parcours professionnels et de valoriser les compétences, notamment en mettant en place une cellule d'accompagnement de la mobilité (action 2.3.1) et enfin de favoriser la qualité de vie au travail, par exemple en mettant en place le télétravail (action 2.4.1).</p>
<p>Axe 3 Consolider la relation avec les communes et la cohésion de notre territoire</p>	<p>Comment consolider et améliorer la relation de Lorient Agglomération avec ses communes membres? Il s'agit d'améliorer la coopération entre Lorient Agglomération et les communes, notamment en identifiant les interlocuteurs de part et d'autres pour favoriser les échanges (action 3.1.5), de créer le cadre et bâtir des outils de cette coopération par exemple en étudiant la mise en place de services communs (action 3.2.2). L'axe 3 a été l'occasion d'expérimenter la méthode « Design Thinking » qui doit désormais nourrir l'ensemble des nouveaux projets initiés par Lorient Agglomération.</p>
<p>Axe 4 Favoriser la créativité et l'innovation de notre administration</p>	<p>Comment moderniser l'institution pour qu'elle puisse s'adapter aux nouveaux enjeux du territoire? Il s'agit de simplifier le fonctionnement interne et travailler davantage en transversalité par exemple en valorisant le travail en mode projet (action 4.1.7) et de développer les usages numériques, notamment en formant à leur usage (action 4.2.2).</p>



Calendrier du PAP

- **Avril – juin 2018** : définition des grandes orientations du Projet d'administration. Recrutement du cabinet de consultants. Premiers entretiens de cadrage avec le Président, la Vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'organisation interne et les membres de la direction générale.
- **Septembre – décembre 2018** : Élaboration du diagnostic et de la méthodologie, choix des axes, des thématiques et des groupes de travail.
- **Janvier – avril 2019** : Animation des groupes de travail et proposition des actions.
- **Mai – juin 2019** : formalisation du Projet d'Administration Partagé et restitution aux agents de Lorient Agglomération et aux partenaires engagés dans la démarche.
- **Septembre 2019** : rencontre de l'ensemble des agents pour expliquer et préciser les modalités de mise en œuvre des actions.
- **À compter du dernier trimestre 2019** : mise en œuvre des actions du Projet d'Administration Partagé suivant le calendrier défini au niveau de chaque fiche-action.

Hydrophone, nouvelle scène de musiques actuelles

Une prouesse architecturale au service d'un projet artistique de qualité

Concerts, studios de répétitions, rencontres, formations : un nouvel équipement dédié aux musiques actuelles a ouvert ses portes en mars 2019 à Lorient La Base. Construit par Lorient Agglomération, il est piloté par l'association Musiques d'Aujourd'hui en Pays de Lorient (MAPL).



2 salles de concert
et 6 studios

C'est dans les nefs 5 et 6 du bloc K2 de l'ancienne Base de sous-marins, face au sous-marin Flore, que s'érige la nouvelle salle de concert, avec des studios de répétition, et des bureaux. Nouvelle étape dans le développement des musiques actuelles sur le territoire: MAPL s'est installée à Lorient La Base pour réunir toutes ses activités en un seul lieu, plus moderne et adapté. En choisissant Lorient La Base pour la création de cette nouvelle scène de musiques actuelles, Lorient Agglomération participe à renforcer l'attractivité de ce site, vitrine du territoire en matière d'activités nautiques et plus largement d'innovations de toutes sortes. L'installation de ce nouvel équipement est ainsi l'occasion d'animer ce quartier emprunt d'histoire et de renouveau. Hydrophone peut

accueillir des concerts, des artistes en résidence afin de les accompagner dans leur création ou encore des groupes amateurs qui souhaiteraient se produire sur scène ou enregistrer un disque de promotion. Propriétaire des lieux, Lorient Agglomération a entamé un vaste chantier de plusieurs mois avec la volonté de conserver au maximum l'aspect brut du site (les bétons et la porte monumentale notamment), tout en travaillant en étroite collaboration avec des acousticiens afin d'obtenir un son ultra-qualitatif.

Un projet architectural hors-norme...

Le projet Hydrophone s'inscrit dans la continuité de l'aménagement de l'ancienne Base de

sous-marins depuis le début des années 2000. La volonté de Lorient Agglomération, maître d'ouvrage, était d'utiliser un vaste espace resté libre dans le K2, en conservant l'usage industriel des autres nefs et d'apporter une nouvelle attractivité et de nouveaux usages pour que ce site devienne un quartier de la ville à part entière. Le K2 constitue ainsi un indestructible écran pour la nouvelle salle de concert Hydrophone, puisque c'est dans une alvéole de béton armé que l'équipement prend place. L'idée a été de construire deux équipements dans l'alvéole, un à chaque extrémité, pour en faciliter l'accès et bénéficier de la lumière naturelle.

Au nord, la partie « nuit », avec l'accès aux salles de diffusion: une grande salle de 500 places avec une arrière-scène confortable et 3 loges et un



Les colocataires du K2

Le K2, bunker de 20 000 m², connaît depuis 1997 une reconversion et une requalification exceptionnelles en adéquation avec les orientations stratégiques portées par le territoire.

La plus grande ferme solaire en milieu urbain de France

Afin de permettre des conditions d'exploitation optimum aux différents acteurs locataires du K2, Lorient Agglomération a engagé la réalisation d'une sur-toiture sur l'ensemble des 20 000 m² du bâtiment. En parallèle, elle a choisi de valoriser cet investissement en réalisant une ferme photovoltaïque sur l'ensemble de la nouvelle toiture. C'est la société d'économie mixte « Xsea » qui a piloté la réalisation de cet aménagement qui constitue la plus grande ferme solaire en milieu urbain de France. 10 000 panneaux photovoltaïques sont posés et produisent

3 000 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 1 000 foyers.

L'entreprise Plastimo, leader européen de l'accastillage

En lien avec le développement du nautisme et de la course au large, le K2 accueille la fonction logistique de l'entreprise Plastimo, leader européen de l'accastillage. 4 nefs ont été reconditionnées afin de répondre aux exigences modernes de la logistique.

Le port à sec

En 2015, la Sellor, gestionnaire des ports de plaisances de Lorient Agglomération, a ouvert

un port à sec de 280 places dans deux alvéoles du K2. Ce nouveau port, automatisé, couvert et sécurisé est un outil complémentaire aux places à flot en permettant de stocker des petits bateaux moteur.

Le sous-marin Flore et son musée

Le sous-marin Flore et son musée sont situés au cœur du bunker K2 sur l'ancienne base de sous-marins. Un musée interactif fait découvrir en sons et en images l'histoire de Lorient, port stratégique notamment pendant la Seconde Guerre Mondiale, puis l'aventure humaine et technologique autour de ces mystérieux submersibles.

club de 120 places particulièrement adapté aux résidences d'artistes. Au sud, les bureaux et les studios de répétitions. L'équipement comprend 5 studios de répétitions, dont un grand studio de 70 m² avec régie principale reliée à tous les studios, une salle MAO (musique assistée par ordinateur) et six bureaux. Entre la salle de concert et les studios, la jonction se fait par une passerelle existante et conservée, tout comme les ponts roulants, les portes blindées et quelques éléments de décor dans leur jus.

Le projet constitue, de fait, un chantier hors normes. Les dimensions du bâtiment sont monumentales, avec une alvéole de 120 mètres de long, 15 mètres de large et 15 mètres de haut. L'épaisseur des murs (2,50 mètres de béton) et du toit (4 mètres de béton) demandent des techniques spécifiques. Du fait du manque d'ouverture, le chantier a par exemple dû se passer de grues et d'ascenseurs.

... au service d'un projet artistique de qualité

25 ans après sa création, l'association Musiques d'Aujourd'hui en Pays de Lorient (MAPL) est aujourd'hui un acteur majeur du territoire qui contribue activement au développement des musiques actuelles aux échelles communautaires et morbihannaise.

Jusqu'à décembre 2018, MAPL a géré Les Studios de répétitions et d'enregistrement sous les halles de Merville à Lorient. Parallèlement, elle a inscrit une programmation régulière de concerts au Manège et initié des actions culturelles sur tout le territoire.

À l'étroit au sein des Studios de Merville et de la salle de concert du Manège, MAPL a cherché, dès les années 2000, à inscrire sa programmation dans un nouveau lieu. En 2013, le Conseil Communautaire valide cette implantation dans le bloc K2 de l'ancienne Base de sous-marins, face au sous-marin Flore. Ce projet hors norme, lancé en octobre 2017 se concrétise en mars 2019, après seize mois de travaux. MAPL est depuis installée au sein d'Hydrophone, lieu de pratiques, de création, de médiation, de diffusion.

Au quotidien, MAPL c'est entre autres :

- L'accueil de 190 groupes dans les studios de répétitions et l'accompagnement de projets artistiques professionnels émergents, le

soutien à la jeune création, via des accueils en résidences et des préproductions scéniques,

- La proposition de concerts et d'événements à Hydrophone et dans les communes du département, dans le cadre d'une programmation régulière et lors du festival Les Indisciplinés,
- La mise en œuvre de projets d'action culturelle et d'éducation artistique avec les acteurs éducatifs, culturels et socioculturels du département du Morbihan,
- La participation à la structuration du secteur des musiques actuelles via une implication dans différents réseaux culturels et musiques actuelles au niveau local (GPS), au niveau régional (réseau AprèsMai), ou national (FEDELIMA, SMA, Agi-Son). ●



H. COHONNER

Mise en service d'une unité d'épuration de biogaz

Plus de recettes, moins de CO₂

La « Wagabox », une unité d'épuration dédiée au traitement du biogaz des déchets ménagers ultimes enfouis à l'installation de stockage des déchets non dangereux, Kermat à Inzinzac-Lochrist, est entrée dans sa phase d'exploitation fin 2019 pour une durée de 15 ans minimum.

Conçue par la startup grenobloise Waga Energy, la « Wagabox » permet de valoriser 90 % du biogaz produit à Kermat sous forme de biométhane. Celui-ci est ensuite injecté directement dans le réseau de distribution de gaz naturel qui alimente les particuliers. Le gisement de biogaz du site de Kermat va permettre à Lorient Agglomération de produire 7 GWh de gaz renouvelable par an et d'alimenter ainsi 70 % de la consommation annuelle en gaz de la commune d'Inzinzac-Lochrist tout en évitant l'émission de 1 500 tonnes de CO₂ chaque année. L'unité va bénéficier d'une phase d'observation de 1 500 heures pour surveiller l'ensemble des paramètres de la machine et qualifier ses performances au regard des engagements de Waga Energy.

Un processus technique innovant

Les déchets de la poubelle bleue ne sont pas recyclables selon les techniques actuelles, ils sont donc enfouis à l'Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Kermat à Inzinzac-Lochrist. Avant d'y être acheminés, ces déchets sont préalablement traités dans une unité de traitement biologique « nouvelle génération » afin d'en soustraire la matière fermentescible. Le procédé de traitement utilisé est le même que celui des biodéchets à la seule différence qu'on parle ici de « stabilisation des déchets » car la matière organique n'est pas compostée mais totalement dégradée. Cette technique présente plusieurs avantages, elle permet notamment de réduire le volume de déchets à stocker d'environ 40 %.



Si ce processus de stabilisation permet de limiter la fermentation des déchets et donc les rejets de biogaz et de lixiviate, une fois enfouis dans les alvéoles à Kermat, les déchets continuent de se décomposer. Ce phénomène naturel entraîne la sécrétion d'un biogaz riche en méthane, mais également composé de dioxyde de carbone, d'azote, d'oxygène et d'impuretés. Ce gaz était

jusqu' alors drainé et brûlé en torchère, ce qui générerait des émissions de gaz à effet de serre. La technologie innovante offerte par la Wagabox permet désormais la valorisation de 90 % de biogaz en biométhane via une filtration et une distillation cryogénique qui permet l'injection dans le réseau d'un gaz 100 % renouvelable, produit et consommé au niveau local. Innovant

et ambitieux, le projet représente un investissement de 3 000 000 € financé par Lorient Agglomération avec l'aide de la Région Bretagne et l'ADEME. Pendant quinze ans, la vente du biométhane générera 700 000 euros de recettes par an, auxquelles s'ajoute une prime de valorisation annuelle de 50 000 euros.

Avec la mise en service de cette unité d'injection de biométhane, Lorient Agglomération intègre également pleinement les ambitions du Pacte biogazier breton signé entre l'État, la Région Bretagne, l'Ademe, GRDF, GRTgaz et le pôle Énergie Bretagne afin d'atteindre 10 % de gaz renouvelable dans les réseaux bretons dès 2025.

Planifier, évaluer, objectiver la trajectoire énergétique

En 2020, Lorient Agglomération enregistre 31 % d'économies d'énergie sur l'unité de traitement biologique, 22 % sur le centre de tri et 27 % sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Outre, la création d'une

unité de valorisation de biogaz à Kermat, ces excellents résultats sont dus aux mesures mises en place par Lorient Agglomération pour réaliser des économies d'énergies et/ou substituer des énergies renouvelables aux énergies fossiles. En effet, à la suite de la réalisation d'un diagnostic des consommations d'énergie du patrimoine de Lorient Agglomération (plus de 200 bâtiments et 200 000 m² concernés), il a été établi que le périmètre industriel représentait plus de 80 % des consommations. C'est donc sur ce secteur que Lorient Agglomération a priorisé son plan d'actions, notamment avec :

- le remplacement de 400 ampoules classiques par des LED dans l'usine de traitement biologique et dans le centre de tri, réduisant la consommation par 2 ;
- la récupération d'énergie et de chaleur sur les compresseurs du centre de tri et de la station d'épuration pour chauffer les cabines de tri où opèrent les agents ;
- l'optimisation du pilotage des installations de tri mécano-biologiques sur l'unité de traitement biologique des déchets ménagers

résiduels (poubelle bleue) ;

- la mise en place de centrales photovoltaïques qui fournissent 50 % de la consommation du centre de tri.

Le plan a obtenu la norme ISO 50001 et une récompense de 40 000 € de l'association Technique Énergie Environnement (ATEE).

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)

L'installation de la Wagabox et l'ensemble des autres mesures visant à la réduction des consommations d'énergie du patrimoine industriel de Lorient Agglomération s'inscrivent dans les objectifs de son Plan climat air énergie territorial. Adopté en 2018, il a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par 4 d'ici 2050. Le plan d'actions prévoit notamment la rénovation totale du parc bâti, l'augmentation de la part modale des déplacements à vélo et la réduction de 50 % des consommations énergétiques tout en adaptant le territoire aux effets du changement climatique. ●



Le Plan climat air énergie territorial, feuille de route de la transition écologique et énergétique du territoire

L'objectif du Plan climat air énergie territorial (PCAET) est de valoriser l'ensemble des actions menées en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire, tout en renforçant leur cohérence et en les amplifiant. Le PCAET fixe ainsi des objectifs pour le territoire aux horizons 2030 et 2050 et décline un plan d'action pour 6 ans (2020-2025) autour de 9 orientations dont les 3 prioritaires sont la mobilisation de tous les acteurs, la rénovation du parc bâti, la réduction de l'impact des déplacements. 30 chantiers et 200 actions opérationnelles découlent de ces 9 orientations.

Suite à l'arrêt de projet en décembre 2018, le PCAET a été soumis aux avis de l'autorité environnementale, de la Région, de la DREAL et du public au courant du premier semestre 2019. Les remarques émises durant cette période ont été prises en compte et le document modifié a été adopté dans sa version définitive lors du Conseil du 17 décembre 2019. Le PCAET comporte ainsi 2 volets : d'une part l'adaptation aux effets du changement climatique pour rendre le territoire plus résilient et d'autre part l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche engagée par l'Agglomération est reconnue nationalement et s'est vue attribuée, pour la seconde fois et avec une forte progression, le label Cit'ergie en juin 2020. Ce programme européen de management et de labellisation récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Au vu de sa pertinence et des progrès qu'elle a permis au sein de Lorient Agglomération, la démarche a été renouvelée en 2019 pour continuer à entraîner tous les agents et élus dans un cercle vertueux. De plus, elle permet de suivre la mise en œuvre opérationnelle du nouveau Plan climat air énergie territorial.



3

2019, bilan par compétences

● Développement économique	29
● Accès à l'emploi des jeunes et insertion	33
● Tourisme et loisirs	34
● Aménagement et urbanisme	37
● Planification urbaine	40
● Gestion foncière	41
● Politique de l'habitat	42
● Aménagement numérique	45
● Système d'information géographique	46
● Déplacements et mobilité	47
● Transition énergétique	51
● Gestion des déchets	54
● Eau et assainissement	57
● Environnement et développement durable	60
● Promotion du territoire et de l'intercommunalité	64

Développement économique

Participer à l'essor des filières

Pour mettre en œuvre sa politique de développement économique, Lorient Agglomération s'appuie à la fois sur ses services internes et sur son agence de développement et d'urbanisme, Audelor ainsi que les chambres consulaires.

La loi NOTRe a confié à la Région le rôle de chef de file du développement économique, en articulation avec les intercommunalités. Afin de coordonner l'action locale de ces deux principaux acteurs, la Région et chaque intercommunalité ont souhaité organiser leurs politiques à travers une convention de partenariat économique 2017-2021.

Un soutien renouvelé aux structures accompagnant les entreprises, l'innovation et l'attractivité du territoire

Une vingtaine de structures d'accompagnement des acteurs économiques ont été soutenues financièrement par Lorient Agglomération en 2019 à hauteur d'environ 3 millions d'euros. Ces subventions ont notamment accompagné l'agence d'urbanisme et de développement Audelor et l'université de Bretagne-Sud à travers le financement d'actions de développement et de projets de recherche.

Mise en œuvre de la politique locale du commerce

La loi NOTRe a confié aux intercommunalités le soin de définir les actions de développement commercial relevant de leur compétence, en étroite articulation avec les communes et la Région. Le conseil communautaire a ainsi délibéré en décembre 2018 sur l'intérêt communautaire des actions suivantes :

- Pour la politique locale du commerce : l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale de développement et d'urbanisme commercial ainsi que la mise en place d'un socle commun d'indicateurs communaux et d'études générales liées aux dynamiques commerciales.
- Pour le soutien aux actions commerciales : la création du dispositif « Pass commerce et artisanat » en faveur des entreprises commerciales dans les centralités ainsi qu'un soutien à l'investissement des communes, associations ou chambres consulaires pour organiser des



H. COHONNER



H. COHONNER

actions et animations collectives visant à promouvoir et animer les centralités.

Ces deux dispositifs de soutien aux actions commerciales ont été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019.

Des réunions de concertation réunissant les chambres consulaires, les unions commerciales et les syndicats patronaux et salariaux ont également été menées afin d'aboutir à une position commune limitant les ouvertures dominicales à 5 au cours de l'année pour les commerces de détail.

2 nouveaux projets collaboratifs innovants soutenus

Dans le cadre de la poursuite du soutien à l'innovation des pôles de compétitivité, Lorient Agglomération est intervenu en cofinancement avec la Région Bretagne sur des dossiers portés par des entreprises locales et par les laboratoires de l'université de Bretagne Sud (UBS). Deux projets d'un coût de 1816 K€ ont ainsi bénéficié de l'appui de Lorient Agglomération pour un montant de 116 K€ :

Augmentation de capital de la SEM XSEA

La société d'économie mixte XSEA a été fondée en 2011 à l'initiative de Lorient Agglomération et rassemble aujourd'hui une dizaine d'actionnaires, dont la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de porter des investissements structurants dans les domaines de l'immobilier d'entreprises, des énergies renouvelables et de l'aménagement économique.

Le patrimoine immobilier de la SEM représente à ce jour près de 34 500 m² dont l'exploitation commerciale a permis de générer un chiffre d'affaires de 1,73 M€ HT en 2019.

Le développement et la maturation de nouveaux projets nécessitent de disposer de fonds supplémentaires pour faire face aux besoins en fonds de roulement dans les phases de développement (notamment pour les projets sur les énergies renouvelables qui nécessitent une longue phase de recherche et développement). En 2019, le capital de XSEA a donc été augmenté par des apports numéraires de Lorient Agglomération et de la Caisse des Dépôts. Une fois ceux-ci effectués, la société détendra un capital de plus de 10 M€ dont 59,3 % de part détenue par Lorient Agglomération et 33,9 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Le projet Foil connection, pour l'implantation d'un réseau de capteurs dans les foils;
- Le projet Cosme pour la mise en place d'un simulateur et d'un logiciel d'optimisation des réglages théoriques des navires volants et intelligents.

De nouvelles implantations dans les bâtiments à vocation économique

Lorient Agglomération accompagne l'installation d'entreprises au sein des bâtiments communautaires à vocation économique sur son domaine public et privé et assure le suivi immobilier des entreprises installées.

Parmi les nouvelles occupations immobilières en 2019, on peut citer l'ensemble immobilier installé sur la commune de Bubry, dorénavant occupé par La Poste qui y a transféré son centre de tri jusqu'en 2027. L'intégralité de la maison des entreprises de



Plouay a été louée à la société GRTgaz pour une période de trois ans.

À Lorient, suite à la liquidation du restaurant Quai Ouest à Lorient La Base, le bail a été repris par l'enseigne « La baleine déshydratée » qui y ouvrira un commerce à l'été 2020.

Plusieurs appels à manifestation d'intérêt ont également été publiés afin d'assurer le renouvellement des autorisations d'occupation temporaire sur le domaine public maritime.

Programme européen DLAL FEAMP

Signée en décembre 2019, la convention concernant le Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) FEAMP du Pays de Lorient, vise à accompagner des projets collectifs et innovants, portés par les acteurs locaux (professionnels, collectivités, associations, établissements scientifiques et de formation), pour renforcer et développer les filières pêche et aquaculture. Ce dispositif mobilise un budget total de 0,9 M€ (issus du fonds européen FEAMP) et s'inscrit dans le cadre du contrat de partenariat Europe-Région Bretagne - Pays de Lorient signé le 8 juillet 2015. Pour sélectionner les projets, une Commission Mer et Littoral composée d'acteurs publics et privés concernés par les filières pêche et aquaculture a été instaurée en 2019. Durant cette première année de fonctionnement, six porteurs de projets publics et privés ont bénéficié d'un accompagnement. L'animation de ce dispositif se poursuivra en 2020 et 2021.

Port de pêche de Lorient Keroman

La SEM Lorient Keroman, dont Lorient Agglomération est actionnaire majoritaire, est le concessionnaire du port de pêche propriété de la Région Bretagne.

Activité pêche

Après une année 2018 de rupture par rapport aux années précédentes exceptionnelles (diminution du tonnage, de la valeur et du prix moyen), l'année 2019 a été marquée par une certaine amélioration

pour ce qui concerne les cours. La hausse du prix moyen permet au gestionnaire portuaire de compenser la baisse du tonnage qui se poursuit. Le Brexit est un enjeu pour la filière bretonne et en particulier à Lorient, du fait de l'activité de la Scapêche dans les eaux britanniques et de l'achat de produits au Royaume-Uni. La place lorientaise sera également impactée par la décision du Conseil des Ministres de décembre 2019 qui en instaurant des mesures techniques en mer Celtique, condamne pratiquement l'accès à cette zone pour environ 70 navires bretons.

Activité réparation navale

La répartition des produits d'exploitation se décompose pour 75 % de recettes de stationnement et 25 % de recette de manutention. La rentabilité économique de ce type d'infrastructure repose donc grandement sur les surfaces de stockage offertes. Des propositions d'optimisation des infrastructures de construction et de réparation navale de Lorient ont donc été élaborées en 2019 (réhabilitation des cathédrales, extension de l'aire de carénage, acquisition d'un chariot automoteur, aménagement d'un garage et déconstruction de bâtiments abandonnés).

Modernisation du port de pêche

En 2019, le Syndicat mixte a poursuivi ses investissements, en réalisant des études et des travaux de construction, pour un montant global de 2,01 M€. La contribution de Lorient Agglomération au syndicat s'est élevée en 2019 à 1,465 M€ en investissement. Les opérations menées en 2019 ont porté principalement sur :

- La poursuite de l'opération pluriannuelle de mise en place d'un système d'assainissement des eaux usées et pluviales et d'une station de distribution d'eau de mer propre (opération totale de 14 M€ TTC);
- La poursuite de la valorisation du foncier pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur le port de pêche (réaménagement des îlots A et D pointe de la Perrière et validation du projet de nouveaux box pêcheurs sur l'îlot S).

Zoom

Lorient Bretagne Sud Attractivité

L'ambition de la stratégie d'attractivité de Lorient Bretagne Sud est de faire (re)connaitre les potentiels et la capacité d'accueil et d'intégration du territoire pour y attirer et retenir des compétences et des projets.

Positionnement du territoire Lorient Bretagne Sud

La stratégie d'attractivité est composée de 4 défis que le territoire doit relever pour améliorer son attractivité et son hospitalité. Le 1er consiste à améliorer la notoriété et l'image du territoire. Pour atteindre cette ambition, la marque Lorient Bretagne Sud a été retravaillée. Des outils de communication, en cours de création, seront ainsi mis à disposition de tous les acteurs qui souhaitent valoriser le territoire dans leur propre communication (l'essentiel de la démarche d'attractivité, un guide de marque et une charte graphique).

Elargissement de la gouvernance et réorganisation

La gouvernance du projet de marketing territorial a été revue pour la rendre

plus représentative du territoire. Aussi, les instances décisionnaires (comité stratégique d'attractivité) et opérationnel (comité exécutif) ont accueilli de nouveaux membres des secteurs du sport, de la culture, de l'économie du secteur privé, de l'enseignement, des grands événements, etc. L'organisation opérationnelle de la démarche a également évolué pour permettre une meilleure lisibilité.

Valorisation des excellences maritimes

La démarche Lorient Port Center permet de mener un nombre important d'actions pour valoriser les excellences maritimes du territoire en communiquant sur la multiplicité

des ports d'une part, en valorisant les métiers de la mer d'autre part et enfin en fédérant les professionnels de la mer.

Des rencontres interprofessionnelles de la mer ont été organisées en 2019 à Lorient La Base, au port de pêche de Keroman, au port de commerce de Kergroise et sur l'aire de réparation navale. Ces rendez-vous ont permis aux professionnels de la mer de se rencontrer entre pairs et de découvrir des ports dans lesquels ils n'avaient pas eux-mêmes d'activités tout en prenant connaissance de l'actualité en cours ou à venir de chacun de ces sites. Limitées à 40 participants, ces rencontres ont eu un vif succès.



Projet Handicap Innovation Territoire : candidature à l'appel à projets « Territoires d'innovation »

Lorient Agglomération s'est associée en 2017 avec la Mutualité française Finistère-Morbihan, le Centre mutualiste de Kerpape, le centre d'innovation technologique ID2Santé et avec de nombreux partenaires bretons (collectivités, établissements de santé, réseaux patients, établissements de recherche et formation, entreprises), pour porter le projet « Handicap Innovation Territoire » (HIT).

Ce projet ambitionne de faire de l'Agglomération de Lorient un modèle de territoire inclusif et innovant pour répondre aux défis sociétaux majeurs liés au handicap. Ses ambitions sont diverses :

- Favoriser l'initiative de Lorient

Agglomération comme territoire inclusif pionnier pour tout citoyen en situation de handicap, et déployer « l'handicapowerment » ;

- Développer de nouvelles solutions liées aux technologies numériques et leurs usages pour les personnes en situation de handicap. Ces solutions seront expérimentées dans des espaces de vie réels (dans les établissements de santé, au domicile et dans la cité), sur le territoire de Lorient Agglomération et les deux territoires associés au projet (Brest Métropole et Rennes Métropole) ;
- Mettre en place de nouveaux modèles organisationnels et économiques pour les acteurs des filières concernées.

En janvier 2018, ce projet a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition », dans le cadre du 3^e « Programme d'investissements d'avenir » lancé par le Gouvernement. Fin 2018, le cahier des charges de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » a été publié. La candidature du projet « HIT » a été déposée fin avril 2019. En septembre 2019, le Gouvernement a sélectionné les 24 projets définitivement lauréats, dont le projet HIT, dont le coût total est estimé à environ 14,3 millions d'euros, une subvention globale maximale de 6,6 millions d'euros a été accordée sur la période 2020-2027.

Soutenir et développer les activités des territoires ruraux

Depuis près de 20 ans, Lorient Agglomération apporte son soutien à la mutation des territoires ruraux et à la filière agricole.



La Charte de l'agriculture et de l'alimentation, adoptée le 4 avril 2017, constitue une stratégie globale, opérationnelle et territoriale, au service de la protection du foncier, de la préservation de l'environnement et des paysages, de la diversification du secteur agricole et du développement des filières locales et de l'innovation.

Mise en œuvre de la charte

La charte s'articule autour de 4 défis, leur animation et leur mise en œuvre se sont traduites en 2019 par les actions suivantes.

Défi 1: Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et l'emploi

- Le versement d'une aide à l'installation de

2 000 euros à 8 agriculteurs, dont 5 en circuits courts et/ou en agriculture biologique;

- La participation à 4 cellules foncières en partenariat avec la SAFER et la chambre d'agriculture afin d'anticiper les cessations de terres agro naturelles en vue de constituer des réserves foncières pour la compensation de pertes de terres agricoles destinées à l'aménagement des zones d'activités, et assurer la pérennité de terres biologiques;
- La participation aux démarches de concertation agricole en vue de l'extension des zones d'activité économique (Mourillon, Kerpont);
- L'organisation d'un atelier défi permettant de partager les enjeux et les actions foncières avec la société civile notamment;

- L'actualisation de l'observatoire agricole par l'agence Audelor.

Défi 2: Co-construire un projet alimentaire territorial durable et partagé

- L'animation du Projet alimentaire territorial (PAT): 45 actions, avec 20 porteurs de projet en maîtrise d'ouvrage;
- La participation à une enquête auprès des industries agroalimentaires et distributeurs sur la question de la logistique de l'approvisionnement local et biologique;
- L'appui au lancement de deux outils numériques, l'un destiné aux consommateurs, « TiMiam », et l'autre aux producteurs « marché de territoire »;
- Le suivi de projets dont un projet de légumerie, le projet « Mady », pour constituer une maison de l'alimentation et un projet de filière lait territorial par l'association des agriculteurs du Pays de Lorient.

Défi 3: Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition

- La participation aux projets portés par d'autres directions de Lorient Agglomération: élaboration du projet de mallette de conseils multi thématiques (eau, sol, énergie, climat, approvisionnement local) destinées aux agriculteurs; plan climat air énergie territorial; projet de ferme pédagogique dans le quartier du Bois du Château à Lorient;
- La participation au diagnostic du plan bio porté par le GAB 56, la Chambre d'agriculture et Optim' Ism.

Défi 4: Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la Charte

- L'animation du partenariat avec les communes sur les questions relatives à la restauration collective et au foncier (devenir des terres biologiques, concertation liée aux zones d'activités, démarches communales);
- La participation à des démarches universitaires (UBS, UBO), comme « alim durable » visant notamment à étudier les modalités de changement de comportement des consommateurs pour une alimentation plus durable;
- L'élaboration et le suivi du partenariat avec la Chambre d'agriculture;
- L'organisation de 3 ateliers de travail, défi 1, défi 2, défi 4, regroupant élus, associations et acteurs économiques.



Soutien à la mutation des territoires ruraux avec le DLAL Leader

Une convention spécifique pour la mise en œuvre du DLAL Leader, déclinée du contrat de partenariat 2014-2020 Europe/Région Bretagne/Pays de Lorient, a été signée le 16 novembre 2017 entre la Région Bretagne (autorité de gestion), l'Agence de services et de paiement (organisme payeur) et le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Lorient dont Lorient Agglomération est la structure porteuse. Dans ce cadre, une enveloppe financière de 1,7M€ a été attribuée au Pays de Lorient pour conduire son programme opérationnel. Ce dernier porte notamment sur la transition énergétique et alimentaire, les services de proximité et le développement économique. Fin 2019, 100 % de l'enveloppe du programme européen de développement rural LEADER a été attribuée (1,3 M€ à des porteurs de projets publics, 400 000 € à des porteurs de projets privés de type entreprise ou association).

Accès à l'emploi des jeunes et insertion

Objectif emploi

Lorient Agglomération soutient financièrement plusieurs structures œuvrant dans le champ de l'insertion et se donne pour objectif de développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.

L'action de Lorient Agglomération en matière d'insertion et d'accès à l'emploi se concrétise par 3 axes :

- le soutien de l'Agglomération à des structures œuvrant dans le champ de l'insertion, notamment la Mission locale réseaux pour l'emploi ;
- le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- le soutien au développement économique dans le cadre de la politique de la ville.

Soutien à la Mission locale

La Mission locale-Réseaux pour l'Emploi du Pays de Lorient a développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Inaugurés en octobre 2019, les nouveaux locaux de la Mission locale situés dans le bâtiment de la gare, permettent d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions tout en renforçant son accessibilité au cœur du pôle d'échanges multimodal. En 2019, 3 497 jeunes dont 1 473 nouveaux inscrits ont été suivis.

Développement des clauses d'insertion sociales et professionnelles

C'est un engagement fort de Lorient Agglomération qui permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux ou de services pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via une mise en situation de travail dans les entreprises. Les clauses d'insertion sociales et professionnelles sont appliquées dans plusieurs secteurs d'intervention de Lorient Agglomération avec la contribution de la Mission Locale chargée, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, de les développer et de les mettre en œuvre. En 2019, près de 116 000 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire, mobilisant plus de 200 salariés.



F. GALVIEL

Mise en œuvre de la politique de la ville

La politique de la ville, définie par la loi sur les quartiers défavorisés et leurs habitants, est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale. Dans le cadre de ses compétences statutaires, Lorient Agglomération apporte une contribution active à la mise en œuvre des orientations stratégiques et du programme d'actions déclinés dans trois des piliers du contrat de ville 2015-2020. Le « développement de l'activité économique et de l'emploi » est un des piliers de la politique de la ville. Lorient Agglomération et Audelor œuvrent ainsi pour favoriser la création d'entreprises et développer l'activité économique sur l'ensemble du bassin d'emploi lorientais, en apportant une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, en complémentarité avec les autres intervenants du domaine économique. Lorient Agglomération apporte notamment son soutien financier, sous forme de subventions de fonctionnement, à plusieurs associations qui agissent pour l'accès à l'emploi des personnes

résidant dans les quartiers prioritaires, pour le développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) afin de fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail et pour accompagner les créations d'entreprises et d'activités économiques dans les quartiers prioritaires. L'intervention de la Mission Locale Réseaux pour l'emploi dans les quartiers prioritaires de l'agglomération s'inscrit dans une dynamique de développement vers plus de partenariats et vers de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes en favorisant davantage leur participation et l'expérience collective. L'ensemble des actions menées doit permettre de lutter contre le non-recours de ces jeunes aux services de droit communs, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et ainsi de mieux répondre à leurs besoins et envies. Dans ce cadre, 528 jeunes ont été accompagnés en 2019, dont 173 jeunes accueillis pour la première fois. 4 700 entretiens individuels ou collectifs ont été réalisés soit une moyenne de 9 entretiens individuels ou collectifs par jeune. ●

Tourisme et loisirs

Un territoire attractif

Consciente du potentiel de son territoire, Lorient Agglomération participe au développement de la filière touristique par la mise en œuvre d'un projet ambitieux et cohérent associant tous les acteurs du secteur dans une même dynamique.



5 offices
"nouvelle génération"
renforcent
l'attractivité
du territoire

Lorient Agglomération exerce ses compétences en termes d'animation, de promotion et d'accueil touristique dans le cadre du schéma de développement touristique, approuvé par le Conseil Communautaire du 22 février 2013. Ce schéma constitue la pierre angulaire de l'intervention de l'Agglomération en matière de tourisme, c'est aussi un outil de référence pour les acteurs qui souhaitent développer des actions autour d'un projet commun, structuré et cohérent.

Sa mise en œuvre résulte d'un travail partenarial, tant avec les acteurs professionnels (sites touristiques et de loisirs, hébergeurs...), qu'institutionnels (Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Audélor, directions de Lorient Agglomération).

Afin de développer les activités et renforcer l'attractivité touristique du territoire, Lorient Agglomération s'appuie également sur ses équipements déclarés d'intérêt communautaire : espaces muséographiques, équipements portuaires, centres nautiques, golfs (Plœmeur

et Quéven), patinoire centre équestre, Parc des expositions, Hydrophone et hébergements : camping, gîtes et résidence de loisirs.

La gestion et l'animation de ces équipements sont confiées à des délégataires de service public.

Consulter à ce sujet les rapports des délégataires en annexe, pages 84 à 92.

Modernisation des accueils touristiques

La transformation des offices de tourisme permanents repose sur la contribution de 3 partenaires : la commune qui fournit le clos couvert, Lorient Bretagne Sud Tourisme qui finance le mobilier et Lorient Agglomération qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et investit dans les outils numériques (matériels et logiciels). Après Larmor-Plage en 2016, Lorient et Port-Louis en 2017, Hennebont en 2018, l'agence de Groix a été livrée au cours du 3^e trimestre 2019. Le chantier a été réalisé sous convention de co-maîtrise d'ouvrage entre

la commune et Lorient Agglomération dans le cadre d'un projet de rénovation de l'ancien abri du canot de sauvetage (Ty Canot), auquel a été accolée une extension abritant l'office de tourisme.

Dorénavant, ces 5 offices « nouvelle génération », accessibles aux personnes à mobilité réduite, et aménagés sur un modèle identique, proposent en libre-service un espace détente comprenant une borne d'information numérique et des tablettes pour consulter le site de Lorient Bretagne Sud Tourisme. Des conseillers séjours sont présents dans l'espace accueil pour des entretiens en face-à-face autour d'une table afin de suivre les informations sur un écran incrusté dans le plan de travail. Des stations de pré-accueil debout ont également été prévues à l'entrée pour répondre à des demandes rapides, notamment en période de grande affluence. Un mur d'images complète ces équipements. En dehors des heures d'ouverture, toute l'information touristique est accessible à partir d'une borne installée en extérieur ou en façade. Le bâtiment de la Maison de la Mer accueillant



Points I-mobiles

Les points I-mobiles sont des condensés d'office de tourisme qui assurent la promotion du territoire avec un focus spécifique en fonction de leur implantation. Ils sont installés dans les lieux de passage, en mairies ou dans des équipements publics. Chaque borne est dotée d'un écran proposant une chaîne de diffusion de l'information en images, photo et vidéo, associé à un affichage dynamique avec du contenu informatif et automatisé grâce à une actualisation en temps réel. Une tablette interactive complète ce mobilier et permet

d'accéder aux informations touristiques relatives à l'hébergement, la restauration, les activités, les loisirs... ainsi qu'à une rubrique « infos pratiques » réservée aux informations propres à chaque commune (commerces, marchés, artisans...). En dehors des heures d'ouverture des sites accueillant ces points I-mobiles, un QR code accessible de l'extérieur, permet, à partir de son téléphone mobile, d'accéder à l'application et aux informations pratiques. En 2019, le déploiement des points I-mobiles s'est poursuivi sur 3 nouveaux

sites : le club Belambra de Guidel, le centre de rééducation de Kerpape à Plœmeur et le point informations de la commune de Pont-Scorff. 24 bornes standards et 1 équipement spécifique à la gare SNCF sont désormais accessibles sur l'ensemble du territoire communautaire. Les statistiques de consultation 2019 indiquent que les bornes installées dans les lieux de fort passage sont les plus utilisées (gare SNCF, gare maritime, aéroport). La borne installée au club Belambra de Guidel en mars 2019 est également très consultée.

L'actuel office de tourisme de Lorient devant être prochainement démolé, le transfert de l'agence se fera sur le site de la Gare SNCF dans l'immeuble Eolie courant 2021. C'est en 2019, l'office de tourisme et Lorient Agglomération ont travaillé ensemble sur ce programme d'aménagement.

Animations des acteurs du tourisme

Initiée en 2017 dans un cadre partenarial (Lorient Agglomération, Office de tourisme, CCI), l'animation auprès des acteurs du tourisme a pour objectif d'apporter aux professionnels une bonne connaissance de leur territoire

(sites de visites, espaces naturels remarquables, chemins de randonnées, gastronomie, données économiques...), afin qu'ils puissent s'en faire le relais auprès des visiteurs qu'ils accueillent. Bien connaître son territoire, c'est aussi bien conseiller le visiteur en fonction de son séjour, l'orienter sur des sites de loisirs selon ses critères, l'amener à goûter les produits de producteurs locaux... Des ateliers sont ainsi proposés sur la période d'octobre à mars, en dehors de la saison touristique, sous forme d'informations (réglementation des meublés, taxe de séjour...), de présentation d'études (randonnées, croisières, observatoire du tourisme...), d'éduc-tours ou de sensibilisations aux démarches de développement durable (gestion des déchets, économies

d'énergie...).

Depuis leur création, ces ateliers connaissent un réel succès auprès des professionnels. En 2019, 424 acteurs du tourisme ont ainsi participé aux 7 ateliers thématiques proposés sur l'année. Un temps fort a également été programmé pour la première fois à l'automne 2019 au Palais des congrès de Lorient. 200 personnes ont pu profiter d'un programme riche, comprenant notamment une bourse d'échanges entre professionnels, la présentation de l'observatoire du tourisme, une conférence sur la pertinence d'un site web dans une activité touristique et la présentation du nouveau site de l'office de tourisme. Les rencontres se sont clôturées par l'assemblée générale de l'office de tourisme.



Zoom

Vidéos de promotion touristique

Lorient Agglomération a confié à un prestataire audiovisuel la réalisation de films promotionnels destinés au grand public qui ont vocation à être diffusés le plus largement possible. Plusieurs thématiques ont été traitées sous un angle décalé et inattendu : le tourisme d'affaires, la randonnée, la gastronomie, la plage des 4 saisons, les vacances en famille, un week-end en ville... Les 25 communes du territoire ont fait l'objet d'une carte postale filmée pour promouvoir leurs richesses naturelles et culturelles. Certains films ont été livrés en version traduites ou sous-titrées en anglais ou en version sous-titrée pour les publics malentendants. Entièrement livrées en 2019, ces vidéos totalisaient plus d'un million de vues fin 2019.

Accompagnement des porteurs de projet

Lorient Agglomération joue un rôle de facilitateur, de conseil et d'appui technique auprès des porteurs de projet à vocation touristique qui souhaitent créer ou développer une activité sur le territoire (hébergement, activité de loisirs...). L'aide apportée est multiple : connaissance des acteurs du tourisme et de leur champ d'intervention, marques et labels, mise en réseau (financiers potentiels, services administratifs...), aide au montage de dossiers, suivi des projets jusqu'à leur terme. En 2019, 19 nouveaux projets ont été accompagnés portant sur de l'hébergement, des démarches de labellisation et d'éco-tourisme, de développement de produits touristiques.

Label tourisme et handicap

Lorient Agglomération accompagne la démarche Tourisme & Handicap, marque attribuée par l'État, qui garantit aux personnes en situation de handicap l'accès aux équipements touristiques, de loisirs ou culturels en toute autonomie. Une technicienne-conseil de Lorient Agglomération accompagne ainsi les porteurs de projets qui s'engagent dans cette démarche, du diagnostic à la certification. En 2019, de grands équipements culturels et de loisirs du territoire ont été diagnostiqués comme le Palais des congrès, le Parc des expositions et certaines salles de spectacles. Des solutions d'hébergements ont également bénéficié de cette expertise comme la résidence de Loisirs de Kerguelen et quelques gîtes. L'office de tourisme communautaire s'est également engagé à obtenir cette qualification : outre la prise en compte d'aménagements liés au handicap dans les agences, des outils spécifiques ont été créés.

Accueil des scolaires

Lorient Agglomération finance l'accès des élèves des écoles primaires publiques et privées à ses équipements de loisirs sportifs (centres nautiques, golfs et patinoire) pour des séances d'initiation ou de découverte. Ce dispositif est mis en œuvre avec le concours de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan (DSDEN 56), de la Direction départementale de l'enseignement catholique du Morbihan (DDEC 56) et les délégataires, gestionnaires des équipements sportifs et de loisirs. Chaque équipement de loisirs a défini les niveaux scolaires pour lesquels l'activité est la plus pertinente. Ce choix est effectué en lien avec les équipes pédagogiques et en fonction des cycles et programmes éducatifs. Chaque classe bénéficie de 5 séances gratuites (équipements fournis et encadrement par des moniteurs professionnels), seuls les frais de transport restent à la charge des écoles. Lorient Agglomération pilote l'opération. Après chiffrage budgétaire par les délégataires, la sélection définitive des classes retenues pour bénéficier de ces séances s'effectue de manière critériisée de façon à permettre l'accès au maximum d'élèves du territoire, donner la priorité aux élèves n'ayant pas encore bénéficié de cycle d'apprentissage et/ou aux écoles dont l'accès est le moins aisé (écoles rurales pour le nautisme, écoles classées prioritaires...). Pour l'année scolaire 2019-2020, 81 écoles ont béné-

ficié du dispositif et 255 classes ont participé à une activité, dont 53 en kayak, 66 en voile, 23 au golf, 113 en patinage, pour un budget total de 376 000 €.

Promotion de la randonnée

La construction d'une offre de randonnée qualitative s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, avec notamment l'inscription de 5 nouvelles boucles au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Ce travail a nécessité en amont de s'assurer des tracés, mettre en place le balisage et l'entretien, conventionner les passages sur les propriétés privées, écrire le pas à pas et fournir la cartographie finalisée avec l'ensemble des éléments. 30 itinéraires bénéficient désormais de ce label. Pour valoriser l'offre de randonnées du territoire, l'application Rando Bretagne Sud a été développée en 2018 et complétée en 2019 pour proposer 118 parcours pédestres, VTT et vélo ainsi que des balades à thèmes sur les 41 communes de Lorient Agglomération et de Quimperlé Communauté. L'application compte ainsi pas moins de 19 000 installations et 7 000 utilisateurs depuis son lancement. Parallèlement, les premières fiches-circuits de randonnées pédestres labellisées PDIPR ont été éditées en 2019. Ces fiches sont en vente auprès de partenaires via des conventions de dépôt-vente au prix unitaire de 0,50 € l'unité, tenant compte des coûts de création et d'impression. ●

255 classes
du territoire ont
bénéficié d'une activité
de loisir en 2019



S. LOIREC

F. CALIVEL

Aménagement et urbanisme

Réflexion urbaine stratégique

L'urbanisme opérationnel consiste à monter et mettre en œuvre des projets d'aménagements au sens large sous forme de projets urbains, d'espaces publics ou d'infrastructures structurantes (domaine portuaire).

Lorient Agglomération porte des projets structurants pour le territoire en termes de réflexion urbaine stratégique et pré-opérationnelle, d'opérations d'aménagement ou encore de réalisations d'espaces publics. Cet apport se réalise sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale mais il a toujours pour objet la promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère au service du territoire et de son rayonnement ainsi que l'efficacité opérationnelle.

Dans le cadre communautaire, il s'agit du portage en direct des projets: parcs d'activités économiques, quartier de la gare, pilotage des projets ANRU ou encore du domaine portuaire. Dans le cadre communal, il s'agit d'apporter aux communes l'expertise dont elles ont besoin pour concevoir et mener leurs projets dans la configuration qui répond à leur besoin propre, de la mutualisation de service à la fourniture de prestations plus ponctuelles.

Missions sous maîtrise d'ouvrage communautaire

Aménagement des parcs d'activités communautaires

Lorient Agglomération est en charge de la conception et de la mise en œuvre des parcs d'activités économiques. Cette compétence concerne aujourd'hui l'ensemble des parcs existants ou projetés ce qui représente plus de 20 parcs d'activités répartis sur le territoire communautaire. Pour les parcs existants, il s'agit en particulier d'accompagner les entreprises dans leurs projets de construction et d'installation. Parallèlement, Lorient Agglomération étudie la réalisation de nouveaux parcs d'activités nécessaires à l'accueil d'entreprises en lien avec les besoins identifiés dans le schéma directeur des zones d'activités d'intérêt communautaire. En 2019, cette activité concerne en particulier :

- Boul Sapin à Brandérion : l'annulation de l'arrêté de déplacement des espèces protégées par le juge administratif a conduit à une interruption du projet qui devrait reprendre dès l'obtention d'un nouvel arrêté.
- Croix du Mourillon à Quéven : poursuite des négociations avec les propriétaires et études de différents phasages de l'opération.
- Kerpont-Est (Caudan/Lanester) : mise au



point d'un plan-masse intégrant les problématiques complexes de desserte routière et négociations foncières.

- Extension du Mourillon Ouest à Quéven : finalisation des acquisitions, travaux préparatoires et lancement des études pré opérationnelles.

Les premières études de faisabilité de six nouvelles opérations du schéma Directeur des zones d'activités économiques (SDZAE) ont été lancées en 2019. Ces opérations s'inscriront dans un calendrier de réalisation qui permettra à la fois de mobiliser les directions concernées et de communiquer avec les acteurs institutionnels et la population.

Quartier Lorient Odysée

La construction des deux premiers îlots du quartier de la gare s'est poursuivie en 2019. Ils permettront d'accueillir plus de 110 logements, des commerces et activités, le centre médico-social du Département du Morbihan, l'office du

tourisme communautaire ainsi qu'un hôtel (4 étoiles) et une offre qualitative de café-restaurant. En outre, ces îlots accueilleront le parking public de la gare pour les voitures en sous-sol (215 places dont 6 places PMR) et pour les vélos en rez-de-chaussée (200 places). La dernière phase de construction (second œuvre) permettra en 2020 la reprise et la fin des aménagements des espaces publics autour de ces nouvelles constructions.

Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a validé en 2019 le Nouveau projet de rénovation urbaine (NPNRU) porté par Lorient Agglomération en partenariat avec les villes de Lorient et de Lanester et les bailleurs sociaux concernés.

À l'issue d'une phase de préfiguration, entamée en 2017, le projet élaboré par les acteurs locaux et évalué à près de 200 millions d'euros

a été validé par les partenaires. Il permettra de révolutionner le cadre de vie de trois quartiers prioritaires : Bois du Château, Kervénanec Nord et Kerfréhour Chataigneraie.

Aménagement des secteurs portuaires lorientais : Lorient-La Base, port de pêche et port de commerce

Sur ces secteurs, Lorient Agglomération assure une veille et lorsque cela est nécessaire des productions écrites et graphiques afin de porter le point de vue des collectivités sur les enjeux urbains, architecturaux et paysagers en cohérence avec les objectifs de développement résidentiels et économiques. Ainsi en 2019, Lorient Agglomération s'est impliquée dans les projets suivants :

- Études d'aménagement de l'îlot S avec notamment l'accueil du bâtiment Beyou racing et les nouveaux box pêcheurs.
- Réflexion sur l'aménagement du secteur de la gare maritime.



20 parcs
d'activité répartis
sur le territoire

FR/HD

F. GALVIEL

FR/HD



d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) correspondant aux besoins émis par les communes mais elles dépendent fortement de la structure et des moyens communaux. En effet, l'intervention de Lorient Agglomération peut tout autant se concentrer sur son cœur d'expertise architectural et urbain, mais il arrive également que les chargés d'opérations traitent d'autres aspects des projets (budgets, marchés publics, préparation des instances politiques, concertation...). Plus précisément, les missions réalisées pour les communes peuvent être les suivantes :

- Études urbaines amont,
- Conception et mise en œuvre d'opérations d'aménagement,
- Aide à l'accompagnement et à la commercialisation des projets de logements (réalisation de cahier des charges de consultation de promoteurs),
- Accompagnement sur des projets d'espaces publics (études préalables et organisation des consultations de maîtrise d'œuvre),
- Participation au suivi des travaux.

À l'échelle du territoire communautaire, les missions menées en 2019 sont les suivantes :

- Gâvres : suivi urbain et assistance à la commercialisation sur la première phase du secteur de Porh guerh ;
- Hennebont : suite à l'obtention de financements dans le cadre de l'appel à projets « dynamisation des villes moyennes », assistance au pilotage de l'étude stratégique et études préopérationnelles sur le quartier gare ;
- Quéven : poursuite de l'accompagnement de la commune sur les différentes phases de mise en œuvre du quartier de Croizamus ;
- Locmiquélic : mise au point du projet « Cœur de ville ». Habitat avec le promoteur retenu.
- Caudan : assistance à maîtrise d'ouvrage sur la ZAC de Lenn Sec'h ;
- Lanester : en 2019 la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est poursuivie sous différentes formes : conseil auprès de la commune pour l'évolution du patrimoine communal bâti ou foncier (vente comme lors d'acquisitions), avis sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire et autorisations de travaux) et suivi de projets urbains comme celui du site Albert Thomas ;
- Languidic : aménagement du quartier de Coët Mousset, finalisation des études de maîtrise d'œuvre ;
- Cléguer : poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le lotissement du centre bourg et aménagement de Kerchopine sur le secteur de la ferme Jaouen ;
- Port-Louis : réflexion sur le devenir du site de l'ancien hôpital ;
- Plouay : études de réceptivité sur des emprises foncières propriété de la commune. ●

Convention de Lorient : quartier Bodélio

La reconquête de l'emprise de l'ancien hôpital Bodélio, sur plus de sept hectares en centre-ville, est un projet majeur pour la Ville de Lorient. La Ville, qui pilote le dossier, s'appuie sur les services de Lorient Agglomération pour mener un projet de renouvellement urbain ambitieux. Plusieurs étapes clés ont été franchies en 2019 :

- approbation des dossiers de création et de réalisation de ZAC,
- concertation avec la population et lancement d'une consultation d'opérateurs pour une première phase de 160 logements. Cette consultation a suscité un très grand intérêt parmi les promoteurs et doit permettre de lancer prochainement les constructions.

Actions réalisées dans le cadre des conventions avec les autres communes

Intervention mutualisée pour la Ville de Lorient

Lorient Agglomération intervient au sein de la Ville de Lorient comme un service communal, en collaboration avec les autres services (instances, finances, marchés publics, gestion de l'espace public) et en contact direct avec les élus.

Dans ce cadre, elle mobilise ses compétences sur différents axes :

- Pilotage urbain, opérationnel et financier des opérations d'aménagement en régie : ZAC du Péristyle, ZAC du Manio, Parcs d'activités de la Cardonnière et de Kerulvé et futur projet

Bodélio.

- Pilotage des projets ANRU de Bois du Château et de Kervévanec Nord.
- Contribution à la stratégie urbaine globale de la ville en produisant des études amont sur des sujets généraux ou des implantations d'équipements. Ainsi, une étude a été réalisée en 2019 sur le potentiel de construction en lieu et place de l'actuel collège de Kérentrech qui doit bientôt fermer.
- Promotion de la qualité architecturale sur le territoire communal notamment en encadrant les opérations privées de constructions (notice d'insertion urbaine amont et le cas échéant organisation de concours : site de la Banque de France, Poste du quai des Indes et autres îlots de recomposition urbaine).
- Organisation de la semaine de l'architecture et participation aux travaux du club Prisme qui rassemble des villes de la reconstruction.
- Participation à l'intervention sur les cœurs d'îlots de la reconstruction.

Intervention mutualisée pour le compte des autres communes-membres

Les communes de Lanester, Quéven, Locmiquélic, Caudan, Hennebont, Gâvres, Bubry, Lanvaudan, Port-Louis, Plouay et Languidic ont conventionné avec l'Agglomération pour bénéficier d'une intervention communautaire pour leurs projets d'aménagement. 11 communes ont ainsi passé des conventions avec Lorient Agglomération.

Les missions sont de façon générale des missions

Planification urbaine

Élaboration des plans locaux d'urbanisme

En amont de l'opérationnel ou des délivrances de permis, une stratégie urbaine est élaborée de façon à prendre en compte tous les aspects de l'aménagement urbain, notamment en terme de développement durable.

Lorient Agglomération travaille pour le compte des communes qui le souhaitent, dans l'élaboration de leurs PLU (Plans locaux d'urbanisme) et l'instruction des Autorisations droit des sols. En 2016, 13 commune ont fait appel aux services de Lorient Agglomération pour une révision générale de leur PLU. Plusieurs communes font également appel à Lorient Agglomération pour faire évoluer leurs documents d'urbanisme par des procédures de modifications de PLU.

Élaboration des PLU

L'ensemble des PLU mis en révision en 2015 et 2016 voient leur aboutissement en 2019 et 2020. Ainsi, 5 PLU ont été approuvés après plus de trois années de travail avec les équipes municipales : le PLU de Lanvaudan, approuvé en juin 2019, ceux d'Inzinzac-Lochrist et de Lanester en novembre, Quistinic et Groix en décembre.

Ces PLU sont le reflet des projets communaux, mais s'inscrivent aussi dans le cadre plus global du Scot (Schéma de Cohérence Territorial), de l'Agenda 21 et du Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ils sont la déclinaison opérationnelle, en termes d'aménagement, des ambitions affichées dans le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

Des propositions pour favoriser la transition énergétique sont également portées fortement par les communes ayant mis en révision leurs PLU (Lanester, Lanvaudan, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Calan, Quistinic, Quéven, Gestel, Riantec, Groix, Guidel et Larmor-Plage). Lorient Agglomération assiste également les communes de Nostang et Sainte Hélène dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, pour lesquels une prescription a été réalisée en septembre 2018.



Autorisations droit des sols : la participation à la rédaction des règlements

Dans le cadre de la révision des PLU engagée dans la plupart des communes de l'agglomération, instructeurs et cadres référents de secteur ont participé à la rédaction des règlements des PLU en lien avec les chargés d'étude. Les nouveaux enjeux adoptés par ces PLU (biodiversité, transition énergétique, formes urbaines...) ont amené à mettre en place des ateliers en interne qui ont permis de les expliciter et de faire participer les

instructeurs à l'élaboration de la trame des nouveaux règlements.

Ces nouveaux règlements comportent des objectifs ambitieux qui amènent à revoir l'instruction des demandes d'urbanisme. Ainsi, l'instructeur devra dorénavant analyser le projet au regard d'enjeux environnementaux exigeants (gestion des eaux pluviales, biodiversité, verdissement des cœurs d'ilot...) afin d'inscrire davantage le projet dans la transition énergétique et favoriser des nouvelles formes urbaines pour répondre à la nécessité de densifier les tissus urbains existants au bénéfice des espaces naturels. ●



Transition énergétique dans les PLU

Dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de nombreux PLU ont intégré la transition énergétique comme un axe majeur de leur document, en mettant en place des règles spécifiques au territoire, notamment en termes de production d'énergie. Cette démarche a été reconnue par de nombreux partenaires. L'agglomération et ALOEN accompagnent les pétitionnaires et les entreprises dans ces évolutions.

Gestion foncière

Prospective et stratégie urbaine

La mise en œuvre des grands projets communautaires comprend le plus souvent un volet foncier qui exige une vision stratégique et un haut-niveau d'expertise.

Lorient Agglomération intervient en soutien à la mise en œuvre de différentes politiques communautaires et communales :

- **Activités économiques :** pour l'aménagement et la redynamisation des zones d'activités d'intérêt communautaire (acquisition du foncier en amont puis cession de parcelles aménagées à des entreprises) mais également dans le cadre de compensations pour les agriculteurs impactés.
- **Habitat :** acquisition de terrains principalement par le biais de conventions avec l'Établissement public foncier de Bretagne (EPFB). Une convention cadre d'actions foncières a été établie pour porter financièrement les acquisitions essentiellement pour la production de logements. Elle est complétée de conventions opérationnelles dorénavant tri-partites incluant les communes concernées.
- **Préservation et valorisation des espaces naturels,** création de sentiers piétonniers, aires naturelles de parking le long du littoral, etc.

Ces missions comprennent l'ensemble des étapes de maîtrise du foncier, de la négociation et l'acquisition jusqu'à la cession des lots dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Seconde convention cadre avec l'EPFB

En 2016, Lorient Agglomération a reconduit le partenariat avec l'EPFB pour le portage d'acquisition de foncier ou d'immobilier pour le compte de l'Établissement.

Aux opérations comprises dans la convention-cadre s'ajoutent :

- Deux opérations liées aux anciens équipements hospitaliers (Lorient et Hennebont).
- L'opération des quartiers Lorient Odysée et Chaigneau.

Au total en 2019, 15 conventions opérationnelles sont comptabilisées avec l'E.P.F. sur 12 communes. En juillet 2019, la dernière convention opérationnelle d'actions foncières a été signée avec la commune d'Inzinzac-Lochrist pour le projet « Léo Lagrange ». Ce projet doit permettre de mener à bien la réalisation de programmes mixtes intégrant du logement avec la création d'un réseau de chaleur desservant, notamment, des équipements de la commune.

Redynamisation du foncier dans les ZAE

Une cellule de « Redynamisation du foncier économique » (CREFE) a été mise en place en partenariat avec Audelor et les communes concernées. Cette démarche permet notamment de limiter les extensions d'urbanisation.

Un recensement, réalisé par Audelor dans les zones d'activités existantes, a permis de faire apparaître un gisement de 42 hectares (4 ha de foncier disponible immédiatement, 22 ha de foncier potentiellement disponible et 16 ha de terrains potentiellement optimisables, dents creuses) ainsi que 14 ha en friches économiques susceptibles d'être remis sur le marché. Ce recensement a été fait, dans un premier temps, sur 9 communes, soit 11 zones, faisant l'objet d'une création ou d'une extension de zones d'activités inscrites dans le Schéma directeur des zones d'activités.

Le travail mené dans le courant de l'année a permis de récupérer 70 espaces au sein de ces ZAE comprenant 24 ha qui feront l'objet d'un projet économique soit pour l'entreprise en place, soit pour un accueil exogène. Pour les propriétaires qui souhaitent s'engager, les contacts ont été établis et des rendez-vous organisés entre cédant et acquéreur potentiel.

Cellule foncière agricole

Une cellule foncière a été mise en place dès 2017. Le champ d'intervention de la cellule foncière instituée sur le Pays de Lorient est aujourd'hui centré sur la question foncière mais ne se limite pas à la seule compensation foncière agricole au regard des projets d'urbanisation, elle traite également des installations, de la question des zones de captage, de la gestion environnementale des espaces... Son rôle consiste à repérer, en amont des projets d'urbanisation, les offres de foncier agricole disponible pour lesquelles Lorient Agglomération pourrait se porter candidate pour l'acquisition. Organe de concertation entre les différents acteurs présents et non instance réglementaire, elle est composée de structures publiques ou assimilées (Lorient Agglomération, Chambre d'Agriculture du Morbihan, SAFER Bretagne, AUDELOR). Son avis peut être porté à la connaissance du comité technique de la SAFER, tout en étant respectueux des travaux portés par les commissions structures locales. La cellule foncière s'est réunie à 6 reprises en 2019. Une réunion avec les agriculteurs a également été organisée en juin 2019 afin de faire un bilan des actions menées sur les fonciers agricoles et économiques (schéma directeur des zones d'activités, actions de la cellule foncière, étude préalable agricole, mise en place d'une cellule de redynamisation des friches économiques dans les zones d'activités existantes). Ce temps fort d'échange avec la profession agricole est organisé une fois par an. Enfin, 3 actes de candidature et 2 demandes de préemption ont été déposés en 2019. L'une des réponses à un appel à candidatures a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique de la SAFER et a permis l'acquisition de terres agricoles en compensation pour un agriculteur concerné par un projet d'extension de zone d'activités. ●



EPFB HD

Politique de l'habitat

Un guichet unique pour l'habitat

L'Espace Info Habitat est un service proposé par Lorient Agglomération, qui regroupe les services habitat et urbanisme de Lorient Agglomération, l'ADIL, ALOEN. Ce guichet unique accompagne les nouveaux arrivants et les habitants souhaitant rénover, acheter, construire ou louer un logement. Avec l'Espace Info Habitat, l'objectif de Lorient Agglomération est de garantir un service neutre et gratuit d'information et de conseil afin d'améliorer l'accès au logement pour tous.



Quelques événements importants ont marqué l'année 2019 :

- la rédaction de la Convention intercommunale d'attribution (CIA)
- l'étude sur les loyers abordables
- la rédaction d'une convention de partenariat entre Lorient Agglomération et les organismes HLM

Le Programme local de l'habitat

Le PLH, dont la réécriture a été engagée en janvier 2015, a été adopté définitivement le 7 février 2017.

Un comité de pilotage a été organisé en septembre 2019 qui a permis de faire le bilan des actions du PLH. Lors de cette rencontre, des ajustements ou précisions de certaines fiches actions PLH ont été discutés et mis en délibération.

Convention de partenariat avec les bailleurs sociaux

Au cours du second semestre 2019, Lorient Agglomération et les 8 principaux organismes HLM actifs sur le territoire se sont réunis à plusieurs reprises afin de travailler à l'élaboration d'une convention de partenariat (action 6 du PLH). Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans (2020-2022), jusqu'à la fin du PLH actuel. Elle formalise les engagements réciproques dans la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et les défis majeurs à relever collectivement. L'un des objectifs de cette convention trouve sa source dans la réflexion sur l'offre à bas loyers garante d'une meilleure mixité menée au niveau régional. C'est dans ce cadre qu'une étude a été engagée par le club « Habitat et décentralisation » et confiée au cabinet

Cellance. À l'échelle de Lorient Agglomération, il ressort que l'offre est globalement abordable pour les ménages disposant de ressources très faibles (inférieures à 500 €/mois/UC). Cependant, il existe des tensions sur l'offre pour les personnes seules à bas revenus. Dans le cadre de cette convention, il est donc proposé aux bailleurs de porter leur effort sur la production de petits logements abordables (soit 50 % de la production totale) et de rendre abordable, pendant 18 mois, tous les T2 à la relocation. La convention a fait l'objet d'une délibération le 17 décembre 2019 en Conseil Communautaire.

Convention intercommunale d'attribution (CIA)

Suite à l'approbation du document cadre d'orientations stratégiques en matière d'attributions de



Zoom

Accueil des gens du voyage

Conformément à la loi Besson, Lorient Agglomération a engagé en 2002 la réalisation de terrains d'accueil sur les communes de plus de 5 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2019, le dispositif d'accueil de la Communauté comprend 106 emplacements (212 caravanes) répartis sur les aires du « Gaillec » à Lorient (40), de Caudan (8), Guidel (8), Hennebont (8), Inzinzac-Lochrist (8), Languidic (6), Lanester (8), Plœmeur (8) et Rianteac (12) auxquels s'ajoutent l'aire de petit passage de Brandérion et les 3 terrains familiaux locatifs de Lanester. Les procédures préalables à la réalisation d'équipements se sont poursuivies à Larmor-Plage et Plouay et les travaux d'aménagement de 4 terrains familiaux locatifs ont démarré à Quéven. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit en outre la mise à disposition de terrains pour l'accueil des missions évangéliques et pour les regroupements familiaux en période estivale. En 2019, le dispositif d'accueil a été organisé sur les communes de Guidel, Hennebont, Lanester et Plœmeur. Programmées sur le territoire communautaire par la Préfecture, les missions culturelles se sont déroulées à Hennebont, tandis que les regroupements familiaux étaient accueillis à Guidel, Lanester et Plœmeur.

logements sociaux par la Conférence intercommunale du logement (CIL) en novembre 2018 puis en Conseil communautaire en décembre 2018, Lorient Agglomération a souhaité poursuivre la démarche partenariale déjà engagée pour décliner ces orientations stratégiques dans la Convention intercommunale d'attribution (CIA). C'est donc au travers de groupes de travail partenariaux, composés d'une cinquantaine de professionnels, réunissant les services de l'État, les élus, les organismes de logements sociaux actifs sur le territoire et les partenaires associatifs, que s'est concrétisé le programme d'actions de la CIA. Celui-ci permet de répondre aux objectifs de rééquilibrage sociaux et territoriaux et ainsi de favoriser le vivre ensemble, une mixité sociale, et, en parallèle, à poursuivre la coopération au niveau local sur les 6 prochaines années.

Le programme d'action de la CIA a fait l'objet d'un avis favorable de la CIL le 12 juin 2019 et a ensuite été adopté par le Conseil communautaire en juin. Il a enfin, reçu un avis favorable du comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées le 27 juin 2019.

Au second semestre 2019, les communes, en tant que co-signataires, au même titre que les bailleurs sociaux, Action Logement et les associations membres de la CIL, ont, à leur tour, délibéré et adopté la CIA dans le cadre de leurs conseils municipaux respectifs. La signature officielle par l'ensemble des membres signataires se poursuit au premier trimestre 2020.

Par ailleurs, le programme d'action est engagé et notamment la mise en œuvre des actions jugées prioritaires. La CIL a pour mission de suivre la

mise en œuvre des objectifs de la CIA, de mesurer l'impact de la stratégie d'attribution sur l'équilibre social du territoire et, si nécessaire, d'ajuster la stratégie en fonction des évolutions du territoire.

Logement locatif social

Délégation des aides à la pierre

Lorient Agglomération est délégataire des aides à la pierre pour le compte de l'État. Pour le parc public, cela consiste au suivi de la programmation en logements locatifs sociaux. Dans ce cadre 215 PLUS/PLAI ont été agréés en 2019. Les opérations de production de logements locatifs sociaux ont également bénéficié d'un accord de subventions de Lorient Agglomération.

Réhabilitations et démolitions du parc social

35 locataires du parc social ont bénéficié de travaux d'adaptation financés par Lorient Agglomération. 140 logements (soit 3 opérations) ont été financés dans le cadre d'une démolition. Enfin, 41 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique financée par Lorient Agglomération.

Parc privé

Accueil à l'Espace Info Habitat (EIH)

En 2019, 10 313 contacts physiques et téléphoniques ont été recensés à l'EIH. Près de 2 800 appels et 1 900 visites concernaient des dossiers spécifiques sur l'habitat et le parc privé. 48 % des demandeurs résident à Lorient, 10 % à Lanester, 6 % à Hennebont et 14 % dans les 3 communes de l'unité urbaine (Larmor-Plage, Plœmeur et Quéven).

Réhabilitation du parc privé

La mission consiste en l'accompagnement des propriétaires occupants (PO) et propriétaires bailleurs (PB) dans leurs demandes de subvention auprès de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) mais également les PO+ (sous plafond de ressources du prêt social location accession - PSLA). À ce titre, diverses actions ont été initiées en 2019 :

- Au niveau Anah : la poursuite de la dématérialisation des aides de l'Anah (www.monprojet-anah.gouv.fr) et la gestion de nombreux dossiers « Habiter Mieux - agilité » principalement pour des travaux d'adaptation ou de rénovation thermique des logements ;
- La gestion des conventions sans travaux (contrats entre bailleurs privés et Anah) ;
- La poursuite de la campagne de mesure de radon ;
- L'animation d'ateliers pour les copropriétés (en lien avec l'ADIL).

Bilan du Programme d'intérêt général (PIG)

4 commissions de l'habitat (CLAH) ont été organisées en 2019 ainsi que 5 sessions directes. À ces occasions 439 dossiers ont été validés (3 dossiers de sortie d'insalubrité (propriétaire occupant), 1 dossier logement dégradé (propriétaire bailleur), 58 dossiers autonomie, 377 dossiers énergie et 9 primes d'intermédiation locative). L'ensemble de ces dossiers représente une consommation de crédits ANAH de 2,70 M€ correspondant à un volume de travaux de 5,9 M€ HT (environ 6,30 M€ TTC réalisés par des artisans du territoire).

Zoom

Instruction du droit des sols

19 agents de Lorient Agglomération instruisent le droit des sols pour le compte des communes. Service créé en 2000 pour les communes de Lorient et Lanester, il s'est ensuite élargi à l'ensemble des communes de l'agglomération (24 sur 25). Les agents du service ont intégré en 2017 les locaux de l'Espace Info Habitat (EIH), lieu unique pour accompagner les usagers dans leur projet immobilier. L'unité a instruit en 2019 près de 9 800 dossiers, soit une progression de plus de 4% par rapport à 2018. Le nombre de dossier est en constante augmentation depuis 2016 (+10%). Près de 1 870 personnes ont été accueillies dans les locaux en 2019. Parallèlement, près de 4 100 heures de permanences ont été réalisées en commune.

Le service assure également une veille juridique et une diffusion auprès des communes. Ainsi, 4 newsletters trimestrielles ont été diffusées courant 2019. Une rencontre annuelle est également organisée avec les agents communaux en charge de l'urbanisme afin d'échanger sur les pratiques en matière de dépôt et d'instruction des demandes. Enfin, l'unité a initié, en fin d'année, les études afin de garantir la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des actes d'urbanisme d'ici 2022.



Copropriétés

Lorient Agglomération compte 2 514 copropriétés (représentant environ 23 000 appartements et 150 maisons) dont 328 classées potentiellement fragiles. Afin d'accroître la connaissance de ce parc et pouvoir engager des interventions de requalification notamment sur les copropriétés les plus fragiles, Audélor assure depuis 2016 la mission d'observatoire des copropriétés. Cette « Veille et d'observatoire des copropriétés » (VOC) a identifié des indicateurs pour repérer la fragilité de certaines copropriétés. 3 typologies se distinguent d'après cette étude : le parc potentiellement fragile (11%), le parc à surveiller (14%), le parc plutôt en bon état (74%). En 2019, 3 ateliers publics se sont déroulés en partenariat avec l'ADIL sur la gestion financière et la comptabilité, la loi ELAN et les travaux de rénovation.

Prêts accordés par Lorient Agglomération

Type de prêts	NOMBRE	MONTANT
Prim'Access	43	107 K€
Prêt rénov	13	16 K€
Prêt social	4	1,5 K€
TOTAL 2019	60	125 K€

Accompagnement social

Logement d'abord

Lorient Agglomération est un des 23 territoires retenus au niveau national pour la mise en œuvre accélérée du plan gouvernemental pour le

« logement d'abord » (2018-2022) qui concerne la prise en charge des personnes sans domicile. Plusieurs actions ont été engagées dans ce cadre et notamment la mise en place d'une équipe mobile, composée de 2 travailleurs sociaux et d'un infirmier, afin d'identifier les personnes nécessitant un accompagnement pour trouver une solution adaptée en lien avec les partenaires mobilisés.

En outre, les communes de Quéven et de Riantec se sont notamment positionnées pour accueillir une structure type « pension de famille ». Les bailleurs sociaux se sont également mobilisés

pour la production de logements adaptés à ces publics spécifiques.

Commission logement

La commission s'est réunie 8 fois en 2019. À ces occasions, 99 situations de locataires en difficulté dans leur parcours logement ont été examinées (50 en 2018) : 68 personnes seules, 18 familles monoparentales, 11 familles avec enfants, 1 couple sans enfant et 1 ménage en colocation. Dans plus de la moitié des cas, ces échanges ont abouti à des propositions de logement (45 dans le parc social, 2 dans le parc privé). ●



Campagne de mesure du radon dans le résidentiel

En 2018, l'Agence régionale de santé (ARS) a retenu Lorient Agglomération pour la réalisation d'une campagne de mesure du radon dans le résidentiel. Parmi les 92 résultats exploités à partir des dosimètres distribués aux ménages, 63 mesures sont inférieures à 300 Bq/m³ (seuil d'alerte OMS), 28 mesures se situent entre 300 et 1 000 Bq/m³ et 2 mesures sont supérieures à 1 000 Bq/m³. Lorient Agglomération a contacté l'ensemble des ménages ayant une mesure supérieure à 300 Bq/m³ pour qu'ils bénéficient d'un diagnostic plus poussé : 15 diagnostics ont déjà été réalisés. Lorsque les ménages acceptent le diagnostic, le bureau d'études « APPROCHE-Ecohabitat » réalise une visite à domicile et préconise des solutions pour réduire le taux de radon dans le logement. Un pré-bilan a été fait en présence de l'ARS, d'Approche éco habitat, ALOEN et du service habitat. Le bilan de l'action sera établi au printemps 2020 après la période hivernale.

Aménagement numérique

Accompagner la transition numérique

Lorient Agglomération accompagne et pilote les projets d'accès au digital sur l'ensemble du territoire communautaire.

Adopté en 2019, le Schéma territorial numérique est le document cadre de la transition numérique de l'établissement public en lien avec les communes du territoire. Il doit permettre le développement du numérique dans les collectivités, les établissements publics, les entreprises et pour les usagers du territoire. Il ambitionne d'intensifier le déploiement de la dématérialisation et l'usage des outils nomades, tout en renforçant et en sécurisant les infrastructures numériques. Adossé au Schéma, le fonds d'intervention numérique permet de financer les projets innovants menés en direct par les communes.

Application « Lorient mon Agglo »

En complément des services apportés au grand public par le portail web www.lorient-agglo.bzh, l'application « Lorient mon agglo » a été lancée en 2019. Cette première version, qui évoluera au des développements, apporte des informations aux administrés sur les agendas et actualités du territoire mais aussi sur les compétences de l'Agglomération. On peut y trouver notamment l'application du calendrier de collecte des ordures ménagères consultable semaine par semaine.

Actions pour un numérique inclusif

Fin 2019, Lorient Agglomération a été lauréate de la deuxième promotion des Territoires d'action pour un numérique inclusif (TANI 2). Celabel, porté par la mission société numérique, accompagne la transition numérique des territoires en matière d'usages, d'accès aux droits et aux services. Elle soutient le développement des structures de culture et de médiation numériques ainsi que des tiers-lieux. Les actions qu'elle porte sont toutes orientées vers la mise en capacité des collectivités territoriales et acteurs locaux à se saisir des opportunités numériques.

Déploiement de la fibre

Lorient Agglomération suit le déploiement du Très haut débit sur le territoire de Lorient Agglomération (fibre et technologies alternatives). Pour 19 communes, ce déploiement est porté par l'opérateur privé Orange et pour 6 autres c'est Megalis Bretagne qui coordonne cette mise en place.



Lorient mon Agglo - l'application gratuite disponible sur l'App Store et Google Play



Réseau de fibre de l'opérateur Orange

En octobre 2019, 103 680 logements sont couverts par la fibre (soit 84 %) et 65 378 logements sont « raccordables » (soit 53 %). A minima l'effort d'investissement nécessaire sera de 24 000 prises supplémentaires par rapport à l'engagement de la zone conventionnée avec l'État et la Région.

Les communes de Lorient, Lanester, Plœumeur, Hennebont, Larmor-Plage, Quéven, Caudan, Guidel, Gestel, Port-Louis, Locmiquelic et Lanquidic sont toutes en cours de raccordement.

Réseau de fibre de Megalis Bretagne

Dans le cadre du Plan national Très Haut Débit (PNTHD), 6 communes du territoire (Bubry,

Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic) font l'objet d'un déploiement de fibres optiques dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit porté par la Région, Megalis et les autres établissements publics. Trois phases ont été établies pour raccorder l'ensemble des foyers à la fibre optique. La phase 1 est entamée et suit son cours. Elle comprend les foyers du centre de Plouay et la zone d'activité de Restavy avec environ 1 318 prises raccordables. Les travaux de la phase 2 n'ont pas encore été lancés. Ils couvriront le reste 2 000 prises à Plouay (sauf la zone nord-ouest qui avait bénéficié de la montée en débit et qui sera réalisée en phase 3) et 787 prises à Bubry. À la fin de cette phase 2, 50 % des prises des 6 communes seront raccordables. ●

Système d'information géographique

Accompagner les usages des données géographiques

Le système d'information géographique (SIG) recense des milliers d'informations (sur l'urbanisme, les réseaux d'eau et d'assainissement, les lignes de bus...) indispensables aux collectivités pour leurs projets d'aménagement.

Le SIG gère
500 couches
d'information
sur le périmètre
communautaire

Lorient Agglomération a ouvert sa base de données aux communes afin qu'elles puissent accéder aux informations géographiques des espaces publics. Des rencontres sont organisées pour mettre en place des environnements de consultations (Bubry, Riantec, Quéven, Gestel, Guidel, Hennebont, Cléguer, Ploemeur, Caudan, Lorient). Des espaces sécurisés sont aussi à la disposition des communes pour créer leurs propres espaces de travail. Dans la continuité de la charte de l'information géographique et des usages, Lorient Agglomération et les communes construisent ensemble le socle topographique de manière durable pour développer les usages de demain (3D, BIM, accessibilité, projets d'aménagements, bâtiments... etc.).

Mutualisations en cours avec les partenaires

La formalisation d'une convention de 5 ans sur l'acquisition et le contrôle des données topographiques avec les communes, ENEDIS, GRDF, Morbihan énergies s'est achevée en 2019.

Par ailleurs, une gestion des plans de récolements après travaux a été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire pour mettre à jour le plan de surface et répondre au contexte réglementaire de la loi anti endommagement des réseaux.

Enfin, une vue aérienne très haute définition à 5 cm du territoire a été réalisée d'avril 2019 à août 2019 (deux blocs) dans les spécifications

réglementaires nationales du Plan Corps de Rue Simplifié afin de couvrir de manière homogène l'ensemble des territoires.

Gestion des données géographiques

Lorient Agglomération a poursuivi le travail de fond sur le développement, la description et la qualification des données géographiques :

- Élaboration d'analyses et constitution de données thématiques dans le cadre des diagnostics PLU et élaboration des règlements graphiques pour les communes en révision ;
- Veille méthodologique et technique sur la télédétection pour mettre en œuvre une base de données au service de l'aménagement et la gestion des territoires ;
- Reprise des données sur les réseaux humides ;
- Élaboration des bases de données pour les randonnées et les cartographies associées ;
- Évolution du calculateur des itinéraires multimodaux en prenant en compte les différents

types de handicap et le réseau de transport ;

- Poursuite des partenariats et des accords avec les grands groupes institutionnels et les GAFA au niveau national.

Signature d'une convention SIG accessibilité avec le CEREMA

Pionnière en matière de SIG, Lorient Agglomération a constitué, dès 2012, une base de données au service des personnes à mobilité réduite en collaboration avec les communes et les associations de soutien aux personnes handicapées. Cette expérience sur la chaîne de déplacement et le développement d'un calculateur d'itinéraires a participé grandement à l'élaboration d'un premier rapport national du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) afin de prioriser les informations accessibilités. De nombreux éléments ont été repris en décembre 2019 dans la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités). ●



Déplacements et mobilité

Favoriser la mobilité pour tous

La mobilité constitue un enjeu majeur de l'aménagement du territoire: d'environ 2 déplacements par jour et par personne en 1982, elle est passée à près de 4 en 2005, et près de 4,5 en 2016.

Le besoin de mobilité croissant s'exerce à l'échelle d'un bassin de vie étendu. Pour répondre à l'évolution des attentes des usagers, Lorient Agglomération exerce plusieurs missions, notamment: l'organisation du réseau de transports collectifs, l'ensemble des démarches favorisant la mobilité et les déplacements et enfin l'accessibilité.

Certaines étapes clés en matière de mobilité se sont déroulées courant 2019:

- La mise en œuvre, le 7 janvier 2019, du nouveau réseau, co-construit avec les communes, puis à ses ajustements au cours du premier semestre.
- l'achèvement des travaux du Triskell avec la livraison des aménagements sur Plœmeur.
- la réalisation d'une étude stratégique sur la transition énergétique du parc de véhicules et la préparation de commande de 2 bus standards électriques.

Triskell, Bus à haut niveau de service

Les travaux du Triskell, engagés courant 2014, se sont poursuivis jusqu'en 2019 avec près de 1,5M€ investis dans le courant de l'année. Les travaux d'aménagements du dernier tronçon se sont terminés sur la commune de Plœmeur. L'avenue Pasteur et le carrefour de Kerjoël, ainsi que les stations Saint Mathurin, Kerledern et Kerabus ont ainsi été mis en service, dans leur configuration finale au premier semestre 2019.

Restructuration du réseau CTRL

Différentes études stratégiques, conduites en partenariat avec l'ensemble des maires de Lorient Agglomération, avaient été initiées dès 2015 en vue de la restructuration du réseau de transport. Son projet d'exploitation a été élaboré par le nouveau délégataire en 2018 et mis en œuvre à partir du 7 janvier 2019.

Suite au lancement du nouveau réseau, le

premier semestre 2019 a été consacré à la veille sur la qualité des réponses qu'il apportait aux usagers. S'il apparaît qu'une très grande majorité de lignes n'a donné lieu à aucune réclamation, certaines nouvelles lignes régulières ont dû être adaptées pour maintenir un niveau de service répondant à l'usage qui était constaté antérieurement, notamment sur Lorient, Lanester, Caudan, puis Gestel et Pont-Scorff. Ailleurs, des services à la demande ont été instaurés pour suppléer l'abandon des détours dans des secteurs où les transports sont moins usités, et ainsi maintenir une offre de transport à leurs habitants, sans dégrader les conditions d'exploitation et la qualité des services pour le plus grand nombre, notamment sur Larmor-Plage, Lorient, Guidel, Lanvaudan. Enfin, un nombre important de réclamations concernaient les services scolaires, pour lesquels il a été nécessaire de distinguer adaptations impératives (arrivées





S. LOREIC

FYD

tardives aux cours, inadéquation aux horaires scolaires, absence de retour...), des demandes de confort (retours horaires multiples dans des conditions de rapidité constante...).

Qualité de service

La qualité de service du réseau s'apprécie au quotidien, au regard de sa régularité, du confort offert, de la fiabilité de l'information, de la sécurité garantie. Cette qualité de service exige une veille et une action permanente de Lorient Agglomération et de la CTRL.

Restructuration
du réseau
de transport collectif
en janvier 2019

Poursuite de la démarche concertée pour la sécurisation des arrêts

La charte pour la sécurisation des points d'arrêt a été approuvée en conseil communautaire du 9 juillet 2010. Elle a depuis été approuvée par 7 communes, et appliquée par la quasi-totalité des communes de l'agglomération. Si les arrêts identifiés comme les plus problématiques ont fait l'objet d'aménagements de sécurisation, une vigilance constante est maintenue pour améliorer la sécurité générale du réseau de transport. Avec le réaménagement en 2019 d'une vingtaine d'arrêts sur les autres communes, ce sont aujourd'hui 300 sites qui, depuis le début de la campagne de sécurisation, et après avoir été diagnostiqués dangereux ou même très dangereux, ont subi des aménagements qui les rendent mieux sécurisés pour les usagers des transports collectifs, ainsi que pour

tous les utilisateurs de l'espace public.

Les relations avec les usagers

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la tarification solidaire a été mise en œuvre sur le réseau. Plus de 10 000 personnes abonnées (soit la moitié des abonnés du réseau), bénéficient d'un tarif réduit au regard de leur quotient familial. 153 demandes de dérogations pour de faibles dépassements de seuils ont été formulées et seules 9 se sont vues opposer un refus. 4 971 personnes ont accès au tarif « Solidaire + » réservé aux plus démunis; Lorient Agglomération a instruit 658 dossiers de demandeurs d'asile, concernant 876 personnes, pour leur accorder le bénéfice de ce tarif.

Un nouveau règlement du service dédié aux personnes à mobilité réduite (service PMR) a été élaboré en 2019. Ce service constate une légère augmentation des demandes d'accès avec 314 demandes dont 127 renouvellements et 5 refus pour des personnes ne répondant pas aux critères d'ayant-droit. Ce sont ainsi 376 usagers qui ont utilisé le service en 2019 dont 175 ont opté pour le post paiement de leurs transports (180 en 2018). Depuis 2014, une procédure sollicitant l'avis médical d'ergothérapeutes a été mise en œuvre pour examiner les demandes des personnes ne répondant pas strictement aux critères d'accès au service PMR. Ainsi, 30 dossiers ont été soumis à ces professionnels de santé dont 19 ont donné lieu

à des mises en situation à bord d'un bus pour évaluer les difficultés de déplacement des demandeurs.

Plan de déplacements urbains (PDU)

Approuvé par le Conseil communautaire le 22 février 2013, le Plan de déplacements urbains affiche les ambitions de la collectivité pour gagner la bataille des comportements pour une mobilité plus durable. Document de programmation, il se traduit dans les politiques de l'ensemble des acteurs du territoire. Sa mise en œuvre dépasse largement la seule action de l'agglomération qui a cependant, au titre de sa compétence d'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la responsabilité de s'assurer de sa bonne prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques.

Politique cyclable

Par délibération du 16 octobre 2018, le Conseil communautaire a décidé de la révision du schéma cyclable d'agglomération. La consultation conduite en 2019 permettra d'entrer dans une phase opérationnelle dès l'installation des nouveaux exécutifs municipaux et communautaire en 2020.

Sans attendre, deux modifications au schéma de 2005 ont permis de prendre en considération de nouveaux itinéraires à Caudan et Lanester (zone de Kerpont) et à Calan (liaison avec Kerchopine). Ces nouvelles demandes viennent compléter les actions menées dans le cadre du schéma existant (l'instruction ou le paiement des demandes de subventions d'équipements aux communes), à savoir :



S. LORNIC

- Caudan : liaison Montagne du Salut bourg via Kerantro
 - Lorient : jalonnement du schéma vélo de la ville
 - Hennebont : aménagements cyclables sur le pont Jehanne La Flamme, l'avenue de la Libération, l'avenue Allende et au lieu-dit Kerpotence.
- Lorient Agglomération est lauréat du premier

appel à projets de l'Ademe « Vélos et Territoires ». Durant les 18 mois qui suivent l'officialisation du partenariat, l'Agglomération s'est notamment engagée à :

- réviser son schéma vélo structurant comprenant un zoom sur le pont du Bonhomme et la jonction Guidel - Lorient Nord,
- engager une communication sur l'usage du vélo,
- mener à bien des actions de promotion du vélo via des ateliers de remise en selle et d'autoréparation.

L'agglomération bénéficiera du soutien de l'ADEME à hauteur de 50 % des dépenses sur une base convenue.

Mise en œuvre de Plan de déplacements d'entreprise (PDE)

De grandes entreprises du territoire, parmi lesquelles Naval Group ou le CHBS, se sont engagées dans la mise en œuvre de leur Plan de déplacements d'entreprise, destinés à rechercher des solutions alternatives à l'usage de la seule voiture particulière pour se rendre sur leurs sites, prioritairement en direction de leurs salariés mais également de leurs clients ou partenaires. Si elle ne se substitue pas au recours à un bureau d'études qui se charge de l'élaboration d'un tel document, Lorient Agglomération se propose d'accompagner

la démarche en apportant son expertise avec l'appui de la CTRL.

Une démarche forte d'accompagnement a été initiée en 2018 au sein de la zone d'activité de Kerpont via l'association des industriels. Les résultats de l'audit indiquent notamment que le covoiturage constitue un mode de transport alternatif envisageable pour 45 % des sondés. Lorient Agglomération a conventionné avec l'association EHOP covoiturons-nous afin de sensibiliser les salariés de la zone au covoiturage, trouver des solutions d'équipages intra et inter-entreprises, former à l'utilisation de l'outil Ouest Go, service de covoiturage de proximité.

Lorient Agglomération conduit par ailleurs son propre Plan de déplacements d'administration (PDA). Des actions d'animation, de sensibilisation et de communication ont été menées en 2019 : organisation d'un challenge de la mobilité à la Maison de l'Agglomération auquel ont participé 28 agents en avril 2019 (924 kg d'équivalent carbone évités par les participants dont 13 nouveaux utilisateurs du covoiturage, du bus ou du vélo), sensibilisation au co-voiturage en partenariat avec EHOP Covoiturons-nous, accompagnement sur la conduite des véhicules électriques de service (vélos et voitures).



F. GAUVIEL

Révision du
schéma cyclable
d'agglomération
prévu en 2020



S. LORIEC

Accessibilité : vers un territoire inclusif

Suite à la publication des nouvelles directives de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, Lorient Agglomération a œuvré, auprès des communes, à l'élaboration des nouveaux programmes que sont les Schémas directeurs d'accessibilité - Agenda d'accessibilité Programmé Sd'AP et Ad'AP.

Accessibilité des transports

Dans le cadre de la programmation du schéma d'accessibilité programmé des transports (Sd'AP) la totalité des 95 véhicules du parc de bus appartenant à Lorient Agglomération est accessible à tous les types de handicaps et tous les nouveaux véhicules commandés disposent de 2 emplacements pour les fauteuils. 258 arrêts ont été rendus accessibles (sur les 344 prévus) portant à 433 le nombre de stations accessibles au total (93 arrêts Triskell).

Le Triskell et le PEM, qu'il s'agisse des gares routière ou ferroviaire, s'inscrivent naturellement

dans les équipements accessibles, notamment en proposant une information dynamique aux usagers.

Activité de la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA)

Au sein de la CIA, des groupes de travail interviennent dans plusieurs domaines visant à l'amélioration de l'accessibilité :

- Accès aux évènements ;
- Accès au tourisme et aux loisirs ;
- Accès à l'information ;
- Accès aux espaces et bâtiment : 267 établissements recevant du public toutes catégories ont été rendus accessibles soit 59,6 % du parc ;
- Formation / sensibilisation.

Lois d'orientation des mobilités (LOM)

Promulguée le 24 décembre 2019 et publiée le 26 décembre au Journal officiel, cette loi complète et amende la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) de décembre 1982. Ce texte de 189 articles entend lutter en faveur de solutions alternatives à la voiture et faciliter la transition écologique. Elle réforme en profon-

deur de nombreux pans des politiques nationales et locales de transports et de déplacements et concerne l'ensemble des services liés à la mobilité. Parmi les thèmes abordés peuvent être cités :

- Les six catégories de services pouvant être exercés « à la carte » par les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) ;
- La notion de bassin et de contrat de mobilité, introduisant une nouvelle échelle engageante entre la Région et les AOM ;
- Une prise en compte renforcée par les AOM des mobilités alternatives à la voiture particulière utilisée en autosolisme : VTC, covoiturage, autopartage, trottinettes, vélos, voitures autonomes, données transports, etc...
- L'ouverture des données et d'information multimodale comme le soutien au MaaS (Mobility as a Service)
- Les dispositions relatives à la qualité de l'air et la transition écologique.

De nombreuses autres dispositions accordent de nouveaux pouvoirs aux collectivités et aux EPCI (places de stationnement réservées au covoiturage, régulation des trottinettes en libre-service, etc.). Celles-ci seront déclinées dans des décrets d'application qui seront étudiés avec attention dès le début du prochain mandat. ●

Transition énergétique

Consommer moins, consommer mieux l'énergie

Lorient Agglomération est désigné par la loi comme coordinateur de la transition énergétique au niveau du territoire. Pour ce faire, elle élabore un nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET), feuille de route pour 6 ans. Il comporte deux volets : un volet atténuation portant sur la réduction de gaz à effet de serre et un volet adaptation aux effets du changement climatique pour rendre le territoire plus résilient.

L'urgence climatique est une réalité. Ces cinq dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées sur le globe. Localement on observe une élévation des températures, du niveau de la mer, entraînant des risques accrus de canicule, de submersion marine, de perte de biodiversité... Les territoires ont une importante responsabilité dans les actions à mener. C'est pourquoi la Loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 leur a confié l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux, feuille de route collective pour lutter contre le changement climatique.

Dans cet engagement, Lorient Agglomération assume pleinement son devoir d'exemplarité à la fois sur son patrimoine et celui des communes grâce à la plateforme de services mise en place avec le conseil en énergie partagé (CEP), le développement des énergies renouvelables, la valorisation des certificats d'énergie (CEE) et l'achat groupé d'énergie. De nombreux projets de maîtrise de l'énergie et

de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti et industriel de Lorient Agglomération ont ainsi été menés en 2019.

Lorient Agglomération exemplaire

Travaux d'économie d'énergie

Dans la continuité de l'année passée, les travaux de mise en œuvre d'éclairage par LED ont été poursuivis. Ainsi la réfection des éclairages extérieurs de l'esplanade à la Lorient La Base et ceux du Parc des expositions ont commencé durant le dernier trimestre 2019. Ces sites où les équipements étaient obsolètes, ou non adaptés, sont équipés aujourd'hui de luminaires performants et améliorant la qualité lumineuse mais aussi divisant par 2 la consommation électrique. L'efficacité énergétique est un paramètre essentiel au moment des choix techniques des projets de l'agglomération réalisés (Centre de secours de Lorient, Hydrophone et espace évènementiel, Mission locale...) ou à venir (futur pôle technique

communautaire ou futur bâtiment dédié à la course au large).

Développement des énergies renouvelables

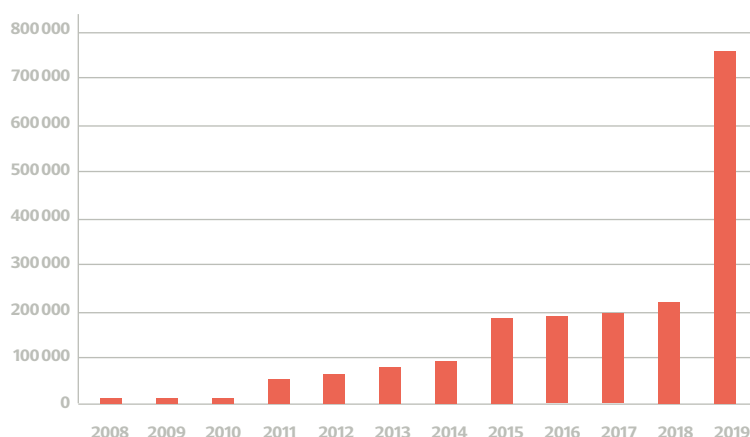
La mise en service de l'unité de valorisation de biogaz à Kermat (voir p26-27) et l'installation de production d'eau chaude sanitaire solaire pour le nouveau centre de secours principal de Lorient se sont déroulées en 2019. Les sept centrales photovoltaïques construites dans le cadre du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (Adaoz, Kermat, stations d'épuration de Lanester, de Kerolay et de Plœmeur) ont permis de porter le potentiel photovoltaïque de 194 kWc à 740 kWc pour une surface passant de 1 300 m² à 4 300 m² de panneaux installés. La production d'énergie photovoltaïque sur 2019 est de 760 MWh (hors ferme solaire du K2 construite et exploitée par XSEA). En comparaison, une maison individuelle avec chauffage électrique consomme 15 MWh par an.

Adoption définitive
du Plan climat air
énergie territorial
en décembre 2019





Production photovoltaïque en kWh



11,7 % des consommations électriques du patrimoine global de l'Agglomération sont ainsi couvertes par de l'électricité photovoltaïque produite sur les équipements contre 0,6 % en 2017. 16,6 % des consommations de chaleur du patrimoine global de l'Agglomération sont couvertes par des énergies renouvelables, bois énergie et solaire thermique principalement (15,2 % en 2017).

Optimisation et exploitation du patrimoine existant

La gestion et le suivi précis des consommations énergétiques payées directement par Lorient Agglomération permettent d'évaluer les résultats des actions engagées. Globalement il est important de noter que la facture énergétique payée par la collectivité est contenue à 1,5 M€, inchangée depuis la prise de compétence eau et assainissement en 2012 et ce malgré les hausses successives des coûts unitaires complets des énergies (+5 %/an) et du périmètre du patrimoine (695 compteurs en 2019 pour 687 en 2018). Le bilan de la politique de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelable sur le patrimoine existant ainsi que la volonté de l'agglomération de réaliser des équipements neufs performants ont donc fait leurs preuves.

Plateforme de services énergies pour les communes et partenaires du territoire

Cette plateforme constitue un outil incontournable de la transition énergétique à la disposition

des communes et partenaires du territoire pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Elle fédère, en 2019, plus de cinquante partenaires dont la totalité des communes de l'agglomération. Les services proposés s'adaptent aux besoins de chacun pour permettre de réaliser des économies d'énergies et financières sur son patrimoine. Elle propose

- le Conseil en Énergie Partagé (CEP),
- la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),
- l'accompagnement technique et financier pour le développement des projets de chaleur renouvelable sur le territoire des maîtres d'ouvrage publics et privés,
- l'achat groupé d'électricité et de gaz naturel.

Le Conseil énergie partagé (CEP)

Avec la réalisation d'études énergétiques détaillées sur les bâtiments et équipements, le CEP permet aux communes de prendre une part active dans la gestion des consommations d'énergie et d'eau de leur patrimoine. Le retour d'expérience sur ce service montre que la mise en œuvre d'actions simples, aux investissements limités, permet d'économiser jusqu'à 3 €/an/habitant. 16 communes adhèrent au CEP.

Valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les CEE constituent l'un des principaux instruments législatifs de la politique de maîtrise de la demande énergétique nationale. Créé en 2006 par l'État, ils reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Ceux-ci doivent promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Dans ce cadre les collectivités qui sont directement éligibles à ce dispositif peuvent valoriser financièrement les travaux d'économie d'énergie réalisés sur leur patrimoine en vendant leurs CEE aux différents fournisseurs d'énergie. Les CEE sont également un indicateur de l'effort consenti par les collectivités sur leur patrimoine. Ils caractérisent les économies d'énergies et financières qui seront réalisées chaque année après les travaux. Enfin c'est une recette immédiate qui permet de financer les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 5 à 10 % des investissements réalisés.

Lorient Agglomération collecte, constitue les dossiers de demande de CEE, les dépose au Pôle national et les vend pour son propre compte et pour les communes et partenaires. En 2019, 3



dossiers de demande de CEE ont été déposés auprès du Pôle national CEE pour un volume de 70 GWhcumac, dont un dossier exclusivement constitué d'opérations relatives aux entreprises du territoire dans le cadre de l'expérimentation « performance des entreprises et des commerces ». Ainsi, 280 000 € de CEE ont été vendus dont 100 000 € reversés aux communes, et 35 000 € aux entreprises partenaires.

Projets territoriaux

Lorient Agglomération participe à deux projets européens portés par les acteurs locaux : le projet EMPOWER avec la Ville de Lorient sur le suivi énergétique des bâtiments tertiaires à partir de logiciels libres, et le projet POTEnT « Public Organisations Transform Energy Transition » autrement dit « Les organisations publiques transforment la transition énergétique » avec ALOEN sur le développement d'outils et de compétences pour se réapproprier l'énergie localement, comme le développement de projets d'énergies renouvelables impliquant les citoyens.

Au niveau régional, Lorient Agglomération a pris part en 2019 aux échanges sur le développement de l'hydrogène renouvelable en Bretagne. L'Agglomération a aussi été réélue au sein du conseil d'administration de l'association SMILE (Smart Ideas to Link Energies : Idées intelligentes pour relier les énergies) dont l'objectif est d'accompagner le déploiement de projets d'énergies renouvelables et de maîtrise des consommations d'énergie en lien avec les réseaux énergétiques communicants.

Développement des projets de chaleur renouvelable

Le contrat de territorialisation de développement de la chaleur renouvelable, signé en juillet 2017 avec l'ADEME Bretagne, s'est terminé en juin 2020. Le bilan est très positif puisque l'objectif de production de chaleur renouvelable, l'un des plus ambitieux à l'échelle nationale, a été atteint. Les projets ont bénéficié des subventions du fonds chaleur. Depuis 2017, 80 entreprises ont été accompagnées pour lesquelles 46 études ont été financées et réalisées. 8 entreprises ont déjà mené les travaux pour s'équiper de panneaux solaires thermiques, d'équipements de récupération de chaleur perdue ou de chaudières biomasse.

Les communes du territoire se sont montrées également très actives pour développer la chaleur renouvelable puisque 16 réseaux de chaleur ont été financés. Deux réseaux de chaleur sont déjà opérationnels, 4 en cours de construction et les autres en études de conception. À noter que beaucoup de communes ont confié l'investissement, la construction et l'exploitation de leurs réseaux de chaleur à la Société Publique Locale Bois Énergie.

Ce premier contrat de développement de la chaleur renouvelable a ainsi permis à plus de 25 projets de bénéficier d'un soutien à hauteur de 6 M€ pour 10 M€ d'euros de travaux. À court terme, ce sont donc plus de 17 GWh/an de chaleur renouvelable qui seront produites pour 5 000 tonnes de bois consommé et produit

localement. Cette filière locale a permis de créer l'équivalent de 5 emplois.

Achat d'énergies

Lorient Agglomération s'attache à optimiser les prix de fourniture d'électricité et de gaz. Elle coordonne depuis 2014 un groupement d'achat qui fédère Lorient Agglomération et 44 autres membres dont 20 communes. Le groupement agrège 2 500 compteurs répartis dans 4 lots, pour une consommation annuelle d'énergie de 100 GWh correspondant à une dépense de 10 M€/an soit 30 M€ sur la durée du marché (3 ans). Un lot spécifique à haute valeur environnementale est également proposé, pour permettre de consommer de l'électricité produite à partir de nouveaux moyens de production renouvelables installés dans le périmètre de la Région Bretagne.

Le nouveau marché d'achat groupé d'électricité et de gaz naturel a été attribué en juillet 2019. Dans un contexte de prix élevés sur les marchés de l'énergie, la stratégie a évolué vers des achats par blocs d'énergie afin de profiter des opportunités du marché sur la période. Ainsi pour l'électricité, seule l'année 2020 a été affermie. Par ailleurs, pour contenir la hausse des prix, les mécanismes d'accès à l'électricité nucléaire historique, dont le coût est régulé, ont été mobilisés (42 €/MWh en 2020). Cette démarche a permis de limiter l'augmentation des prix à +2 et +8% pour 2021. À noter un gain pour les membres qui disposaient encore de tarif historique de -6% à -13%. Il est important de souligner que la hausse de la fiscalité sur l'énergie et des coûts d'acheminement contribuent largement à l'augmentation du coût complet de l'électricité et du gaz naturel. ●

Obtention de la norme ISO 50 001 pour le traitement des déchets sur les différents sites de l'Agglomération



Gestion des déchets

Un territoire exemplaire

Lorient Agglomération propose à ses habitants une collecte sélective poussée afin de favoriser au maximum le traitement et la valorisation des déchets produits. Elle organise notamment une collecte en porte à porte des biodéchets, lui permettant de se distinguer au niveau national pour sa gestion exemplaire.



Lorient Agglomération labellisé "Territoire économe en ressources"

Lauréate de l'appel à projets « Territoire Économe en Ressources » lancé par l'Ademe début 2018, Lorient Agglomération poursuit un plan d'actions ambitieux de réduction de la production de déchets sur son territoire. Son action se dirige à l'attention des habitants du territoire, des professionnels (dans la limite de la définition des déchets assimilés et du volume accepté à ce titre), des services publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...) et des associations.

Collecte en porte à porte

Afin d'optimiser les fréquences de collecte et d'inciter les usagers au tri sélectif, Lorient Agglomération a mis en place, dès 2017, un programme d'abaissement des fréquences de collecte de la poubelle bleue (déchets non recyclables). Au vu des résultats très concluants (diminution de près de 30% des déchets ménagers résiduels), cette logique s'est poursuivie en 2018 puis en 2019 avec les communes de Port Louis, Riantec, Locmiquélic et Hennebont.

Désormais, 85 000 habitants (soit 41% de la population) sur 18 communes sont collectés tous les 15 jours pour leur poubelle bleue, en alternance avec les emballages de la poubelle jaune. La collecte des biodéchets (poubelle verte) a lieu, elle, toutes les semaines pour des raisons de salubrité.

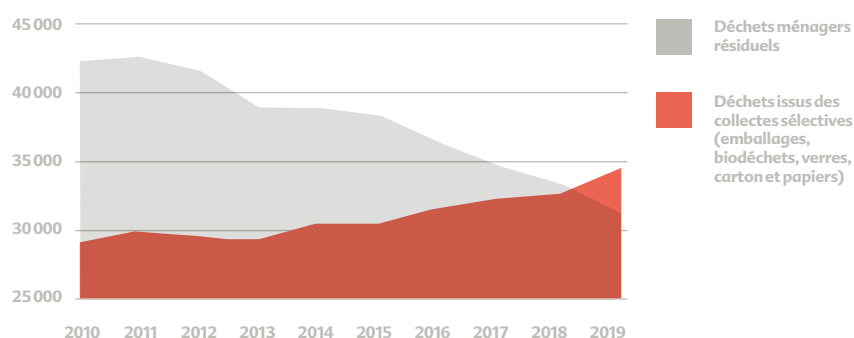
Pour la première fois en 2019, les collectes sélectives de proximité (emballages, biodéchets, cartons, verre et papier) ont ainsi supplanté les

collectes de déchets non recyclables de la poubelle bleue. Ainsi, les matières valorisables captées représentent 53%, tandis que les matières non recyclables ou non captées ne représentent plus que 47% des tonnages collectés.

Déchèteries

Les jours d'ouverture de 10 déchèteries du territoire ont été réajustés à compter du 1^{er} avril

Évolution des tonnages des déchets collectés





Zoom

Inauguration de la nouvelle déchèterie de Caudan

Dans le cadre du programme de modernisation et de réhabilitation des déchèteries du territoire, le site de Caudan a été totalement revu et agrandi pour permettre plus de fluidité de circulation, de sécurité et de tri. La déchèterie de Caudan est l'une des plus fréquentées du territoire. En moyenne 530 visiteurs sont enregistrés quotidiennement. Avec un taux de valorisation des déchets supérieur à 60 % des entrants, ce site, comme celui d'Hennebont (réhabilité en 2018) fait partie des déchèteries « nouvelles générations ». Les travaux ont duré plus d'une année et le coût total de l'opération s'élève à 1,2 millions d'euros HT. Mis en service le 1^{er} juillet 2019, cet équipement offre une entière satisfaction aux usagers qui apprécient en particulier l'espace, l'accessibilité et les plateformes de dépôts au sol pour les végétaux et les gravats.

2019 (hors Bubry, Groix et Plouay). L'objectif de cette réorganisation est de conserver le maillage territorial des déchèteries tout en offrant un service mieux adapté aux besoins des usagers. En effet, le constat dressé depuis 2015 montrait que l'offre de services n'était pas suffisante puisque 90 % des déchèteries étaient fermées les mardis et jeudis. De plus, les déchèteries resteront fermées le dimanche car ce jour était trop peu fréquenté par rapport aux contraintes d'exploitation générées. Toutes les déchèteries restent ouvertes le samedi, jour le plus fréquenté de la semaine. L'amplitude horaire est restée identique sur chacun des dix sites de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Sans distinction de périodes été et hiver.

Valorisation des déchets

En 2019, la valorisation matière des déchets collectés continue de s'améliorer pour atteindre un taux de 64,2 %. Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55 %) et

approche déjà de l'objectif 2025 (65 %). Les déchets valorisés sont recyclés (38 %) ou compostés (26 %). Seuls 36 % des déchets collectés ne sont pas valorisés ce qui permet une diminution des tonnages de déchets enfouis au centre de stockage d'Inzinac-Lochrist (-24 % entre 2010 et 2019). La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe comme objectif une baisse de 50 % entre 2010 et 2025.

Depuis 2010, année de référence, les tonnages enfouis diminuent progressivement. En effet, les usagers participent de mieux en mieux au tri des déchets, geste facilité et incité grâce aux différents projets menés par Lorient Agglomération :

- L'extension des consignes de tri des emballages sur l'ensemble du territoire en 2016,
- La diminution de la fréquence de collecte de la poubelle bleue,
- Le développement de nouvelles filières de recyclage en déchèterie.

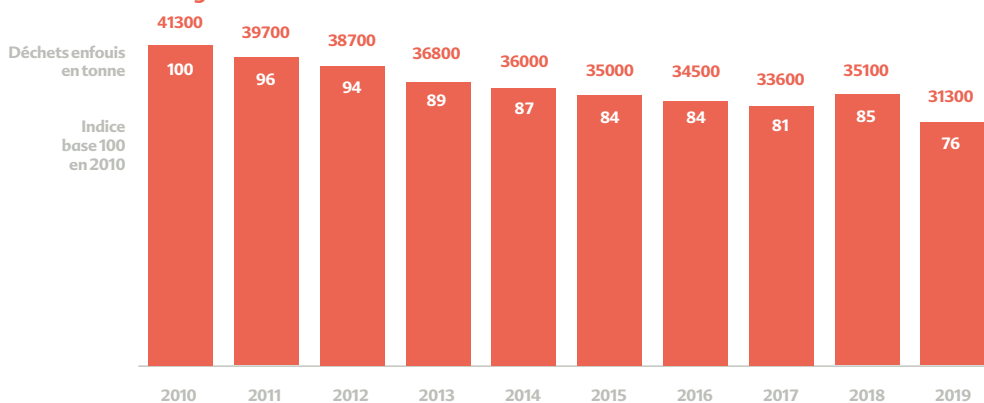
De plus, l'amélioration du processus de traitement permet également de réduire davantage la

masse des déchets issus de la poubelle bleue (40 % environ) diminuant ainsi le tonnage de déchets enfouis.

Malgré une diminution des tonnages des déchets ménagers résiduels collectés, les tonnages cumulés sur l'ensemble des flux ont quant à eux augmenté de 2 % entre 2018 et 2019. Cette augmentation est notamment liée à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 5 % par rapport à l'an passé). La filière mobilier, pratiquement entièrement déployée sur l'ensemble des déchèteries de Lorient Agglomération a vu ses tonnages augmenter de 22 %. Ce chiffre est toutefois à relativiser car l'enfouissement des déchets non recyclables a diminué de -3 % en 2019 du fait de la mise en place de nouvelles filières de tri dans les déchèteries (déchets d'équipements électriques, mobiliers usagers, réemploi...)

Par ailleurs, pour la collecte en porte à porte, les tonnages d'emballages (+6 %), de biodéchets (+6,6 %) et de verre (+4,7 %) ont augmenté de

Évolution du tonnage des déchets enfouis à Kermat



-24 %
depuis 2010

Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte : 50 % en 2025 (base 2010)



Mesure de la qualité de service

La gestion des déchets représente un véritable enjeu pour le territoire et repose principalement sur la participation des usagers. Leur satisfaction est donc un facteur essentiel de la réussite de cette politique. Aussi, Lorient Agglomération s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service et de la satisfaction des usagers. Après une première phase d'enquête fin 2018, qui a mobilisé 1 640 participants répartis sur l'ensemble des 25 communes du territoire (1 120 via un questionnaire mis en ligne et 521 par téléphone), l'analyse des réponses a permis d'évaluer la satisfaction globale des habitants et d'identifier les éventuels ajustements à apporter aux différents services proposés à la population.

Un plan d'actions basé sur les résultats de cette enquête a été défini au printemps 2019 autour de 3 grands enjeux : la transition écologique, la coopération et la satisfaction des usagers. La maîtrise budgétaire, orientation primaire à l'échelle de Lorient Agglomération, vient cadrer le champ d'actions. Pour chacun de ces enjeux, 3 objectifs ont été définis, comme par exemple pour l'enjeu transition « réduire la production de déchets », « développer la cohésion et la transversalité au sein du service et les liens avec les communes membres » concernant l'enjeu coopération et enfin, pour l'enjeu satisfaction des usagers « délivrer un service qui réponde aux besoins des usagers ». Ces objectifs sont ciblés afin d'évaluer leur progression dans une logique d'amélioration continue. Des actions sont déterminées et menées afin de permettre l'atteinte des objectifs.

façon notable. Les tonnages de papier collecté continuent quant à eux de baisser depuis des années du fait de la dématérialisation et de la chute des ventes de magazines.

Sensibilisation du grand-public

Comme tous les ans, Lorient Agglomération a participé à la Semaine européenne de réduction des déchets du 16 au 24 novembre 2019. 3 temps forts ont ponctué l'évènement :

- Les journées portes ouvertes sur les installations de gestion et de valorisation des déchets complétées par l'organisation d'ateliers du savoir-faire (nouveau en 2019) ;
- Le retour de la mission Tara « plastiques en mer, les solutions sont à terre » à la Cité de la voile Éric Tabarly, avec des animations, projections, tables rondes et conférence en complément d'une exposition retraçant l'exploration scientifique autour des pollutions plastiques en mer, et de l'exposition « # 365 unpacked » du photographe Antoine Repessé ;

- L'organisation de la seconde opération « Laisse parler ton cœur », collecte de jouets en association avec Écosystèmes.

Les diverses animations proposées ont attiré de nombreux visiteurs. 158 personnes ont visité le centre de tri et la recyclerie de Caudan. 52 personnes se sont rendues au centre d'enfouisse-

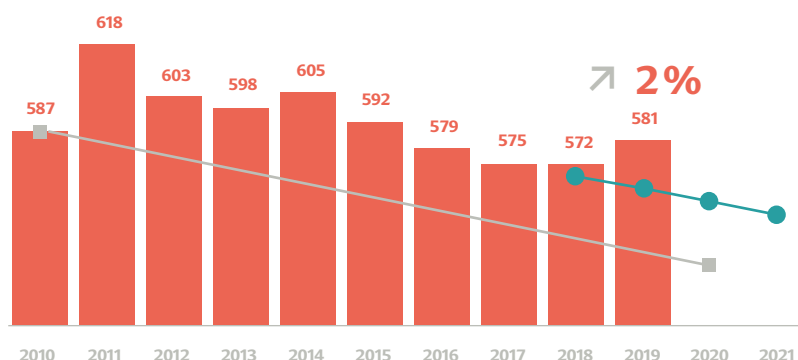
ment d'Inzinac Lochrist. La première édition des ateliers du savoir-faire a également eu beaucoup de succès avec 33 participants sur 40 places proposées. Les animations proposées par Lorient Agglomération autour de la mission Tara ont attiré environ 200 participants sur l'ensemble du samedi après-midi. ●

+1%
de déchets
produits
entre 2010
et 2019

- Objectif programme d'actions TER
-1% par an (base 2017)
- Objectif de la loi de Transition
Énergétique pour la croissance verte :
-10% en 2020 (base 2010)

581 kg
de DMA produits
par habitant en 2019

Déchets produits en kg par an par habitant



Eau et assainissement

Exploitation des réseaux et service aux habitants

Lorient Agglomération gère la distribution d'eau potable et les réseaux d'assainissement ainsi que les eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Du prélèvement à la source au traitement des eaux usées, cette compétence s'exerce avec pour objectifs principaux la qualité de l'eau distribuée aux habitants, la bonne gestion des ressources et la préservation des milieux aquatiques.

Le patrimoine des installations est conséquent pour la taille de l'agglomération et est exploité selon différents modes de gestion (régie, prestation de service ou délégation de service public) et compte :

- Eau potable: 10 unités de production d'eau, 35 réservoirs et environ 2 400 km de réseaux;
- Assainissement des eaux usées: 28 stations d'épuration, 341 postes de relevage et environ 1 300 km de réseaux;
- Assainissement des eaux pluviales: 639 km de réseaux, 167 ouvrages de rétention et 2 postes de relevage.

Eau potable

Production d'eau potable et interconnexions

L'année 2019 a bénéficié d'une pluviométrie favorable permettant une production d'eau dans de bonnes conditions de disponibilité de la ressource. 1438 870 m³ d'eaux brutes ont été prélevés au niveau des captages souterrains exploités en régie

et traités sur les 5 sites de production, avant mise en distribution.

La reprise en régie des sites de production d'eau de Groix et Languidic a permis d'optimiser le fonctionnement des usines et les prélèvements dans la ressource, réduisant ainsi, pour le secteur de Languidic, les achats d'eau à l'extérieur du périmètre communautaire.

Distribution d'eau potable

Au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée conforme à la réglementation en vigueur tout au long de l'année 2019 sur l'ensemble des secteurs de distribution.

La distribution continue de s'améliorer sur la commune de Plœmeur des suites des travaux entrepris sur les réseaux. Ce réseau reste malgré tout très sensible aux à-coups hydrauliques, remettant en suspension le biofilm générateur d'eaux colorées. En 2019, la canalisation d'adduction d'eau reliant

Lorient à l'usine de Beg Minio à Plœmeur, mise en service en 2018, a été prolongée jusqu'au réservoir de l'usine de Beg Minio.

Sur les secteurs exploités en régie, les évolutions réglementaires en matière de défense extérieure contre l'incendie ont conduit à l'élaboration de contrats d'entretien des organes de défense incendie. Les mesures de débit et de pression ont été réalisées par la régie sur 384 des 1228 poteaux d'incendie situés sur le réseau public d'eau potable exploité par les agents de Lorient Agglomération.

Renouvellement des compteurs

Le dispositif a été intensifié sur le secteur exploité en régie :

- Renouvellement de 5 779 compteurs d'eau potable en habitat collectif, sur les 6 500 compteurs arrivant en fin de durée de vie (15 ans) sur Lorient et Lanester;
- 176 autres compteurs ont été renouvelés sur les communes de Groix (compteurs radiorelevés), de Port-Louis, de Languidic et de Brandérion.





Travaux sur les ouvrages structurants

Initiés en 2018, les travaux de réhabilitation des groupes de pompage d'eau brute de la station de Kereven à Pont-Scorff se sont poursuivis en 2019. Ils permettront d'optimiser la consommation énergétique de la station, d'en améliorer l'exploitation et de conserver la pleine capacité de fonctionnement.

Parallèlement, une nouvelle unité de production d'eau potable a été construite à Créal à Groix.

Travaux sur les réseaux d'eau potable

La programmation de ces travaux a été établie en concertation avec les communes :

- Soustraitance à des entreprises pour la rénovation et l'extension du réseau sur environ 18 km : à Cléguer (Restancoezec vers Pilornec), à Gestel (Kerguestenen et rue des Plages), à Guidel (contournement routier), à Plœmeur (avenue du Stade, rues Botrel, Yser et Larmor), à Quéven (Kerlebert, Kerletu, rues Botrel, Ferry et Denis Papin), à Bubry (rue de Kerhélène), à Gâvres (rue de Men Guen et des moineaux), à Groix (Kerport Lay), à Hennebont (Kerpotence et St Antoine), à Inguiniel (Roscouëdo), à Inzinzac Lochrist (Le Rudet, Lann Vihan, Cité Jaurès, Pen er Prat et rue des pins) et à Lorient (rues Kerguestenen et Kerulvé).
- Travaux réalisés par les agents de la régie eau potable pour la pose de canalisations ou leur tubage sur environ 2 670 mètres et la reprise de branchements : à Lorient (rue Joseph Henaff, rue Henri Rolland, rue Louis Urbain Brue, rue Louis Chaumeil, Place de la Liberté, rue des droits de l'homme, rue Général Desaix, rue Hélène Boucher, rue du Docteur Cottonnec, rue du Lieu-

tenant de Vaisseau Beaumont, Impasse Louis Lancelot), à Lanester, (avenue Kesler Devillers); à Port-Louis (rue de la Digue, Rue Jean Baptiste Guiheneuc), à Languidic (Mané Chelaude).

Assainissement

Réseaux de collecte des eaux usées gérés par la régie

- 162 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (+3.2 % par rapport à 2018);
- 10 réparations de branchements ont eu lieu sur le domaine public (-4 par rapport à 2018);
- 13 réparations sur les réseaux (gravitaires et refoulement) ont été réalisées en urgence;
- 49 tampons ont été remplacés (126 en 2018) et 52 reprises de scellement ont été effectuées;
- Les interventions curatives sont en recul (443 pour 534 en 2018). Les interventions d'astreinte se maintiennent par rapport à 2018 (152 pour 160 en 2018). On dénombre 37 points noirs sur les réseaux (intervention plus de 2 fois par an).
- Les interventions préventives ont concerné un linéaire de 28 km (40 en 2018) de réseau en hydrocurage et 1406 actions (1396 en 2018) ont été engagées sur les ouvrages (STEP 243 et postes de relevage 1163).

Stations d'épuration et postes de relèvement exploités par la régie

Le fonctionnement des stations d'épuration

et les résultats des traitements mis en œuvre sont satisfaisants. Les normes de rejet sont respectées hormis sur quelques unités pour des raisons directement liées au type même de

traitement. Aucun incident majeur sur

les ouvrages n'a marqué l'année

2019, tandis que de nouveaux

équipements étaient parallèlement

mis en service

sur la station du Gripp à

Groix.

La pluviométrie des trois

derniers mois de l'année

a fortement impacté les

volumes collectés par les

réseaux. Globalement, une

augmentation de 10% est enre-

gistrée à l'entrée des stations d'épura-

tion par rapport à 2018. Par rapport à 2017 qui

avait été une année plutôt « sèche » c'est une

variation de plus de 30 % qui est constatée. Il

convient de rappeler que des volumes non négligeables

ne sont pas comptabilisés en entrée de

station du fait des déversements se produisant

sur les réseaux. Il en ressort qu'un effort impor-

tant est à produire afin de réduire les intrusions

d'eaux « parasites » dans les réseaux de collecte.

Contrôles de raccordement

1706 contrôles de branchements ont été réalisés

en 2019 (1707 en 2018) dont 191 contre-visites

(52 branchements neufs, 1643 ventes immo-

bilières et 652 contrôles sous-traités dont 501

sur des branchements existants et 151 sur bran-

chements neufs). Près de 1600 mètres de réseau

ont été investigués à la fumée afin de détecter

Le territoire
comprend 2 400 km
de réseau
eau potable

Zoom

La réglementation anti-endommagement des réseaux

Mise en place dès 2012, la réglementation anti-endommagement, issue de la Loi Grenelle 2, vise à réduire les dommages causés aux réseaux lors de travaux effectués dans leur voisinage et à prévenir leurs conséquences néfastes pour la sécurité des personnes et des biens mais aussi la protection de l'environnement. Elle a d'ores et déjà permis d'améliorer la qualité des informations relatives aux réseaux des différents concessionnaires et de réduire fortement les accidents lors des travaux souterrains. Tous les exploitants doivent déclarer leurs réseaux sur un guichet unique et doivent améliorer en continu la précision des informations transmises dans les Déclarations de projet de travaux (DT) et Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), jusqu'à obtenir une classe de précision A (incertitude maximale de localisation inférieure ou égale à 40 cm pour une canalisation). Tous les exploitants devront avoir géoréférencé leurs réseaux et pouvoir répondre en classe A pour le 1^{er} janvier 2032 au plus tard sur l'ensemble du territoire.

Lorient Agglomération, en tant que propriétaire et exploitant des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, doit répondre aux demandes de renseignements des autres concessionnaires de réseaux (gaz, électricité, fibre optique...) ainsi qu'aux aménageurs publics ou privés qui ont des projets à mettre en œuvre afin de leur signaler la présence de ses réseaux. De cette façon, les travaux prévus par les uns ou les autres intègrent l'existence de réseaux vitaux pour la population. Les équipes qui mettent en œuvre ces projets disposent de plans des infrastructures qui existent dans le sous-sol afin de préparer leurs terrassements et éviter les incidents.

de mauvais raccordements de gouttières, grilles avaloirs d'eaux pluviales, accodraines et autres.

Assainissement non collectif

408 contrôles de conception de filières ont été réalisés en 2019 (418 en 2018). Ceux-ci ont pour origine des certificats d'urbanisme, des permis de construire, des déclarations préalables ou des demandes de réhabilitation.

Les contrôles de réalisation continuent à augmenter en passant de 188 en 2018 à 218. 1736 installations ont reçu la visite des techniciens pour le contrôle périodique de fonctionnement. Les contrôles dans le cadre des ventes diminuent à nouveau en 2019: 158 pour 200.

Travaux sur réseaux et ouvrages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales

Les travaux programmés pour 2019 en concertation avec les communes, ont permis la réalisation des chantiers suivants:

- Renouvellement - chemisage ou extension de réseaux des eaux usées sur près de 7,6 km : à Bubry (rue de Kerhélène), à Hennebont (Rues Joffre, Thorez, Tour St Nicolas et Place De Gaulle), à Inzinzac Lochrist (Pen er Prat), à Lanester (rue Scribe), à Port-Louis (rue de la Digue), à Riantec (ruelle de l'église), à Cléguer (Place du 19 mars 1962), à Gestel (rue des plages), à Guidel (contournement routier), à Larmor-Plage (rue Beau rivage), à Lorient (rue De Gaulle), à Plœmeur (Avenue du stade, rues Pascal, St Bieuzy, Botrel, Perello), à Quéven (Kergavalan, Kerlebert et rues Botrel, Anatole France et Brizeux).
- Réhabilitation des postes de refoulement des

eaux usées de Kerdual et Lénine à Lorient, Lilas à Pont Scorff, Fontaine à Cléguer.

- Renouvellement ou extension des réseaux eaux pluviales urbaines : à Brandérion (Avenue de Gaulle), à Cléguer (Place du 19 mars 1962), à Larmor Plage (secteur Kennedy), à Plœmeur (avenue du stade), à Quéven (rue Laënnec), à Bubry (St Yves), à Caudan (secteur Martenot), accompagnement du programme de voirie de Groix, à Hennebont (Place de Gaulle, rue de la République, rues du cabotage, des Fauvettes et de Kerandré), à Lorient (Tréfaven), à Inguiniel (rue de St Alban), à Inzinzac-Lochrist (rue du Puits, Lann Menard et du Bois), Secteur nord du bourg à Plouay.
- Création d'un bassin d'eaux pluviales dans l'ancien étang de Kergoff à Caudan.
- Fin du chantier de réhabilitation des stations

d'épuration de Groix avec la mise en place d'une filière de déshydratation des boues et l'optimisation de la filière eau au Gripp.

Etudes d'assainissement réalisées

- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur les 25 communes du territoire.
- Réalisation des études pour la révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées de Groix, Calan, Quistinic, Plœmeur, Gestel, Quéven, Riantec, Hennebont, Lanester et Inzinzac-Lochrist.
- Approbation du zonage eaux usées et/ ou eaux pluviales de Lanvaudan, Quistinic et Calan.
- Lancement du marché pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les 25 communes du territoire. ●



Environnement et développement durable

L'Agglomération, chef de file pour le développement durable

La préservation de l'environnement et du cadre de vie est une compétence stratégique exercée par l'Agglomération en tant que chef de file.



La protection et valorisation des paysages et du patrimoine, la prévention des risques d'inondation, d'érosion côtière et de submersion marine, le programme d'éducation et actions de sensibilisation à l'environnement, la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire sont autant de stratégies mises en œuvre pour préserver le patrimoine naturel et le cadre de vie des habitants.

Mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

L'élaboration de l'observatoire de l'eau de la Rade et de la petite mer de Gâvres se poursuit ainsi que les mesures de suivis de la qualité de l'eau sur les bassins-versants du Scorff et du Blavet.

Lorient Agglomération est adhérente aux structures porteuses des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), chargées de la planification et des prescriptions réglementaires, à l'échelle des bassins versants.

Actions opérationnelles de la Gestion des milieux aquatiques

L'avenant milieu aquatique du Contrat territorial de bassin-versant du Scorff a été validé en mai 2019 en Commission locale de l'eau du SAGE Scorff, puis en conseil communautaire en juin. Cet axe fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général instruite depuis septembre 2019.

Un nouveau contrat territorial de bassin 2020-2025 a été rédigé en 2019 en co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de la Vallée du Blavet. Présenté et validé en Commission locale de l'eau du Blavet, il a fait l'objet d'une délibération

unanime en décembre 2019.

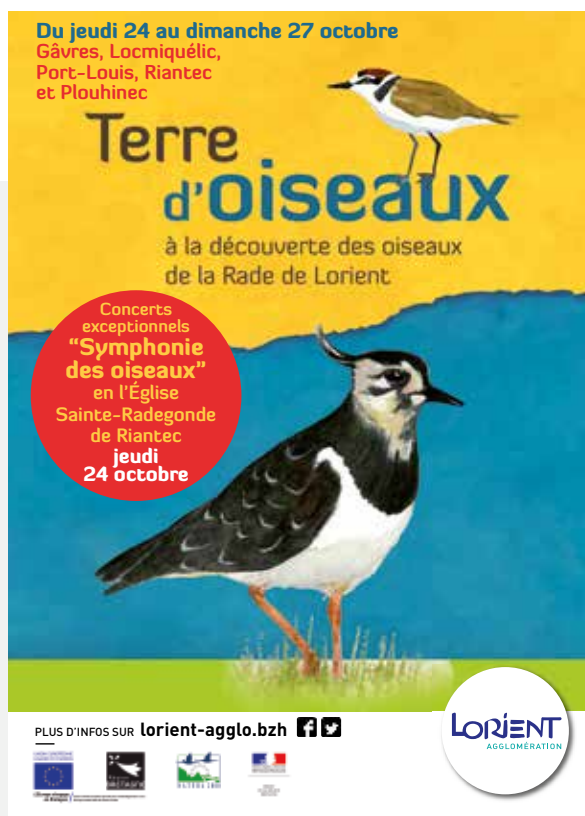
Les actions Breizh Bocage se sont parallèlement poursuivies sur le Scorff et le Blavet aval avec le lancement d'un nouveau marché de travaux pour 2019-2020 et un travail de prospective mené sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

De nombreuses actions sur les pollutions diffuses urbaines ont été mises en œuvre dont la Semaine des alternatives aux pesticides et le suivi des pratiques de désherbage dans les communes et sur les espaces gérés par Lorient Agglomération avec un audit spécifique sur les golfs de Quéven et Plœmeur. Sur le golf de Quéven, des travaux de recherche en eau par forage ont conclu à la présence d'eau disponible en sous-sol. Le programme d'action d'installation de pompe et de restauration de la continuité écologique a été validé en conseil de décembre 2019.



Le festival « Terre d'Oiseaux »

Lorient Agglomération a organisé la deuxième édition du Festival « Terre d'Oiseaux » dédié à la biodiversité et plus particulièrement aux oiseaux. Ce festival s'inscrit dans la continuité des politiques menées en faveur de la biodiversité et de la mise en œuvre d'outils de sensibilisation. Les 5 communes riveraines de la Petite Mer de Gâvres et du site Natura 2000 « Rade de Lorient » ont été les partenaires principaux de cet événement (Gâvres, Locmiquelic, Port-Louis, Riantec et Plouhinec). 2 000 personnes ont été sensibilisées à cette occasion (1300 participations grand public et 700 scolaires). 52 animations se sont tenues dont 2 représentations du concert inaugural « Symphonie des Oiseaux ». Les participants ont aussi pu bénéficier d'une programmation riche comprenant 7 conférences, 7 projections de 3 films, 6 sorties ornithologiques, 8 ateliers à la maison de l'île de Kerner, 8 expositions, 16 demi-journées d'animation pour les scolaires.



Zoom

Optimisation de la protection du littoral de Gâvres

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Bretagne Sud, des campagnes de mesures hydrodynamiques et morpho-sédimentaires sont menées sur la Grande-Plage de Gâvres. Elles permettent d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la plage in situ et de formuler des propositions d'amélioration. Ainsi, des aménagements de confortement de la Grande Plage ont fait l'objet d'une consultation de travaux pour un montant global estimé à 360 000 €. Ces travaux qui seront lancés début 2020 comprennent la pose d'épis en rondin de bois, d'un rechargement arrière dunaire sur le Boulevard de l'océan et la pose de ganivelles en haut de plage pour canaliser le public et stabiliser le sable.

Sur le Ter, l'étude de continuité sur les différents ouvrages présents sur les étangs s'est poursuivie avec la concertation avec le public et les riverains. Un scénario d'aménagement a été retenu au conseil de Juin. Des études complémentaires environnementales s'avèrent nécessaires et vont décaler dans le temps les travaux. Enfin, un avant-projet de travaux a été validé dans le cadre de l'étude sur les continuités écologiques et les problématiques d'érosion de berges à proximité du parc d'eau vive d'Inzinzac-Lochrist.

Actions opérationnelles de la Prévention des inondations (PI)

Lorient Agglomération est responsable de la gestion de 9 ouvrages sur le littoral et la rade de Lorient, constituant le système d'endiguement du territoire. Un protocole de suivi et d'entretien a été établi pour chacun des ouvrages et mis en œuvre dès janvier 2019.

En partenariat avec l'université Bretagne-Sud de Vannes, le projet innovant CoastSnap a été installé sur le littoral de Gâvres. Il offre la possibilité au public de devenir acteurs de la protection du littoral en collaborant à la surveillance de l'érosion côtière (stations de prise de photos à un endroit fixe ensuite transmises pour traitement à l'UBS).

Quelques travaux de confortement ponctuels

ont été réalisés sur des désordres constatés sur les ouvrages du Stole à Plœmeur, de la Grande Plage à Gâvres, du Riant à Riantec. Des mouvements de sable ont été opérés sur la Grande Plage de Gâvres et la plage de la Nourriguel à Larmor-Plage afin de garantir un profil de plage protégeant les ouvrages.

Chacun des neuf ouvrages du système d'endiguement doit faire l'objet d'une étude de danger et d'un dépôt de demande d'autorisation auprès de l'État. Le lancement des études concerne les ouvrages présents sur les communes de Gâvres, Plœmeur et Larmor-Plage.

Natura 2000

Natura 2000 désigne un réseau européen de sites naturels, terrestres et marins, qui concilie la préservation de la nature et les activités humaines, dans une logique de développement durable. 7 sites Natura 2000 sont répertoriés sur le Pays de Lorient dont deux pour lesquels Lorient Agglomération est opérateur local : « Rivière Laïta, pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » et « Rade de Lorient ». Lorient Agglomération et la commune de Groix sont opérateurs conjoints pour le site Natura 2000 « île de Groix ».

3 contrats Natura 2000 sont en cours, 3 nouveaux contrats déposés (dont 1 par Lorient

Agglomération pour une opération de restauration de la dune grise sur le secteur du Fort du Loc'h à Guidel) et 3 dossiers en cours d'élaboration.

30 porteurs de projets (collectivités, établissements publics, associations, entreprises, particuliers) sont soutenus pour l'élaboration des évaluations des incidences de 40 projets (26 manifestations sportives ou culturelles et 14 permis d'aménager).

Afin d'évaluer les gestions de préservation des habitats et des espèces sur les sites Natura 2000, des études et suivis écologiques ont été réalisés en 2019 :

- suivis botaniques (pelouses, dunes et landes) sur le littoral de Groix, Guidel et Plœmeur,
- suivis ornithologiques en Petite Mer de Gâvres,
- expertise ornithologique à l'échelle de la Rade de Lorient,
- suivi du Liparis de Loesel sur Guidel (orchidée patrimoniale),
- suivi de la Griffes de sorcière (espèce invasive) à Groix.

Une synthèse du Document unique de gestion (DUG), qui réunit le DOCOB du site Natura 2000 « île de Groix » et le plan de gestion du site, propriété du Conservatoire du Littoral « Côte sauvage de Groix », a été rédigée en 2019 et sera publiée en 2020.

Patrimoine naturel et biodiversité

Atlas de la biodiversité intercommunale

En 2019, conformément aux engagements pris auprès de la Région Bretagne, de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Union Européenne, Lorient Agglomération a poursuivi l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) et a finalisé un plan d'actions « continuités écologiques ». Cet atlas est un outil

Zoom

Les animations scolaires

3 opérations pédagogiques « S Eau S Blavet », « Ecol'Eau Scorff » et « S Eau S Littoral », sont pilotées chaque année par Lorient Agglomération, en partenariat avec l'Inspection Académique, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Morbihan, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Morbihan, le Syndicat Mixte du SAGE Blavet. 1 149 élèves ont bénéficié d'un de ces 3 programmes sur la période 2019/2020 (S Eau S Blavet : 382 élèves, Ecol'Eau Scorff : 374 élèves, S Eau S Littoral : 393 élèves).

Par ailleurs, l'opération « Mon école éco-mobile » a permis à 5 écoles de bénéficier d'un protocole de sensibilisation du personnel administratif, technique et pédagogique, des élèves et leurs parents à la problématique des déplacements sur les trajets domicile/établissement scolaires pour promouvoir l'éco-mobilité. Ce dispositif engage les établissements concernés sur une durée de 3 ans et comprend 28 demi-journées d'animation.

de sensibilisation des citoyens et des acteurs du territoire à la biodiversité locale. Afin de co-construire ce projet avec les communes et les partenaires externes, Lorient Agglomération s'est engagée dans un important travail de concertation et d'échanges. Un plan d'actions Biodiversité 2020-2025 a été élaboré courant 2019 et sera opérationnel dès sa validation.

Gestion des sites naturels d'intérêt communautaire

Lorient Agglomération assure en régie la gestion de neuf sites désignés d'intérêt communautaire correspondant à une superficie cumulée d'environ 465 hectares. Les 5 équipes en régie mènent quotidiennement des actions de protection et de préservation des richesses patrimoniales et paysagères auxquelles s'ajoutent, à la faveur

de l'accueil du public, des tâches d'entretien, de propreté, de maintenance et de réalisation de petits aménagements. L'ouverture au public de ces espaces est rendu possible par la mise en défens des habitats et par des opérations de sécurisation des sentiers.

• Littoral Guidel-Ploemeur : maintien du bon fonctionnement des dispositifs de mise en défens des espaces fragiles (dunes et falaises), et des dispositifs qui confortent et canalisent le public (cheminements, accès plage et/ou piste vélos-piétons, aires de stationnement). Des travaux relatifs à la reconquête des milieux ont été menés comme l'arrachage de plantes envahissantes (Baccharis, herbe de la Pampa...), la pose de systèmes de protection autour des nids de gravelots à collier interrompu, le roulage par traction animale sur un secteur de fougères de



5 800 m² dans le but d'épuiser la plante qui a tendance à étouffer le milieu.

- Parc Océanique de Kerguelen : le Conservatoire botanique National de Brest a inventorié en 2019 les prairies de fauche de Kerguelen (côté Est de l'accès au centre nautique). On y note la présence de deux habitats d'intérêt communautaire (Pelouses landicole et Prairie méso-hygrophile) et un habitat rare et d'intérêt patrimonial à l'échelle de la Bretagne : la prairie hygrophile à *Carex divisa* et *Agrostis stolonifera*. La fauche exclusive avec exportation et sans intrant, dont bénéficient ces prairies, est à l'origine de la richesse et de la diversité du cortège floristique inventorié, caractéristique des prairies de fauche atlantique. Cette gestion sera donc à poursuivre.
- Les Rives du Ter : la lutte contre les espèces invasives végétales s'est poursuivie en 2019 et plus particulièrement contre les Lauriers Palme et Sauce qui colonisent les sous-bois. Des sujets de tous âges ont été arrachés grâce à la traction de chevaux de traits, méthode de gestion adaptée à l'environnement du chantier et aux multiples avantages (accessibilité, respect des sols, moindre dérangement de la faune sauvage, énergie non fossile...). La présence pérenne d'espèces d'oiseaux inféodées aux milieux boisés a été remarquée (mésange huppée, sítelle torchepot, les différents pics dont le pic noir et le discret Pic Mar et des oiseaux liés au milieu aquatique, comme le héron cendré, la mouette rieuse, le goéland argenté, le goéland brun, le goéland marin, le grand cormoran).
- Coët Létune : l'objectif sur ce site est d'obtenir un maillage équilibré entre milieux ouverts (non arborés), fermés (arborés), et milieux intermédiaires (fourrés) favorables à l'accueil des oiseaux du bocage. La linotte mélodieuse, le bruant jaune, le bruant zizi, le tarier pâtre, la

fauvette des jardins, l'hippolaïs polyglotte sont présents sur le site en période de nidification. Plusieurs espèces de libellules ont été également vues, comme la cordulie bronzée, la demoiselle écarlate.

- Domaine du Lain et étang du Verger à Gestel : la gestion appliquée au site du Lain relève de la gestion différenciée, celle de l'Etang du Verger relève de la gestion conservatoire, mais intègre dans les deux cas, l'accueil et le bien-être du public (reprise du chemin de randonnée le long du ruisseau du Lain, gestion de zones humides pour enrayer leur fermeture et/ou préserver leur biodiversité, maintien des milieux ouverts inclus dans les boisements dont une action de roulage et arrachage de fougères...).
- Domaine du Bunz et île de Locastel : le portail d'entrée du site du Bunz a été remplacé en 2019. Une portion du mur d'enceinte a également été restaurée. Une étude de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la plateforme d'accès de Locastel à Inzinzac Lochrist a été lancée.
- Petite Mer de Gâvres : une convention de co-gestion a été finalisée en 2019 concernant les sites propriétés du Conservatoire du Littoral autour de la Petite Mer, entre le Conservatoire du littoral, le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon et Lorient Agglomération. Plusieurs espèces d'oiseaux nicheuses sont rencontrées sur le Marais du Dreff : l'avocette élégante, l'échasse blanche, le Chevalier gambette. Par ailleurs, l'éradication du *Baccharis Halimifolia* s'est intensifiée grâce au pâturage ovins et caprins.

Sensibilisation au développement durable

États initiaux de l'environnement intégrés dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU)

En 2019, 8 états initiaux de l'environnement ont été réalisés et intégrés dans les rapports de présentation des PLU de Gestel, Groix, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Larmor-Plage, Quéven, Quistinic et Riante. 1 état initial de l'environnement est en cours de finalisation pour le PLU de Guidel.

Maison de l'île Kerner et Moulin des Princes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Maison de l'île Kerner (située à Riante) et le Moulin des Princes (anciennement Odysseum, situé à Pont-Scorff), sont gérés par Lorient Agglomération en tant que structures de sensibilisation à l'environnement. 1954 élèves ont été accueillis à la Maison de l'île Kerner et 46 animations ont permis de faire découvrir à 550 personnes le patrimoine de la petite mer : botanique, estran, ornithologie...

Compte tenu de travaux réalisés dans l'enceinte du Moulin des Princes, seuls 50 élèves ont bénéficié d'une sensibilisation sur la rivière en 2019, ainsi qu'un groupe de centre aéré sans hébergement (26 enfants). 4 animations nature ont conduit le grand public (37 personnes) à la découverte du Scorff autour du Moulin. Parallèlement, l'association Eau & Rivières de Bretagne a conduit également 4 animations sensibilisant ainsi 45 personnes supplémentaires. ●

465 hectares
répartis sur 9 sites
naturels d'intérêt
communautaire



Semaine du développement durable et Mois de la biodiversité

En 2019, l'EPCI a soutenu 25 associations locales ayant répondu à l'appel à projets « semaine du développement durable ». Un programme d'animations a été mis en place autour de la thématique « Biodiversité ». Plus de 100 animations, réalisées sur 19 communes, ont permis de sensibiliser environ 4 600 personnes (adultes, jeunes et scolaires).

En parallèle de ce programme, Lorient Agglomération a souhaité organiser la 1^{re} édition du « Mois de la Biodiversité » en proposant une exposition et 5 temps forts pour mieux connaître et préserver les richesses naturelles du territoire.



Promotion du territoire et de l'intercommunalité

Participer à l'attractivité de l'agglomération

Lorient Agglomération assure la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir l'institution, à renforcer sa visibilité dans et en dehors du territoire communautaire et à faire connaître son rôle, ses réalisations, ses projets.



sécurité, électronique, process, emballage, transport et logistique, marketing) de découvrir des innovations, d'évaluer le marché en temps réel, de fidéliser ses clients et de nouer des partenariats. Le programme de conférences a permis de traiter des sujets d'actualité et des innovations de la filière (modernisation des techniques, respect et gestion durable des ressources, formation des hommes, place des femmes dans la filière, Brexit...).

Animer le territoire et participer à la qualité de vie des habitants

Les évènements locaux

Chaque année, Lorient Agglomération pilote en direct l'organisation d'une centaine d'animations de dimension locale et à vocations variées : colloques, visites de sites, animations locales inédites ou récurrentes.

En 2019, on retiendra par exemple les inaugurations de la scène de musiques actuelles et ses 5 studios de répétition, Hydrophone, à Lorient La Base ou encore celle de la Mission locale. La première étape du Tour de Bretagne cycliste est partie de Lorient La Base et est passée par Larmor-Plage, la route des plages de Plœmeur, Guidel, Pont-Scorff, Plouay, Inguiniel, Bubry, Lanvaudan et Calan pour une arrivée sur un circuit final autour d'Inzinzac-Lochrist, puis le départ de la 3^e étape s'est déroulé à Port-Louis devant la Citadelle. Enfin, une soirée événementielle a également été organisée en juin au port de pêche à l'occasion de l'évènement « Ports en fête ». Après la traditionnelle cotriade, le concert des Innocents a fait le plaisir des spectateurs malgré une météo plutôt défavorable.

Les partenariats

Au titre de sa compétence « promotion du territoire », Lorient Agglomération élabore chaque année un programme d'activités événementielles susceptible de lui apporter un bénéfice en notoriété et en image à l'extérieur. Ce programme se traduit par un ensemble de partenariats conclus entre l'Agglomération et les organisateurs d'évènements récurrents ou

3 grands axes participent à la promotion du territoire et du rôle de l'Agglomération :

- la communication externe au territoire,
- l'animation locale interne au territoire,
- la relation aux citoyens.

Participer au rayonnement de l'Agglomération à l'extérieur du territoire

Les grands évènements communautaires

L'Agglomération organise de grands évènements qui concourent à l'attractivité du territoire à l'échelle du Grand-Ouest. En 2019, deux évènements marquants ont ainsi ponctué l'année :

- Le retour de la goélette Tara de la mission "microplastiques" en novembre 2019, en parallèle de la Semaine européenne de la réduction des déchets, a été l'occasion de sensibiliser le grand-public à l'impact environnemental de leurs choix de consommation. Les résultats des recherches de l'équipe de Tara connaissent au

fil des années un retentissement grandissant. Ainsi, en 2019, le retour de la goélette à Lorient, son port d'attache, a occasionné 1069 retombées (hors radio). 924 articles ont été relayés sur le web, occasionnant près de 2 milliards de vues potentielles au niveau international. De grands quotidiens de la presse écrite comme Le Monde ou Le Figaro ont traité ce sujet dans leurs colonnes. TF1 ou France 2 ont également consacré des émissions aux recherches effectuées par l'équipe de scientifiques embarquée à bord de la goélette à des heures de fortes audiences.

- Le salon Itech'mer, dont Lorient Agglomération est partenaire, et qui a accueilli, pour sa 13^e édition, 243 exposants et 7328 visiteurs qualifiés. Pendant 3 jours, le Parc des expositions de Lanester s'est transformé en un haut lieu d'affaires, de contacts et de réseaux professionnels. Cet évènement est en effet l'occasion pour l'ensemble des professionnels de la filière pêche (conception et réparation navales, capture,



ponctuels selon l'actualité : événements sportifs et/ou clubs sportifs, événements nautiques, événements culturels, événements professionnels. La démarche visant à systématiser depuis plus de cinq ans la contractualisation sous forme d'un marché de prestations de services pousse vers davantage d'exigence dans les relations avec les organismes bénéficiant d'une aide de l'Agglomération (principalement concernant la visibilité de l'institution lors de ces événements). Ces marchés de partenariats et subventions représentent un budget global de près de 1,2 M € en 2019 réparti auprès des différents opérateurs qui participent au rayonnement de l'agglomération dans et en dehors du territoire, éligibles suivant des critères validés par les élus en Bureau communautaire.

Faire connaître le rôle de l'Agglomération

Lorient Agglomération mène les campagnes d'information qui permettent de mieux faire comprendre aux habitants de l'agglomération le rôle de l'intercommunalité et ses domaines de compétence. Ainsi, lorsqu'un projet est suffisamment abouti pour être porté à la connaissance des habitants du territoire, une stratégie de communication est alors élaborée.

Une stratégie pluri-médias

D'un point de vue éditorial, l'Agglomération conçoit et met en œuvre des supports complémentaires :

- Le magazine communautaire « Les Nouvelles » diffusé dans tous les foyers du territoire. Parmi les grands sujets traités en 2019, on retiendra entre autres la diffusion d'un numéro spécial au printemps sur la gestion du handicap parallèlement au dépôt de candidature du projet

+ 20K abonnés suivent l'actualité de l'Agglomération au quotidien sur les réseaux sociaux



« Handicap innovation territoire » (HIT) dans le cadre d'un appel à projet national.

- Le site web lorient-agglo.bzh : disposant d'une meilleure accessibilité « responsive » (accessible de façon adaptée sur ordinateurs, smartphones et tablettes numériques) et hébergeant entre autres quelques formulaires permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches administratives à distance.
- Les réseaux sociaux, avec les gestions des comptes Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn de Lorient Agglomération. Près de 20 000 abonnés suivent ainsi quotidiennement l'actualité de l'Agglomération sur ces différents comptes. Nouveauté 2019, des pastilles vidéo d'une minute en moyenne viennent agrémenter les contenus publiés en ligne de façon à renforcer l'attractivité sur les différentes pages de l'Agglomération.
- Une newsletter grand-public "Lorient Agglo Express" a été créée en 2019. Diffusée à près de 2 000 contacts, elle est l'occasion de faire connaître l'actualité de l'Agglomération en capitalisant sur différents types de médias : réseaux sociaux, vidéos et relais presse nationale.

Communication ciblée

En plus des éditions généralistes, Lorient Agglomération pilote et conçoit chaque année des stratégies de communication thématiques sur les domaines de compétence communautaire.

En 2019, on retiendra notamment le lancement d'un nouveau principe d'édition pour les supports de communication sur le tri et la réduction des déchets. Si ces guides (tri, réduction, déchèteries, jardinage au naturel, etc.) avaient été actualisés au gré des différentes évolutions du service, leur mise en page n'avait pas été revue depuis plus de 10 ans. En concertation avec le service opérationnel, le principe d'édition a donc été revu pour instaurer plus d'homogénéité entre chaque support et favoriser leur lisibilité avec des contenus plus synthétiques.

Par ailleurs, la signalétique des façades et des espaces intérieurs de la scène de musiques actuelles et des 5 studios de répétitions de Hydrophone, a été mise en place en 2019 tout comme celle de la déchèterie « nouvelle génération » de Caudan qui a rouvert ses portes au printemps 2019. ●

4

Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

- Emplois, métiers et carrières 67
- Maintenance du patrimoine 69
- Systèmes d'information 70
- Actes juridiques et marchés publics 71

Emplois, métiers et carrières

Les ressources humaines au service du développement des compétences

Agir pour le service public communautaire, faire vivre une communauté de métiers, gérer les situations de carrière de chacun, sont les enjeux actuels du pilotage des ressources humaines qui engage l'avenir de la collectivité.

Au 1^{er} janvier 2019, 629 des 646 postes budgétés sont pourvus. Les 629 agents se répartissent dans cinq filières : 181 dans la filière administrative soit 28,77 % des effectifs, 441 dans la filière technique soit 70,11 % des effectifs, 2 dans la filière animation, 1 dans la filière sociale, 3 dans la filière médico-sociale et 1 contrat emploi d'avenir.

Pour l'ensemble des filières, 122 postes sont pourvus par des agents de catégorie A (19,39 %), 149 par des agents de catégorie B (23,69 %), 357 par des agents de catégorie C (56,76 %) et 1 par un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Carrières et paie

Gestion du personnel

Le nombre d'arrêts et de contrats diminue légèrement avec 2 314 actes pris en 2019 (2 619

en 2018). Le nombre d'avancements de grade diminue avec 47 avancement en 2019 (67 en 2017, 73 en 2018). Le nombre de paies reste stable avec un peu moins de 10 000 paies à l'année. Dix-huit agents ont fait valoir leur droit à la retraite en 2019 (15 en 2018).

Absentéisme pour maladie

258 agents ont eu au moins un jour d'arrêt pour maladie ordinaire (303 en 2018, 355 en 2017, 343 en 2016), 9 agents ont bénéficié d'un congé de longue durée, 16 agents d'un congé de longue maladie (respectivement 13 et 8 en 2018, 16 et 6 en 2017 et 15 et 13 en 2016).

Le nombre d'agents ayant bénéficié d'un arrêt de maladie (maladie ordinaire, congé de longue durée) diminue.

Cependant, après une baisse en 2018, le nombre total de jours d'arrêt, tous types d'arrêts confondus, augmente d'environ 2 200 jours, dépassant

même le niveau de 2017. On comptabilise en effet 14 632 jours d'arrêt en 2019 (12 446 en 2018, 13 859 jours en 2017). La différence se situe essentiellement au niveau des jours de congés longue maladie avec 2 500 jours de plus en 2019.

Cela représente une moyenne de 22,97 jours d'absence par agent, pour les 637 postes pourvus, soit 3 jours de plus par agent par rapport à 2018, mais identique au taux de 2017.

Le nombre de saisines du comité médical double quasiment en 2019 avec 46 saisines (24 en 2018, 35 en 2017, 45 en 2016).

Dialogue social et instances professionnelles

En 2019, le comité technique s'est réuni à trois reprises, comme en 2018 et 2017. Les commissions administratives paritaires ont tenu 8 réunions toutes catégories confondues (7 en 2018) et ont été saisies 7 fois par écrit (8 en 2018). Cette



629 agents travaillent dans les différents services de Lorient Agglomération au 1^{er} janvier 2019



possibilité de saisie par écrit permet une meilleure réactivité de l'établissement tout en limitant les réunions et les déplacements des élus. Elle est utilisée uniquement pour les questions qui ne présentent aucun sujet de désaccord avec l'agent concerné (disponibilité, détachement, mise à disposition notamment).

Formation et développement des compétences

La formation, comme outil de développement des compétences individuelles et collectives

Au regard des orientations définies dans son Projet d'administration, Lorient Agglomération actualise chaque année son plan de formation pluriannuel. Ce document compile l'ensemble des besoins de formations collectives et individuelles des agents nécessaires au renforcement des compétences, au développement de l'expertise métier et à la sécurisation des postes de travail.

En 2019, 419 agents ont été formés à hauteur de 1630 jours de formation. Le nombre de jours a augmenté par rapport à 2018 du fait de la mise en œuvre de formations internes en bureautique et de l'augmentation des recyclages de formations en conduite d'engins.

Emplois d'avenir, apprentis et stagiaires

L'établissement s'engage en matière d'insertion sur le marché de l'emploi, avec le recrutement d'1 agent en contrat emploi d'avenir, 7 apprentis et 8 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Par ailleurs, Lorient Agglomération a accueilli 31

stagiaires étudiants dont 5 pour des stages de plus de deux mois. Ce sont les thématiques de l'environnement, de la gestion et du traitement des déchets, de l'habitat, du développement économique et de l'énergie qui ont été les plus demandées.

Emploi, gestion des effectifs et des postes

Mouvements de personnel

Les ressources humaines ont géré 54 dossiers correspondant au recrutement externe de 26 nouveaux agents (14 femmes, 12 hommes).

Les 16 autres postes ont été pourvus par de la mobilité interne (10 femmes et 6 hommes) : 11 agents ont bénéficié d'un changement d'affectation, 5 agents ont changé de poste suite à une réorganisation.

8 postes ont été pourvus par des agents contractuels qui ont pu bénéficier d'une stagiarisation (5 femmes, 3 hommes).

L'offre de mobilité interne est un préalable à tout recrutement externe, pour répondre à l'aspiration des agents de Lorient Agglomération qui souhaitent changer de poste et évoluer dans leur carrière.

Hygiène et sécurité au travail

Une baisse de l'accidentologie au travail a été

constatée en 2019. 55 accidents du travail ont été dénombrés dont 11 accidents de trajet et 1 maladie professionnelle. La gestion de certaines situations complexes a justifié 16 demandes d'expertise médicale. La commission de réforme a été saisie à 11 reprises. L'évaluation du vécu au travail lancée en 2017 s'est poursuivie avec l'analyse du pôle IGT

En tant qu'employeur, Lorient Agglomération assure les formations obligatoires nécessaires à l'activité et aux missions des agents. Ainsi, au cours de l'année 2019, l'effort de formation en matière d'hygiène et de sécurité s'est

poursuivi pour 204 agents qui ont pu en bénéficier. Les formations à l'autorisation de conduite d'engins, de plateforme élévatrice de personnel (PEMP) ou de grue auxiliaire ont, quant à elles, concerné 60 agents. Les formations à l'habilitation électrique ont mobilisé 47 agents. Dans le cadre de ma conduite d'engins, 1 agent a été concerné par la formation initiale minimum obligatoire (FIMO) et 4 agents par la formation continue obligatoire (FCO).

Les formations AIPR ont concerné 17 agents. Enfin 18 agents ont bénéficié d'une formation relative à la prévention des addictions, 55 sauveteurs secouristes au travail ont été formés et 2 agents ont suivi des formations en matière de santé et sécurité des agents au travail.

Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) s'est réuni à 3 reprises. ●

26 nouveaux arrivants ont rejoint les effectifs en 2019, complétés par 16 mobilités internes

Maintenance du patrimoine

Entretenir et optimiser le patrimoine bâti et la flotte de véhicules

Dans un contexte en pleine évolution technique et réglementaire, la satisfaction des besoins des exploitants et utilisateurs doit s'effectuer en garantissant à la fois l'usage, la disponibilité et la sécurité des équipements, tout en s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

L'ensemble des politiques publiques menées par Lorient Agglomération s'appuie sur un patrimoine bâti réparti sur les 25 communes du territoire.

La diversité de ce bâti illustre les multiples activités et services publics développés par la communauté d'agglomération :

- Un patrimoine industriel (stations d'épuration, ouvrages de production d'eau potable, sites de traitement des déchets, ateliers et dépôts de bus...),
- Un patrimoine architectural remarquable (Haras national d'Hennebont, Lorient La Base, Maison de l'Agglomération...),
- Un patrimoine adapté aux différentes politiques publiques (Parc des expositions, casernes des services de secours, patinoire, golfs, musées, locaux commerciaux...).

Au total, l'enjeu représente environ 300 bâtiments, pour une surface de plus de 280 000 m², dans lesquels il est nécessaire d'assurer la maintenance et l'entretien, optimiser son exploitation et poursuivre la politique d'accessibilité.

Optimiser le patrimoine bâti

Aux nombreuses opérations de réhabilitation et de gros entretien réalisées en 2019, se sont ajoutés divers projets de transformation ou de création d'équipements supplémentaires, comme le système de vidéosurveillance des déchèteries, la construction d'une chaufferie à l'espace Créa, la création d'un accès au sous-sol depuis la fosse pour le musée du sous-marin Flore, la pose de lignes de vie en toiture de la patinoire, la sécurisation de l'escalier de la tour de séchage ou la motorisation de trois portes de garage au centre de secours d'Hennebont.

Enfin, la remise à niveau des portes d'accès aux différentes halles du parc des expositions s'est finalisée en 2019 tout comme la réhabilitation du hangar à boues de la station d'épuration de Guidel.



Aménager de nouveaux espaces

Outre la conduite d'opérations en maîtrise d'ouvrage, Lorient Agglomération assure également la maîtrise d'œuvre de certains projets. En 2019, de nombreux équipements ont ainsi été livrés, dont principalement, les salles de concert de Hydrophone, l'espace évènementiel du K2, la déchèterie de Caudan, la mission locale du Pays de Lorient, l'office de tourisme de Groix et le centre de secours principal de Lorient.

Les programmes du futur pôle technique communautaire et du nouveau bâtiment dédié à la course au large ont pu être approuvés par le Conseil communautaire en 2019 et les études se poursuivront en 2020 après la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre au terme d'une procédure de concours d'architecture et d'ingénierie.

Flotte de véhicules

229 véhicules sont mis à disposition des directions de Lorient Agglomération (78 véhicules légers, 106 véhicules utilitaires, 45 poids lourds et bennes à ordures ménagères). Les délégataires de service public bénéficient de plus de la mise à disposition de 61 véhicules légers par l'agglomération.

En 2019, 21 contrats de location ont été renouvelés et 5 véhicules ont été acquis, au travers d'un appel d'offres permettant de faire baisser les coûts, tout en bénéficiant des dernières avancées technologiques, en termes de sécurité ou d'autonomie supplémentaire pour les véhicules électriques par exemple. Deux engins et cinq poids lourds ont été renouvelés et ont complété la flotte au service de la gestion des déchets principalement. L'utilisation de véhicules toujours plus performants en termes de diminution de consommation de carburants et d'émission de polluants est une préoccupation permanente, qui s'inscrit dans l'Agenda 21 et les objectifs de développement durable de la collectivité. En 2019, cinq nouveaux véhicules à motorisation électrique ont porté ainsi à 21 le nombre total de véhicules électriques.

Les actions visant à favoriser les modes de déplacements doux (transports en commun, vélos...) et le regroupement des véhicules des agents de la Maison de l'Agglomération en « pool » ont permis de réduire la flotte de véhicules en mutualisant les moyens. 24 cycles sont ainsi mis à disposition des agents, dont cinq vélos classiques et trois vélos à assistance électrique acquis en 2019. ●

Systèmes d'information

Mettre en réseau l'information pour gérer, partager et aider à la décision

La mise en réseaux des systèmes d'information, le développement d'outil collaboratif, la mise en ligne d'applications métiers, contribuent à accompagner la transition numérique à l'œuvre au sein de l'institution.

La mise en œuvre des projets communautaires intègre systématiquement un volet numérique, devenu incontournable. La gestion du système d'information et des infrastructures informatiques, est ainsi devenue un élément central des politiques publiques, que ce soit au sein de l'Agglomération ou dans une logique partenariale avec les commune-membres et les délégataires.

Continuité de service et sécurisation des infrastructures

Pour assurer la continuité et la fiabilité des accès Internet et des cœurs de réseaux, une double adduction électrique a été mise en place sur les deux datacenters utilisés par l'agglomération. La migration a ensuite été réalisée courant 2019. Tous ces paramétrages vont permettre de sécuriser l'ensemble des réseaux privés internes, externes avec les communes et le public connecté aux réseaux wifi. Ce gros chantier permet de conserver une sécurisation la plus optimale possible pour faire face à des attaques numériques de plus en plus fréquentes et agressives (virus, rançongiciels...). Cette sécurisation a également été appliquée aux liaisons de communications entre les 400 automates utilisés par les services de l'eau, les serveurs, et les applications permettant de superviser leur fonctionnement.

Smart city

La ville intelligente, traduction française de « smart city », est un concept apparu il y a une dizaine d'années, qui s'inscrit dans le prolongement de celui de la ville durable. Il apporte à cette



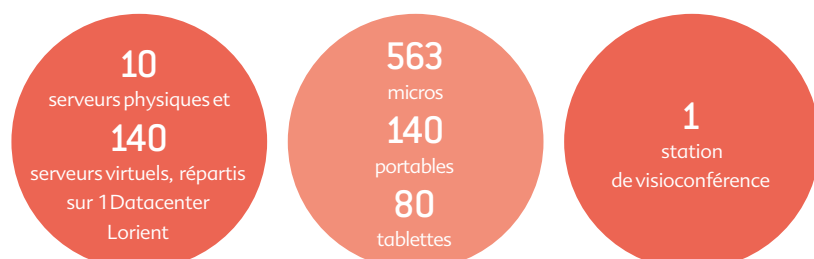
dernière une nouvelle dimension en intégrant l'impact de la transition numérique sur la fabrique de la ville et des territoires. Le numérique n'est pas une finalité en soi mais il constitue une nouvelle opportunité technique au service des projets de politiques publiques.

Lorient Agglomération s'inscrit dans cette démarche et a lancé en 2019 les premières études du projet de modernisation du réseau de déchèteries connectées dans lequel le volet numérique est un paramètre à part entière. La collecte de données agrégées (ou big data) à partir de capteurs connectés et leur analyse en temps réel doit ainsi permettre, à terme, d'optimiser le service public des déchèteries de l'Agglomération. ●

Numérique et PAP

Adopté au cours de l'année 2019, le Projet d'administration Partagé (PAP 2019) comporte un axe consacré intégralement à la transition numérique des services de l'Agglomération. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement et les outils numériques de l'établissement public et de rendre ainsi un meilleur service public aux administrés. Parmi les actions les plus rapidement mises en œuvre, le télétravail a été expérimenté dès septembre 2019 sur un échantillon d'agents avant sa généralisation au début de l'année suivante, compte tenu de résultats très concluants.

En chiffres



Actes juridiques et marchés publics

L'expertise juridique au service des intérêts de l'Agglomération

L'agglomération assure une mission d'assistance, de conseil et de veille pour permettre la mise en œuvre optimisée et sécurisée des projets communautaires.



Nouveau code européen de la commande publique en 2019

La direction des services juridiques conseille et assiste les services dans le choix des montages juridiques nécessaires à la mise en œuvre des projets communautaires. Elle est également chargée d'effectuer un contrôle interne de légalité des principaux actes de Lorient Agglomération.

En 2019, cette activité de conseils juridiques a été particulièrement vigilante au contexte pré-électoral. Cette veille se poursuivra sur l'année 2020, pour préparer la fin du mandat 2014 et l'installation de la future assemblée délibérante. La direction des services juridiques gère également les instances des Syndicats Mixtes du Haras National d'Hennebont (4 réunions) et du SCOT (réunions). Enfin, la direction assume la défense des intérêts de Lorient Agglomération dans la gestion des dossiers précontentieux et contentieux.

Assurer l'établissement et prévenir les risques

La direction des services juridiques gère 12 contrats d'assurance dits « généraux » auxquels viennent s'ajouter les contrats d'assurance construction contractés à l'occasion de la réalisation de certains

ouvrages (21 contrats tous risques chantier et/ou dommages ouvrage gérés en 2019).

Les contrats d'assurance de Lorient Agglomération ont été renouvelés en janvier 2019. La direction a également assuré la gestion du sinistre incendie qui a détruit le Bâtiment des Défis en juin 2018 et aboutit à la signature d'un protocole transactionnel d'indemnisation.

Les marchés d'assurance des Syndicats Mixtes du SCOT et du Haras National d'Hennebont sont également gérés par la direction.

La commande publique et la politique d'achat

L'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau code de la commande publique qui a nécessité la mise en place d'un important dispositif de formation pour les acheteurs et les opérateurs économiques.

Par ailleurs, Lorient Agglomération s'est dotée d'une centrale d'achat communautaire à destination des acheteurs du territoire. Ce nouvel outil qui permet un achat centralisé au bénéfice d'autres acheteurs, est l'aboutissement d'une réflexion menée dans le cadre de la mutualisation avec les communes membres.

Le nombre de marchés conclus par Lorient Agglomération est en augmentation : 153 marchés publics supérieurs à 90 000 € et 131 en dessous de ce seuil. Le montant total attribué s'élève à plus de 55 M€ HT.

Archives et documentation : la conservation et l'information

En 2019, la direction a enregistré 31 versements pour un total de 66,30 ml. Ce chiffre correspond aux versements effectués par les services communautaires mais également au transfert d'archives dans le cadre des transferts de compétence à Lorient Agglomération.

Lorient Agglomération conservait ainsi, au 31 décembre 2019, 1154,19 ml d'archives communautaires et privées.

La direction a répondu à 137 demandes de communication de documents ou de recherches documentaires et est en charge de la veille documentaire hebdomadaire ainsi que du panorama de presse quotidien proposés aux agents de Lorient agglomération.

La direction s'est engagée dans l'archivage électronique de plusieurs flux via l'outil mutualisé proposé par le syndicat mixte Megalis. ●



Rapport financier 2019

● L'exécution du budget 2019	73
● Les principales ressources de l'Agglomération	75
● Les dépenses	77
● La dette	79

L'exécution du budget 2019

Les budgets publics sont composés d'opérations réelles, qui se matérialisent par un décaissement, et d'opérations d'ordre, constituées d'écritures comptables internes à la collectivité (dotations aux amortissements, autofinancement...).

Sur l'exercice 2019, les dépenses réelles de

fonctionnement, tous budgets confondus, de Lorient Agglomération s'élèvent à près de 269 millions d'euros et les recettes réelles à près de 293 millions d'euros.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 93,2 millions d'euros, tous budgets confondus. Ces investissements concourent à la

réalisation des projets structurants de Lorient Agglomération tels que le programme local de l'habitat, le centre de secours de Kervaric, l'installation biogaz, les réseaux et ouvrages eaux pluviales, l'Hydrophone, le Triskell-2^e tranche, réseaux d'eau et d'assainissement collectif.

BUDGETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION

Budget principal

8 budgets annexes :

- des ports de plaisance,
- des parcs d'activités économiques,
- des transports urbains,
- de l'eau,
- de l'assainissement collectif,
- de l'assainissement non-collectif,
- du quartier gare
- énergie

Les grands équilibres et chiffres-clés

L'année 2019 est la deuxième année de la contractualisation financière avec l'État (contrat signé le 29 juin 2018). Pour Lorient Agglomération, cette contractualisation financière impose que les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (comptes de classe 6) ne doivent pas, à périmètre constant, augmenter de plus de 1,3 % par an. Comme en 2018, Lorient Agglomération respecte ce plafond en 2019.

En 2019, l'épargne brute est dynamique et s'élève à 31,8 M€ au compte administratif 2019 (25,1 M€ au compte administratif 2018 soit +26 %). Cette évolution est en lien direct avec la contractualisation, conditionnée par une maîtrise des dépenses de fonctionnement alors même que les recettes sont dynamiques.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, le poste des « dotations et subventions » augmente de 3,7 % en 2019. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) enregistre une baisse de 250 k€ alors que les participations augmentent de près de 700 k€. Parallèlement, les recettes de fiscalité augmentent de 4 %, principalement du fait de la dynamique des bases fiscales; les taux des 4 taxes (taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti et de cotisation foncière des entreprises) restent stables en 2019. Lorient Agglomération n'a pas voté d'augmentation de ces taux depuis 2012, les changements observés sur ceux-ci sont la résultante de la convergence des taux engagée suite à la fusion avec la communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet en 2014. Les autres

recettes de gestion courante subissent une baisse de 12,7 %. À noter, des produits exceptionnels de près de 6 M€ (+ 2,7 M€) qui sont constitués à 78 % de l'indemnisation perçue suite à l'incendie du bâtiment de défis. Au total, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement connaît une augmentation de 4,4 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement observent une légère diminution en 2019 de -0,7 %. Les dépenses de gestion courante baissent de 0,5 %, alors que les charges financières baissent de 10 %, dans un contexte de taux bas.

Cette hausse de l'épargne brute conjuguée à une diminution de l'encours de dette (-9,7 M€) baisse la capacité de désendettement (3,3 ans en 2019, contre 4,6 ans en 2018).

Les ratios

La comptabilité publique définit des ratios obligatoires destinés à synthétiser la situation financière de la collectivité.

		CA 2019 Budgets consolidés	CA 2019 Budget principal
	Population Insee	208 533	208 533
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	795 €	509 €
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	318 €	318 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1022 €	662 €
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / population	237 €	140 €
Ratio 5	Encours de dette / population	962 €	510 €
Ratio 5 bis	Encours de dette (hors emprunts de préfinancement) / population	962 €	510 €
Ratio 6	DGF / population	76 €	76 €
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	19 %	24 %
Ratio 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette / recettes réelles de fonctionnement	88 %	85 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23 %	21 %
Ratio 11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	94 %	77 %
Ratio 11 bis	Encours de la dette (hors emprunts de préfinancement) / recettes réelles de fonctionnement	94 %	77 %

	Lorient Agglomération	Moyenne de la catégorie
Potentiel fiscal par habitant	319,08 €	397,85 €

Le potentiel fiscal mesure la richesse potentielle d'un territoire en appliquant à ses bases fiscales un taux moyen national pour chaque impôt. Il est ici ramené par habitant.

Les principales ressources de l'Agglomération

Les ressources de l'agglomération sont issues à 36 % de la fiscalité locale (ménages et entreprises), à 30 % de produits perçus auprès des usagers (dont TEOM et redevance assainissement) et à 15 % de dotations et participations extérieures, le reste étant notamment représenté par le recours à l'emprunt (14 %).

Détail des ressources 2019

	Millions d'euros
Dotations de l'État	21,2
Contribution économique territoriale	30,9
Versement transport (y/c compensation)	25,7
TEOM	23,4
Taxes d'habitation et foncières	34,0
Redevances assainissement	13,8
Subventions et participations	6,3
Attribution de compensation	1,6
Recettes d'exploitation	43,4
Autres ressources fiscales (TASCOM, IFER, taxe de séjour)	5,7
Autres recettes de fonctionnement	9,5
Subventions et participations (y/c remboursements de travaux)	13,4
TVA et FCTVA	2,7
Emprunt (hors revolving, y/c emprunt relais)	36,5
Autres recettes d'investissement	0,2
Total	268,4

Dans le cadre de la fusion de la communauté d'agglomération du Pays de Lorient et de la communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet au 1^{er} janvier 2014, un dispositif de convergence des taux a été enclenché pour les taxes foncières (bâti et non bâti), la TEOM¹ et la CFE². Ainsi, deux taux coexistent pour un même impôt sur les territoires des anciens EPCI. Ils aboutiront à un même taux cible (par impôt) sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération à l'horizon 2020 pour la TEOM, 2025 pour la CFE et 2026 pour les taxes foncières.

La fiscalité économique

En 2019, le produit de la contribution économique territoriale (CFE+CVAE³) s'est élevé à près de 31 millions d'euros (dont 19,2 millions au titre de la CFE, pour un taux moyen pondéré au même niveau qu'avant la fusion).

Par ailleurs, l'Agglomération a perçu 5,6 millions d'euros au titre de l'impôt forfaitaire sur les entreprises en réseaux, de la taxe sur les surfaces commerciales et de la taxe de séjour.

Le produit du versement transport (y compris les compensations), versé par les entreprises de plus de onze salariés et affecté au budget annexe des transports urbains, s'est élevé à 25,7 millions

d'euros en 2019 pour un taux inchangé à 1,8 %.

Les taxes ménages

Le produit des impôts ménages s'élève à 33 millions d'euros, principalement au titre de la taxe d'habitation (31,4 millions d'euros, dont 2,9 millions de compensations fiscales), pour des taux moyens pondérés là aussi inchangés.

La suppression de la taxe d'habitation (TH), votée par la loi de Finances pour 2018, a produit ses premiers effets en 2018 avec un dégrèvement de TH de 30 % sur la résidence principale des foyers fiscaux les plus modestes. En 2019, celui-ci sera de 65 %, puis de 100 % en 2020. L'État compense ce dégrèvement aux collectivités sur la base de leurs taux et politiques d'abattements de l'année 2017. Le rapport RICHARD-BUR de mai 2018 a identifié plusieurs scénarios de remplacement de la TH afin de garantir aux collectivités un niveau et une dynamique de leurs ressources (remplacement par dotations, transferts d'impôts locaux et/ou nationaux). Le scénario définitif devrait être tranché en 2019, pour une mise en application en 2020.

La TEOM

Le produit perçu pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, destiné à financer le service de

collecte des déchets ménagers, est de 23,4 millions d'euros en 2019.

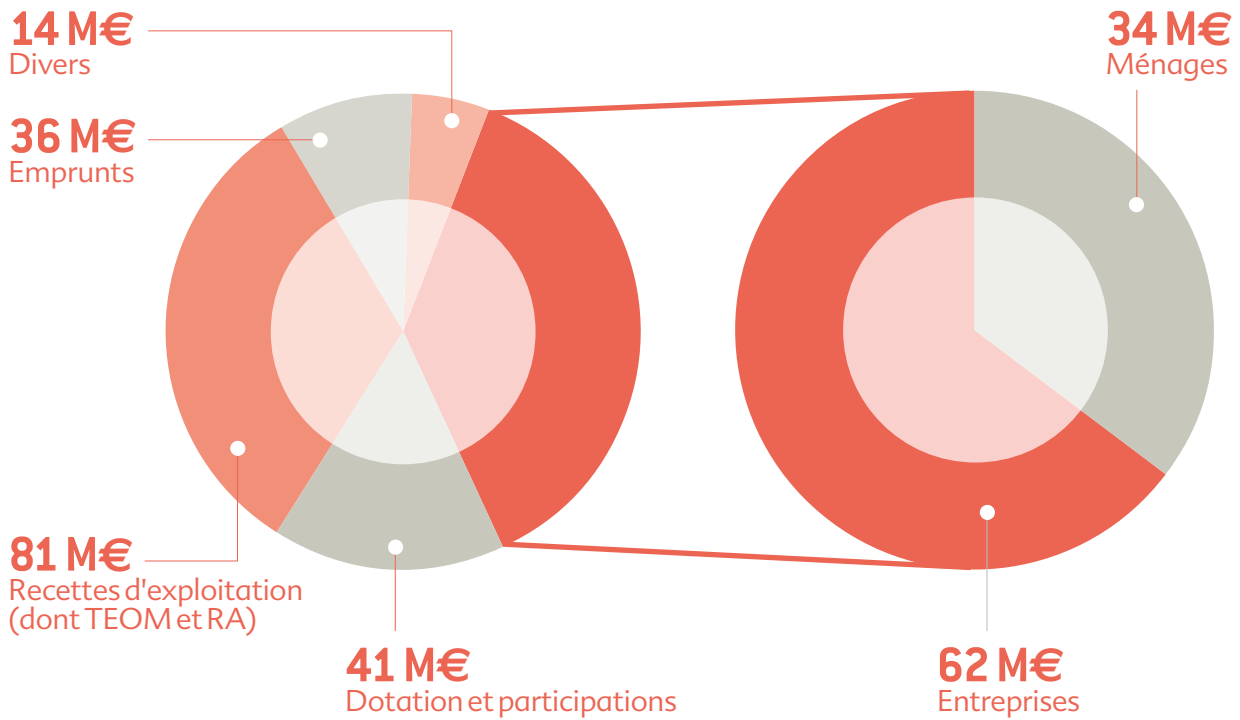
Deux zones de perception coexistent sur le territoire communautaire. Caudan, au vu de l'implantation de l'essentiel des processus d'élimination des déchets ménagers sur son territoire, constitue une zone de perception. Sur l'autre zone, du fait de la fusion, un dispositif de convergence des taux, sur 5 ans, a été instauré entre les communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (18 communes, hors Caudan) et les communes de l'ancienne communauté de communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet (6 communes). En 2019, le taux moyen de TEOM y est de 9,54 %, stable par rapport à 2018. A titre de comparaison, le taux moyen national de TEOM était de 9,23 % en 2017. 2019 est la dernière année de la convergence des taux initiée à compter de 2015. En 2020, le taux de TEOM est unifié sur cette deuxième zone.

Redevance assainissement

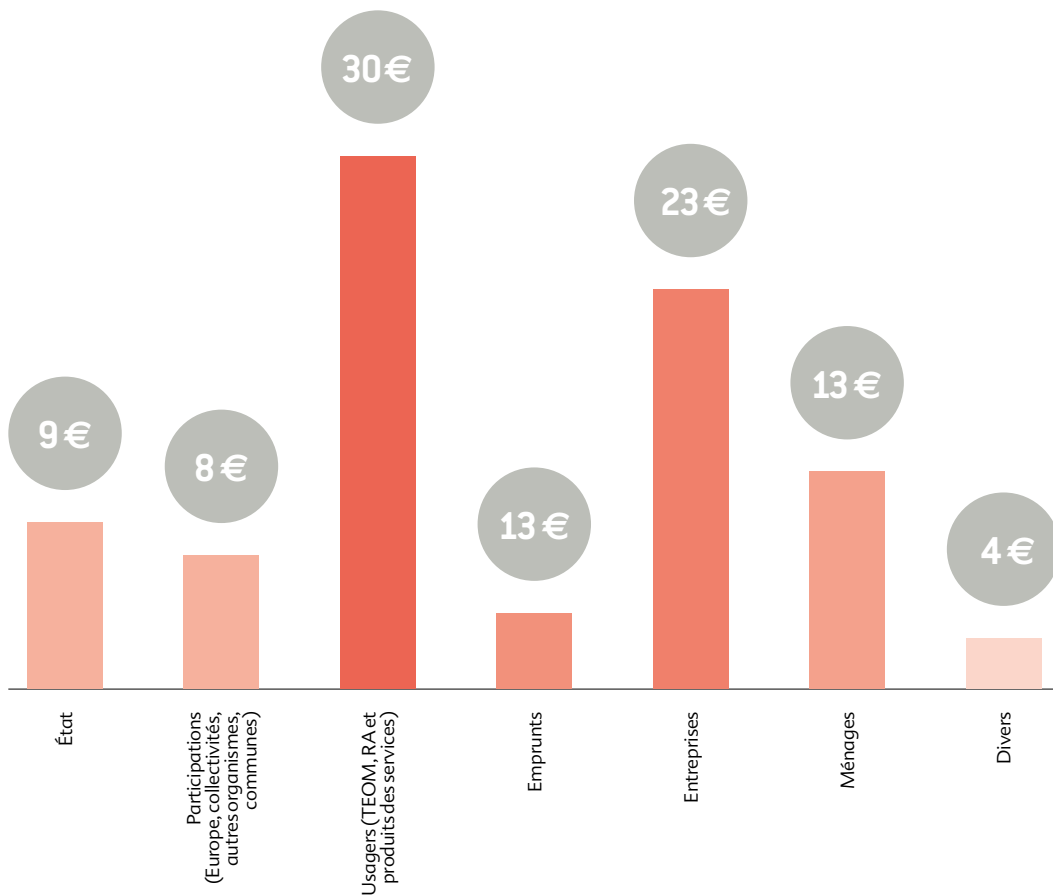
En 2019, le montant de redevance assainissement (RA), assise sur les consommations d'eau potable, s'est élevé à 13,7 millions d'euros.

1. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
2. Cotisation Foncière des Entreprises
3. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Les principales recettes en 2019 (268 M€ - tous budgets)

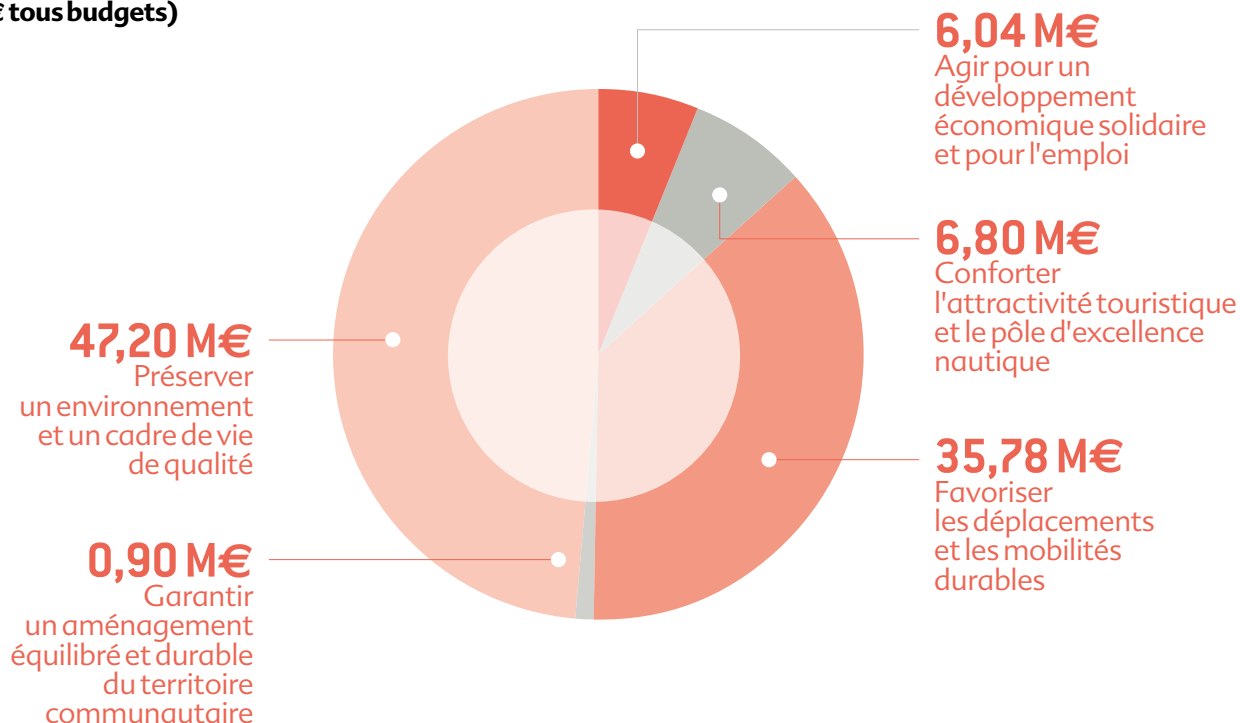


En 2019, pour 100 € de recettes, Lorient Agglomération a perçu :

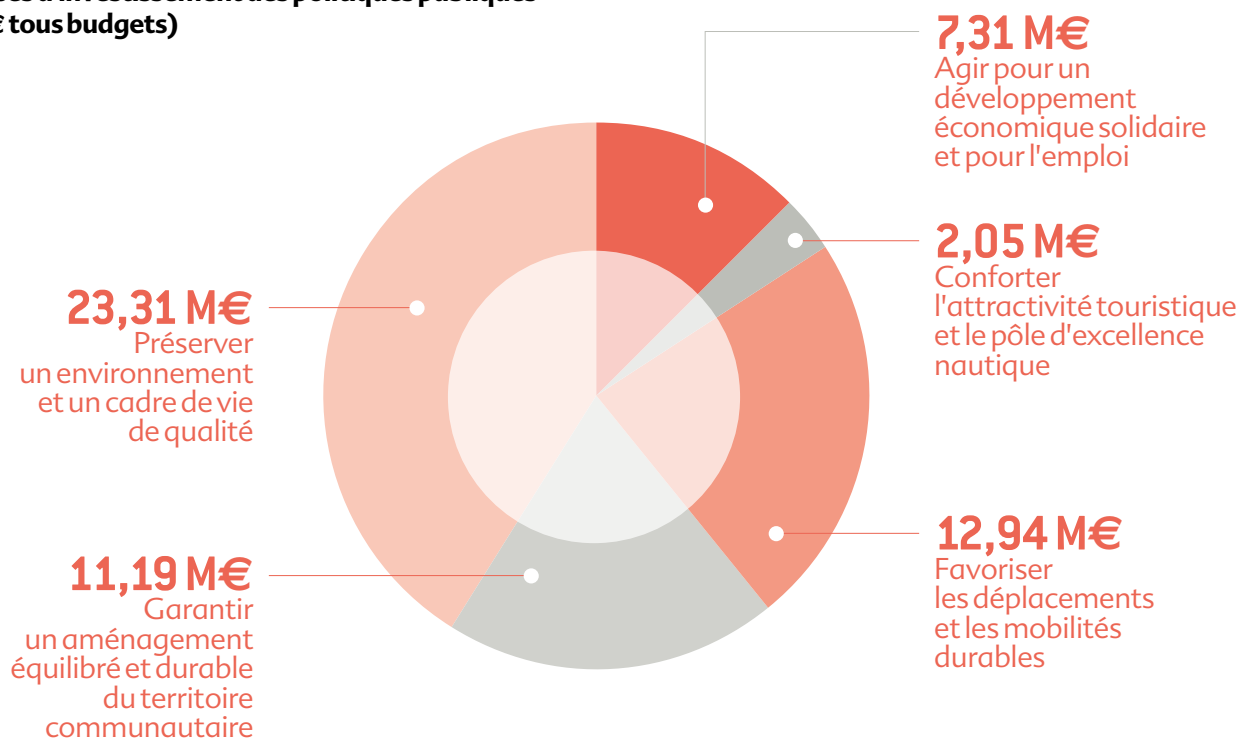


Les dépenses

Dépenses de fonctionnement des politiques publiques (97 M€ tous budgets)

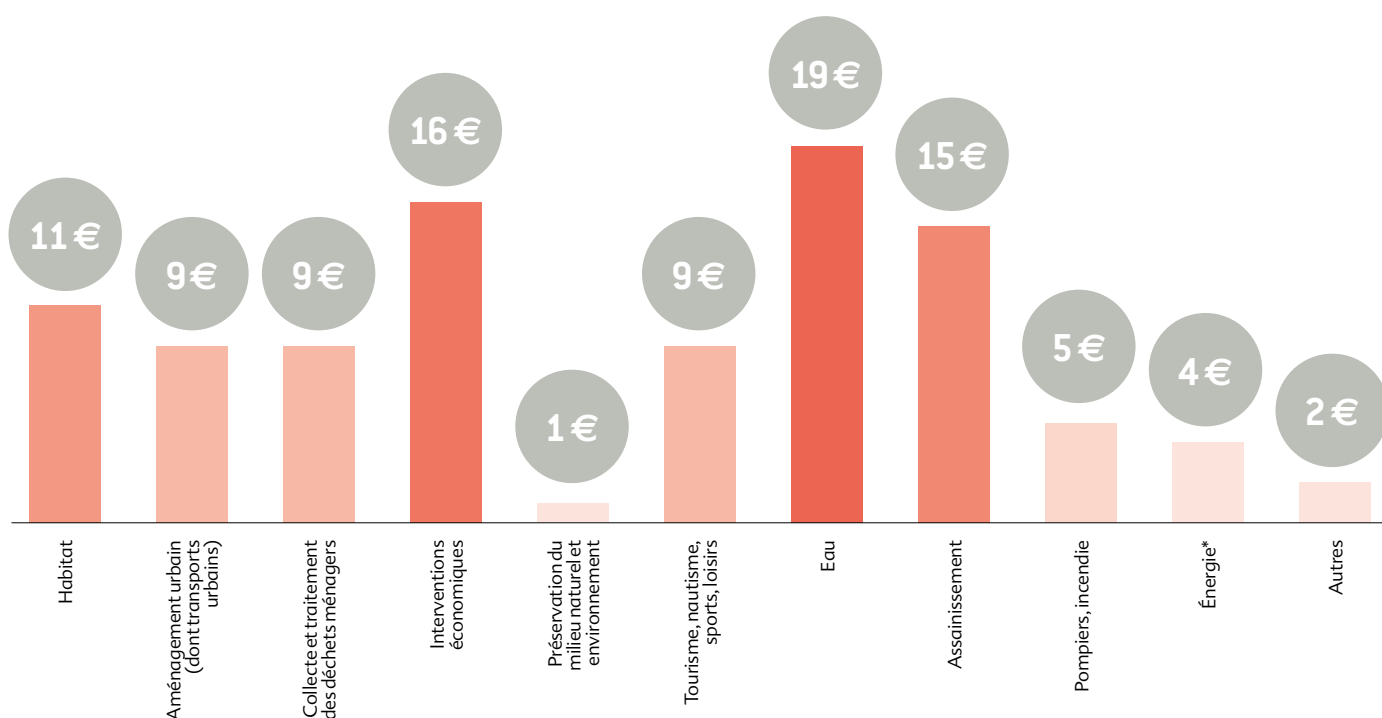


Dépenses d'investissement des politiques publiques (48 M€ tous budgets)



Nota bene: Les dépenses sont présentées par « grandes politiques publiques » ici intitulées « missions ». Cette présentation, facultative, adoptée par Lorient Agglomération, favorise la lecture des documents budgétaires. La mission 6 étant une mission de « moyens », non une mission « opérationnelle », ses dépenses ne sont pas intégrées dans les graphiques ci-dessus.

Dépenses d'équipement 2019 (pour 100€) tous budgets



Nota : Les dépenses d'équipement relatives à l'administration générale qui concourt à la mise en œuvre des politiques publiques mentionnées dans le schéma ci-dessus sont réparties au prorata de ces dépenses.

*Energie : Lorient Agglomération développe depuis 2019 une activité de production et de distribution d'énergie électrique et gazière. Cette activité est constitutive d'un service public industriel et commercial et a donc donné lieu, en 2019, à la création d'une régie à autonomie financière et d'un budget annexe.

Mission 6 : mobiliser les ressources au service des politiques publiques

La mission 6 regroupe l'ensemble des moyens supports de l'Agglomération qui concourent à la réalisation des autres politiques publiques ainsi que l'ensemble des opérations comptables internes (119 M€ en dépenses de fonctionnement, 60 M€ en dépenses d'investissement et 117 M€ en recettes de fonctionnement, 100 M€ en recettes d'investissement).

En dépenses, on retrouve notamment les crédits liés aux ressources humaines (formation, action sociale, hygiène et sécurité, personnel) pour un montant de 33,4 M€ tous budgets confondus. C'est également dans cette mission que se trouvent les dépenses liées aux opérations financières (74,7 M€ pour le fonctionnement et 57,8 M€ côté investissement). Celles-ci se décomposent principalement entre les flux

financiers avec les communes membres (13,9 M€, ce sont les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire), les autres reversements de fiscalité (9,2 M€ de FNGIR¹), les opérations liées à la dette (50 M€ tous budgets confondus, 30,8 M€ au titre du budget principal, dont 13,7 M€ d'annuité) et aux écritures d'ordre (dotations aux amortissements pour 13 M€ au titre du budget principal, et 12,2 M€ d'écritures de stocks liées aux parcs d'activités économiques - pour les plus significatives).

Les recettes de la mission 6 sont majoritairement des recettes liées à la programmation financière et budgétaire. Les produits issus de la fiscalité directe atteignent 69,7 M€, ceux issus des dotations² 18,6 M€. Les opérations liées à l'emprunt s'élèvent à 40 M€, dont 21,3 M€ liés au budget principal (dont 17 M€ au titre

de refinancement d'emprunt). L'affectation du résultat reporté en section d'investissement (compte 1068) se monte à 12,8 M€ pour le budget principal. On retrouve aussi les attributions de compensation reçues des communes membres (2,7 M€), dont l'attribution de compensation d'investissement au titre du transfert de compétence « Eaux Pluviales » intervenu en 2018, et des écritures d'ordre notamment au titre des amortissements d'immobilisations du budget principal (13 M€) et les écritures du budget des parcs d'activités économiques à hauteur de 12,2 M€.

Les crédits liés à l'informatique (maintenance, acquisitions de logiciels...), à l'archivage, à l'entretien et à la gestion du patrimoine communautaire, à la communication (promotion du territoire partenariats avec les acteurs locaux,...) sont également dans cette mission.

1. Fonds national de garantie individuelle des ressources
2. Y compris le FCTVA

La dette

Financement des investissements

Les investissements 2019 ont été financés par emprunt à hauteur de 14,45 M€. Cet appel à l'emprunt est réparti comme suit en fonction des budgets :

- **Budget principal** : 1,20 M€
- **Budget transports** : 0 M€
- **Budget eau** : 4,78 M€
- **Budget ports de plaisance** : 1,83 M€
- **Budget des parcs d'activités économiques** : 1,10 M€
- **Budget assainissement collectif** : 4,10 M€
- **Budget ZAC quartier de la gare** : 0,190 M€
- **Budget énergies** : 1,250 M€

Gestion de trésorerie

Pour gérer de façon optimale sa trésorerie, Lorient Agglomération a disposé en 2019 de deux lignes de trésorerie de 10 M € chacune

auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB) et de la Banque Postale, ainsi qu'une ligne de trésorerie de 3 M € auprès de la Banque Postale, destinée au budget Énergies, géré en régie à autonomie financière.

Sur la ligne de trésorerie Banque Postale, l'agglomération a effectué 43 tirages pour un montant total de 68 100 000 € et 21 remboursements pour un montant similaire.

Sur la ligne de trésorerie CACIB, l'agglomération a effectué 4 tirages pour un montant total de 20 800 000 € et 11 remboursements pour un montant similaire.

Sur la ligne de trésorerie destinée au budget Énergies, l'agglomération a effectué 11 tirages pour 1 840 000 € et 1 remboursement pour 250 000 €.

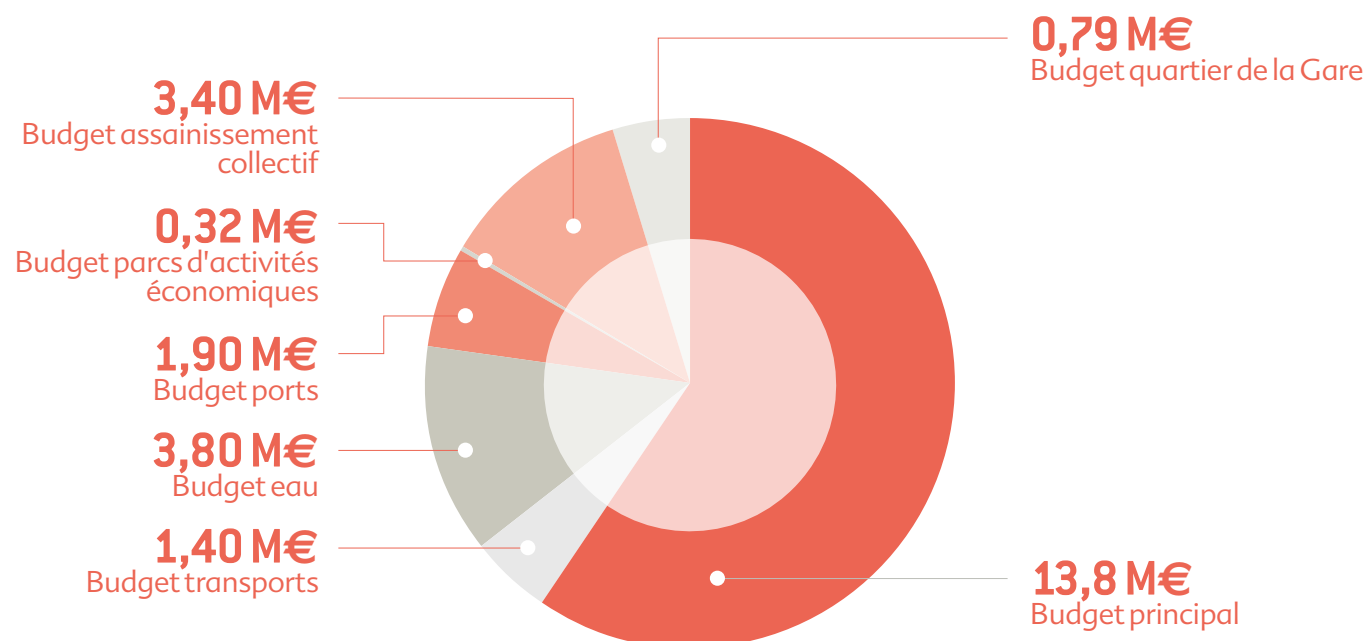
Annuité de dette 2019

L'annuité de dette long terme s'est élevée en

2019, tous budgets confondus, à 24.67 M €, dont 20,98 M € en capital et 3.69 M € en intérêts. Dans le détail, l'annuité de la dette est de :

- **Budget principal** : annuité de 13,8 M € dont 11,8 M € en capital et 2,04 M € en intérêts
- **Budget transports** : annuité de 1,4 M € dont 1,2 M € en capital et 0,2 M € en intérêts
- **Budget eau** : annuité de 3,8 M € dont 3,2 M € en capital et 0,5 M € en intérêts
- **Budget ports de plaisance** : annuité de 1,9 M € dont 1,6 M € en capital et 0,3 M € en intérêts
- **Budget des parcs d'activités économiques** : annuité de 0,32 M € dont 0,29 M € en capital et 0,03 M € en intérêts
- **Budget assainissement collectif** : annuité de 3,4 M € dont 2,8 M € en capital et 0,6 M € en intérêts
- **Budget ZAC du quartier de la gare** : annuité de 0,079 M € dont 0,067 M € en capital et 0,012 € en intérêts

Annuité de dette 2019 par budget



Encours de la dette

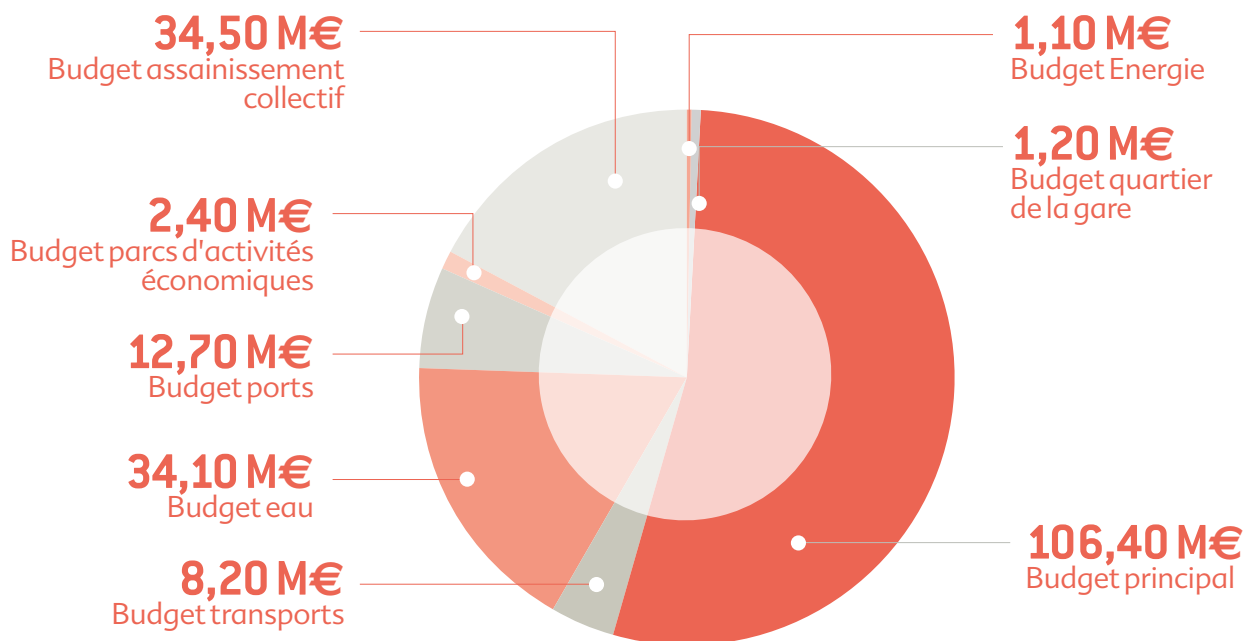
L'encours de dette global, c'est-à-dire le montant total de capital restant à rembourser au 31 décembre 2019 s'établit à 200,6 M€ se répartissant ainsi :

- **Budget principal:** 106,4 M€
- **Budget transports:** 8,2 M€
- **Budget eau:** 34,1 M€
- **Budget ports de plaisance:** 12,7 M€

- **Budget des parcs d'activités économiques:** 2,4 M€
- **Budget assainissement collectif:** 34,5 M€
- **Budget ZAC du quartier de la gare:** 1,1 M€
- **Budget énergies:** 1,2 M€

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette est à 58% sur du taux fixe et 42% sur des taux variables. Cette répartition permet de sécuriser une partie de la dette tout en profitant des taux « histori-

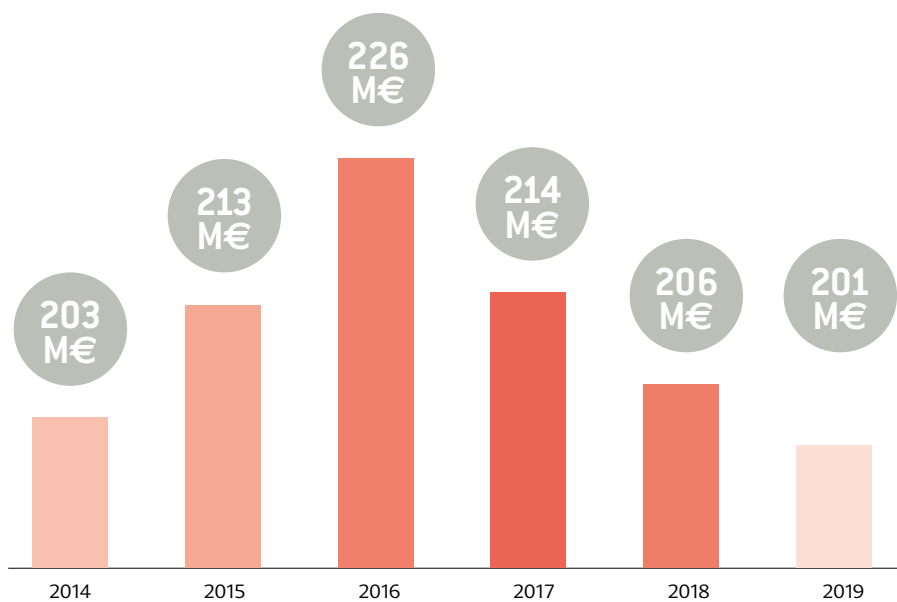
quement » bas sur les marchés pour les contrats indexés à taux variables. La dette à taux fixe comprend quelques contrats positionnés sur des barrières mais ces emprunts ne présentent pas de risques majeurs en raison de barrières protectrices et à l'absence d'effet de levier pour la majorité des contrats. Ces dernières années, Lorient Agglomération a majoritairement emprunté à taux fixe.



Évolution de l'encours de dette globale en M€

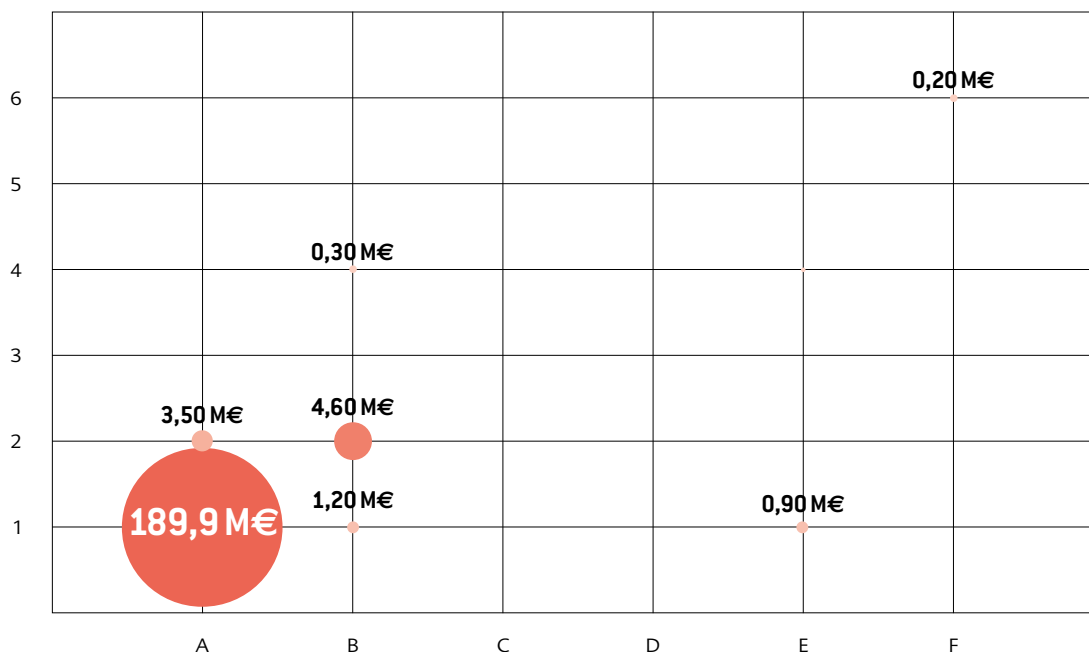
Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2012 est intervenu le transfert des compétences eau et assainissement par les 19 communes membres de Cap l'Orient et par les syndicats intercommunaux ayant précédemment ces compétences. Le montant des emprunts transférés suite à ces prises de compétences s'établissait à 40 M€ dont 14 M€ pour le budget annexe de l'eau et 26 M€ pour le budget annexe de l'assainissement collectif.

En outre, suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014 de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet, 6 M€ d'emprunts ont été transférés par cette dernière et 3 M€ ont été transférés par les communes membres de l'ancienne communauté de communes, soit un total de 9 M€ transférés à Lorient Agglomération au 1^{er} janvier 2014.



Répartition de l'encours de dette selon la charte de Gissler

Selon les critères de la charte Gissler, plus de 94 % de l'encours de dette de Lorient Agglomération est classé A1, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.



Gestion active de la dette

Lorient Agglomération utilise un logiciel de gestion de la dette, Finance active, celui lui permettant de saisir des opportunités (refinancement, mise en concurrence, suivi des conditions financières) pour poursuivre sa logique de stratégie annuelle de gestion de dette.

Cette stratégie sur 2019 s'est construite autour d'une double logique : Aux côtés d'un désendettement dit « passif » (mobilisations d'emprunts nouveaux moindres relativement au remboursement de capital opérés optimisée par des rencontres régulières avec les banques), et désendettement additionnel telle que pratiqué au travers d'opérations de réaménagement d'emprunts (optimisation des coûts de financement).

La conjoncture favorable, l'application de cette double logique permettent d'observer le net infléchissement de la dette pour Lorient Agglomération dont la dette, tous budgets confondus, a diminué de 11 % entre 2016 et 2019.

6

Les délégations de service public

- Gestion, exploitation du réseau de transport collectif urbain de Lorient Agglomération **83**
- Gestion, exploitation des équipements muséographiques de Lorient Agglomération **84**
- Gestion, exploitation et animation des équipements portuaires d'intérêt communautaire **86**
- Gestion, exploitation des équipements nautiques - promotion et développement des activités nautiques sur le territoire de Lorient Agglomération **87**
- Gestion, exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel **88**
- Gestion, exploitation et promotion du camping de La Fontaine à Larmor-Plage **88**
- Gestion, exploitation et animation des golfs de Val Quéven et de Ploemeur Océan **89**
- Gestion, exploitation et promotion de la patinoire du Scorff **90**
- Gestion, exploitation du parc des expositions de Lanester par l'organisation d'actions de promotion, de commercialisation et d'animation de manifestations commerciales, culturelles, sportives et/ou de loisirs **91**
- Gestion, exploitation des studios de répétition et promotion des musiques actuelles sur le territoire de Lorient Agglomération **92**

Gestion, exploitation du réseau de transport collectif urbain de Lorient Agglomération

Déléataire : RATP Dev

Consultez
le bilan 2019 de
la compétence
transports et
déplacements
> P. 47 à 50

Un contrat de concession entre Lorient Agglomération et RATPDEV a été signé le 30 octobre 2017 pour la gestion du réseau de transports urbains de voyageurs CTRL. Il couvre la période 2018 – 2022.

RATPDEV a été retenue, sa proposition l'engageait sur les points suivants :

- Une ambition technique par le succès de la reprise et de l'exploitation du réseau ;
- Une implication au sein du territoire auprès de tous ses acteurs et habitants ;
- Une gouvernance rénovée et une parfaite transparence de gestion qui assure une pleine visibilité et maîtrise financière auprès de Lorient Agglomération.

Les faits marquants de 2019

Mise en place du nouveau réseau

Le nouveau réseau de bus s'est mis en place à partir du 7 janvier 2019. Il a ensuite été adapté au fil des mois après analyse des retours de terrain. En février, des réunions de secteurs ont été organisées à Quéven, Guidel, Pont-Scorff, Gestel et Plœmeur afin d'organiser le service au plus proche des attentes des usagers. D'autres réunions ont



H. COHONNER

été organisées jusqu'au printemps dans les maires afin d'affiner les évolutions d'offres mises en place à compter du 23 avril.

Transition énergétique

La CTRL a expérimenté la mise en circulation d'un bus 100 % électrique Heuliez GX ELEC durant 3 semaines sur des lignes urbaines et péri-urbaines. Par ailleurs, dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, la CTRL a participé à la Journée Mondiale du Transport Public du 21 septembre. À cette occasion, elle a proposé une offre découverte illimitée à 1€ sur les journées du 14 et du 21 septembre, qui a remporté un vif succès. Durant cette période, 5 500 tickets se sont vendus, soit 8 % de plus qu'en 2018.

Festival Interceltique

Un partenariat avec les organisateurs du Festival Interceltique de Lorient et le groupe RATP a été élaboré. Ce partenariat prévoit :

- L'utilisation de la charte graphique Festival Interceltique sur tous les supports liés à l'évènement et l'intégration du lien du site internet CTRL sur le site du Festival Interceltique.
 - La mise en place d'une campagne d'affichage du Festival Interceltique dans le métro Parisien.
 - L'organisation d'une conférence de presse commune au lancement de la manifestation.
- 57 831 voyages ont été réalisés le dimanche 4 août au départ des parkings relais et 27 345 retours au départ de la gare routière avec les services de soirée. ●

Réseau terrestre et maritime	2018	2019
Bateaux mis à disposition	5	5
Matériel de transport mis à disposition	102	102
Kilomètres totaux parcourus en milliers (réseau terrestre)	8 566 018	8 028 226
Coût du service total en K€	32 963	31 401
Voyages totaux (en milliers)	19 840	20 260
Dépenses par voyage terrestre	1,59 €	1,49 €
Dépenses par voyage maritime	3,24 €	2,79 €
Recettes en K€	6 329	6 390
Recette par voyage	0,32 €	0,32 €

Zoom

Entre 2018 et 2019

- Les recettes ont augmenté de 61 839,
- La fréquentation a progressé de 437 685 voyages.

Gestion, exploitation des équipements muséographiques de Lorient Agglomération

Délégataire: Sellor muséo



Consultez
le bilan 2019
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36

En cohérence avec ses objectifs de développement touristique et pédagogique et son choix d'orientation stratégique « Mer-Rade-Vallée », Lorient Agglomération a élaboré un ambitieux programme qui s'est concrétisé par l'ouverture au public d'espaces découverte :

- le Haras national d'Hennebont, espace de découverte du cheval en Bretagne,
- la Cité de la Voile Éric Tabarly à Lorient La Base,
- le sous-marin « Flore » à La Base.

Le projet de la Sellor dans le cadre de la DSP 2018-2022 est ambitieux et propose à Lorient Agglomération une vision touristique et culturelle du territoire, articulée autour du développement d'un axe Lorient la Base-Haras National d'Hennebont. La Sellor souhaite asseoir ces deux sites comme des destinations touristiques à part entière au service de l'attractivité du territoire.

Ces missions participent à une dynamique large générant des retombées directes et indirectes sur le territoire et contribuant, à leur niveau, au développement économique, touristique et culturel du Pays de Lorient.

Les faits marquants de 2019

Haras national d'Hennebont

Le Haras a élaboré un programme de qualité

en s'inscrivant dans une dynamique culturelle en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs qui lui permettent d'entretenir une attractivité régionale. Les projets engagés (nouveau parcours de visite et structure équestre de spectacle) permettront d'asseoir ce positionnement en renforçant le périmètre d'attractivité. En 2019, le Haras comptabilise 38 554 visiteurs-spectateurs. Cette hausse de la fréquentation s'explique notamment grâce à la mise en place d'actions volontaristes comme les nombreux rendez-vous équestres et événements culturels qui ont ponctué l'année (progression sur le spectacle de Noël, vacances d'automne...) ainsi que les actions commerciales à destination des groupes, notamment CE/Affaires. Ainsi la visite des groupes progressent pour la 2^e année consécutive (+ de 36 % en 2019, +18 % en 2018).

Dans le même temps, plus de 120 représentations équestres ont été produites. Le site poursuit ainsi sa dynamique partenariale à l'échelle régionale, avec par exemple :

- la résidence de création avec la Compagnie « Éclats de Rock » (résidence ayant bénéficié du soutien de la Région Bretagne).
- l'accueil de la compagnie Volti Subito en partenariat avec le Trio... S (dans le cadre de « Avis de tournées », dispositif de soutien à la diffusion porté par l'ODIA Normandie, la Région Pays de Loire et Spectacles vivants en Bretagne).

Sur la majorité des temps forts touristiques, les visiteurs ont pu découvrir le site librement et assister à un spectacle en milieu d'après-midi.

En 2019, la Sellor a proposé aux visiteurs, avant ou après le spectacle, des rendez-vous avec les artistes équestres autour de l'art du dressage et de la voltige, des animations autour de la forge,

Données globales	Haras	Sous-Marin Flore	Cité de la voile	Total réseau
2018	37 133	69 242	90 136	196 511
2019	38 554	77 808	101 215	217 577
Évolution	4 %	12 %	12 %	11 %

des présentations de chevaux bretons sur la piste extérieure...

Les Cabarets équestres se sont également développés pour le plaisir de près de 700 spectateurs. Dans l'ambiance insolite et singulière du chapiteau, le Haras a reconduit en journée les cabarets destinés aux groupes (café d'accueil + visite + déjeuner sous chapiteau avec spectacle). Deux dates de cabarets soirée, avec dîner-spectacle et musiciens en live, ont été proposées.

Enfin, le spectacle de Noël est le rendez-vous majeur de l'année avec près de 14 000 spectateurs accueillis sous chapiteau (groupes, scolaires, arbres de Noël, individuels...). Les arbres de Noël avec les comités d'entreprise ont sensiblement progressé. Les samedi 14 et dimanche 15 décembre ont été entièrement dédiés à cette cible avec une offre packagée (spectacle, location d'espace pour le goûter, père Noël, traiteur, balade en calèche...).

Cité de la Voile Éric Tabarly

Avec une fréquentation annuelle de 101 215 visiteurs, la Cité de la Voile poursuit le cap et marque un nouveau record. Depuis 2015, la fréquentation de l'équipement ne cesse d'augmenter (+12 % en 2019).

Sa côte de sympathie et de popularité auprès du public local favorise la fréquentation hors saison et est un relai d'opinion pour les visiteurs estivaux. Cet équipement s'affirme ainsi comme le navire amiral de la destination « Lorient la Base » et draine un public qui profite largement aux autres propositions de visite (Flore, K3 et Musée sous-marin notamment). La balade sous voiles

proposée en option à la visite a été très prisée avec une augmentation de 18 % sur la saison. La visite des groupes a également sensiblement progressé en 2019 (+10 %) après déjà une très bonne année 2018.

Par ailleurs, la Cité de la Voile accueille de plus en plus de séminaires et d'événements d'entreprises et consolide ainsi son volet « tourisme d'affaires ». Le chiffre d'affaires sur cette cible a évolué de +11 % en 2019. La Sellor a continué de s'investir dans les réseaux professionnels comme Morbihan Affaires. La Sellor et la Segepex ont également signé un partenariat afin de développer les rencontres professionnelles (apport mutuel d'affaires, plan d'action commercial commun, plan de communication et de promotion, représentativité commune) et de mutualiser les ressources (partage de compétences, prêt

matériel, formation, achats).

La mise en marche d'un plan d'actions volontariste est efficace puisque les visiteurs interrogés dans le cadre des enquêtes expriment un taux de satisfaction à plus 90 % Taux de satisfaction. La Cité de la Voile Éric Tabarly comptabilise ainsi plus de 26 000 mentions « j'aime » sur Facebook et Instagram.

Sous-marin Flore et son musée

La fréquentation du musée a connu une hausse de 12 % en 2019 (+10,7 % sur la saison estivale) soit plus de 77 000 visiteurs, son maximum depuis son ouverture en 2011. Pour consolider sa fréquentation, le musée propose des animations tout au long de l'année : journées du patrimoine, murder party à Halloween, projection pendant les Aventuriers de la mer. ●

Zoom

Mise en place d'un système de billetterie commun

La Sellor opère pour le compte de l'ensemble des partenaires touristiques de Lorient La Base (Sellor, Ville de Lorient, musée du sous-marin) en accueillant une billetterie centrale dans l'enceinte de la Cité de la Voile. Pour rendre ce service plus efficace, un nouveau logiciel de billetterie en commun, Secutix, a été mis en place en 2019. Cette billetterie en ligne globale pour les sites/activités de La Base permet aux visiteurs d'acheter leurs billets sur Internet, y compris les Pass 2 ou 3 visites.

Sur la période de juillet et août, plus de 27 000 billets ont été vendus en ligne pour un chiffre d'affaires de 146 129 €.



Gestion, exploitation et animation des équipements portuaires d'intérêt communautaire

Délégataire: Sellor ports

Fin 2016, un contrat de gestion, d'exploitation, d'animation et de promotion des installations portuaires d'intérêt communautaire a été signé entre Lorient Agglomération et la Sellor. Ce contrat, d'une durée de 8 ans (du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2024) a pour objet de développer les activités correspondant à l'utilisation des biens d'exploitation mis à disposition du délégataire. Il s'agit également de promouvoir les activités de plaisance, liées à la course au large et plus largement au nautisme sur le territoire, par une pratique commerciale active en créant les synergies et les complémentarités nécessaires, dans un souci de cohérence, de rationalisation et d'efficacité.

Ce contrat a mis en avant les nouvelles pratiques des plaisanciers avec le passage à une nouvelle génération « überisée ». Ce phénomène est accentué avec l'arrivée de la ligne grande vitesse à Lorient et la fréquentation de nouvelles clientèles urbaines. Le délégataire doit donc mener un travail important d'évolution des services proposés et rendus : animation du réseau des plaisanciers, proposition de services de conciergerie, etc.



Consultez
le bilan 2019
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36

Les faits marquants de 2019

Détails sur la fréquentation

La fréquentation des ports est plutôt positive en 2019, tant pour la clientèle utilisant les emplacements à l'année ou celle de passage. 22 371 nuitées ont ainsi été accueillies sur les différents ports du territoire.

Depuis quelques années, la Sellor est très sollicitée au sujet des stationnements de longues durées de grandes unités, notamment au port de Lorient. Des solutions sont envisagées de façon à répondre aux besoins de cette nouvelle clientèle qui constitue une opportunité de développement.

Sur le port de Lorient La Base, l'organisation du Défi Azimut, puis de la Transat Jacques Vabre ont permis la présence de nombreux Imoca aux pontons. Par ailleurs, 3 teams de Class 40 et d'Ultim sont présents à l'année sur le site de La Base. Les travaux d'extension qui se sont engagés à l'automne, étaient très attendus pour garantir la qualité de l'accueil aux pontons. Lorient Agglomération continue ainsi à porter

une ambition portuaire très forte qui s'est traduite en 2019 par les projets d'investissements suivants :

- Extension du pôle course au large,
- Travaux sur la porte-écluse du port de Lorient centre,
- Travaux de réfection du môle de Port-Louis aujourd'hui fragilisé,
- Étude visant un réaménagement et une requalification des espaces à terre du port du Kernével à Larmor-Plage.

Manifestations nautiques

De nombreuses manifestations nautiques et animations se sont déroulées sur les sites des ports de plaisance de Lorient La Base, Lorient centre, Port-Louis et Kernével, parmi lesquelles la régata Windsurf (30 bateaux) et la Duo Catamania (112 bateaux) au port du Kernével; la Demi-clé (32 bateaux) et les Voiles de la Citadelle à Port-Louis (41 bateaux); la Route de l'amitié (50 bateaux) et la Celticup océanique (87 bateaux) à Lorient La Base.

Gestion environnementale

Les ports confiés en gestion à la Sellor ont été labellisés « Ports propres ». Les critères à respecter pour obtenir ces labels sont nombreux : gestion des déchets, qualité de l'eau, formation des salariés, sensibilisation des plaisanciers, prévention des pollutions... ●

Zoom

Les ports en quelques chiffres

- 22 371 nuitées d'escale en 2019
- 2 300 places sur 6 sites,
- 1 907 inscriptions sur liste d'attente,
- 32 personnes employées dans les ports en équivalent temps plein.

Gestion, exploitation des équipements nautiques - promotion et développement des activités nautiques sur le territoire de Lorient Agglomération

Déléataire: Sellor nautisme



Zoom

Une nouvelle dénomination pour « Kerguelen Sports Océan »

En 2019, une réflexion a été menée sur la dénomination du site de Kerguelen. En effet, plusieurs bâtiments et de nombreuses activités cohabitent sur ce site : les sports de compétition avec les clubs dans le pôle, les sports de loisirs dans le centre nautique avec la Sellor qui a diversifié l'offre avec des activités de sport et bien être, l'hébergement et la restauration ouverts à tous toute l'année. Cette étude a conduit à faire évoluer le nom du site et sa signalétique et à le rebaptiser « Kerguelen Sports Océan ». Kerguelen car c'est le nom géographique connu du plus grand nombre. Sports car de nombreuses disciplines y sont pratiquées à tous les niveaux. Océan parce qu'il offre au site le plus bel environnement qui soit pour profiter de tous les services proposés. Avec cette nouvelle dénomination, le site est paré pour affronter les défis à venir d'évolution et de développement de son offre de service tout azimut.

Bilan des événements

Des événements ponctuent l'année dans les équipements nautiques gérés par la Sellor. Compte tenu des conditions climatiques tendues, la 19^e édition des 24h kayak a été moins fréquentée que les années précédentes. Cependant, l'ambiance festive, qui fait la renommée de cet événement, était bien au rendez-vous ! En septembre, la seconde édition du Raid Sport Nature s'est élancée, au Parc d'Eau Vive, avec 44 équipes, 88 concurrents et 17 familles (inscrites au Raid des Familles). Course d'orientation à pied, en VTT et en kayak, entre Lochrist et Hennebont (le parcours passait par le Haras), cette expérience a été conduite en partenariat avec le Club de course d'orientation de Lorient. ●

Le contrat de délégation de service public des activités et équipements nautiques de Lorient Agglomération a été renouvelé le 1^{er} janvier 2016. Dans ce cadre, Lorient Agglomération met à la disposition du délégataire, qui en assume la responsabilité, l'ensemble des biens nécessaires à l'exploitation et notamment :

- deux centres nautiques à Larmor-Plage (centre nautique de Kerguelen et bâtiment pôle compétition dans le parc océanique) et à Port Louis (au port de plaisance de la Pointe - Anse du Driasker) ;
- quatre bases nautiques estivales de Guidel Plages, du Fort Bloqué à Ploemeur, de Gâvres et de l'île de Groix ;
- un spot « char à voile » sur l'esplanade de Lorient La Base et d'embarquement pour les activités nautiques ;
- un parc d'eau vive implanté sur l'île de Locastel sur les rives du Blavet à Inzinzac-Lochrist complété par un local à kayaks ;
- un parc de matériel nautique (207 bateaux à voile, 96 planches à voile, 406 kayaks, 3 bateaux de plongée et 28 bateaux de sécurité).

prises, associations, centres de vacances...) et 63 écoles (dans le cadre des séances financées par Lorient Agglomération).

Bilan des investissements

La réflexion sur la dénomination du site de Kerguelen s'est inscrite dans un programme global de refonte des circulations et du stationnement sur ce site. Ce programme conduit par l'agglomération a permis, sans consommer

de nouveaux espaces, d'optimiser le nombre de places de stationnement, d'améliorer le schéma de circulation (et en particulier de sécuriser l'accès au site) et d'améliorer le traitement paysager des abords de la plage et des bâtiments. Les usagers du site ont pu profiter dès l'été de ce programme de travaux qui au regard des retours des différents utilisateurs (sportifs, clients, plagistes et autocaristes) a apporté entière satisfaction.

Coté Blavet, le tapis roulant permettant de remonter du bief aval au bief amont pour accéder au parc d'eau vive a été remplacé. Le chantier, permettra aussi d'améliorer le fonctionnement de la passe à poissons migrateurs en supprimant la glissière (dispositif qui permettait de descendre le long du tapis roulant pour éviter le stade d'eau vive). Le tapis peut maintenant fonctionner dans les deux sens pour convoier en eau calme les kayakistes de l'amont vers l'aval.

Consultez le bilan 2019 de la compétence tourisme et loisirs > P. 34 à 36

Les faits marquants de 2019

Détail de la fréquentation

9238 clients individuels ont fréquenté les différents équipements en 2019 (+4%), 222 groupes (groupes de plongeurs, séjours scolaires, entre-

Gestion, exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel

Gestion, exploitation et promotion du camping de La Fontaine à Larmor-Plage

Délégataire: Sellor hébergement

Lorient Agglomération a confié à la Sellor par le biais de 2 délégations de service public:

- la gestion et l'exploitation de la résidence de loisirs de Kerguelen à Larmor-Plage et des gîtes du Lain à Gestel (mise en œuvre depuis le 1^{er} juin 2014 pour une durée de 6 ans et 7 mois) d'une part;
- le camping de La Fontaine à Larmor-Plage d'autre part (approuvé par le Conseil communal du 15 décembre 2015 pour une durée de 6 ans).

Les faits marquants de 2019

Le Camping de la Fontaine

Malgré avec un été plus favorable qu'en 2018 mais avec une avant-saison peu propice au camping, l'établissement peine à retrouver un nouvel équilibre faute de développement de sa fréquentation en saison. Le choix fait sur ce contrat d'une fermeture d'un mois en hiver n'a pas été compensé par la conquête de nouveaux clients sur l'été de manière suffisamment significative. Le chiffre d'affaires d'exploitation reste stable mais le nombre de nuitées baisse de 10%,

en particulier sur la location d'emplacement. Cette baisse de fréquentation a été forte sur le premier semestre avec les effets conjugués de la météo et du calendrier (- 37 %) mais elle est restée stable en été et sur la fin de l'année (-1 %).

Les Gîtes du Lain

Composés de 4 maisons de 4 à 8 lits (2 à 4 chambres), les gîtes du Lain ont été rénovés en 2000. Au cœur du parc arboré de Gestel, ces gîtes meublés sont ouverts à l'année. La réussite de la saison est dépendante d'opportunités hivernales (là où peu d'offres équivalentes sont disponibles sur le secteur) mais soumise à une forte concurrence en été. Après une hausse significative de sa fréquentation en 2018, le chiffre d'affaires a baissé en 2019 (-10K par rapport à 2018).

La résidence de Kerguelen

Cet équipement comprend 38 chambres, 130 lits, 2 salles de réunion et un restaurant. Initialement conçu pour assurer le développement des activités du centre nautique, il est ouvert à tous les publics, toute l'année. Avec l'obtention du label « Gîtes de France », la stratégie de développement a évolué pour tenir compte de l'évolution

des modes de consommation (en particulier face à la réduction des classes de mer) et permettre de découpler la fréquentation des hébergements du fonctionnement du restaurant en créant des cuisines en gestion libre. Ces aménagements ont ouvert de nouvelles possibilités et fait significativement évoluer le chiffre d'affaires et la fréquentation entre 2014 et 2017. Depuis, l'évolution se poursuit mais plus lentement car l'optimisation du remplissage avec des groupes est complexe (les chambres sont grandes (2 à 5 lits) mais le nombre de chambre est faible sur ce segment.

En 2019, le chiffre d'affaires progresse de 4 % (hors subvention) et le nombre de nuitées reste stable avec 13 871 nuitées facturées. Contrairement aux années précédentes l'activité du bar restaurant en terrasse baisse un peu du fait des travaux du parking et des abords. La saison a permis de consolider le fonctionnement de cette partie de l'activité avec des retours très satisfaisants de la clientèle. ●

Consultez
le bilan 2019
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36



Gestion, exploitation et animation des golfs de Val Quéven et de Plœmeur Océan

Délégataire: Blue green



S. COURSET

Quéven,
reconnu 1^{er} golf
sportif au
niveau national

Consultez
le bilan 2019
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36

provient ainsi de la vente du produit abonnement (474 abonnements annuels sur le golf de Plœmeur et 517 sur le golf de Queven).

Pour capter de nouveaux clients, la société Blue Green a développé et promotionne son produit "Passeport All Inclusive" valable sur les 50 golfs de sa chaîne. Ce passeport permet à toute personne intéressée par le golf de découvrir cette activité, de suivre un apprentissage via des leçons dispensées par les enseignants et réparties par niveaux de progression, de disposer d'un accès libre à l'ensemble des installations (au même titre qu'un abonné) et d'avoir son propre matériel inclus dans l'offre et ce durant 12 mois. Il est possible d'y souscrire tout au long de l'année auprès des accueils et des enseignants avec un tarif modéré.

Afin de faire adhérer le plus grand nombre de personnes, deux temps forts sont également organisés lors de journées portes ouvertes (une au printemps et une en automne). Les initiations gratuites proposées à ces occasions ont permis de faire venir et découvrir les golfs à plus de 500 personnes en 2019.

Démarche développement durable

Blue Green s'est engagée dans le programme « Golf pour la biodiversité », développé par la Fédération française de golf avec l'appui scientifique et technique du Muséum national d'histoire naturelle. Depuis maintenant trois ans les sites de Plœmeur et de Val Quéven adhèrent à ce programme ambitieux avec la ferme volonté de créer une démarche d'engagement intitulé « programme golf pour la biodiversité ». Parallèlement, Lorient Agglomération a souhaité faire réaliser par un bureau d'études spécialisé dans l'environnement un bilan sur les pratiques d'entretien golf des deux sites. Cette étude a confirmé l'impact des mesures mises en place par Blue Green dans son « Guide des bonnes pratiques de gestion écologiques » visant à un entretien raisonné et favorisant la biodiversité. ●

Au golf de Plœmeur, l'exploitation du restaurant est indépendante de Blue Green. Chaque site dispose d'une exploitation propre quant à son nombre de collaborateurs, ses achats, son matériel et ses produits pour son fonctionnement. Pour autant, il existe des mutualisations ponctuelles du matériel d'entretien ainsi que des collaborateurs lorsque cela est nécessaire.

Les faits marquants de 2019

Épreuves sportives

Avec le concours des associations sportives, des clubs et grâce au soutien et à l'aide des bénévoles, Blue Green organise des épreuves sportives fédérales (Grand Prix et phases qualificatives de championnats de France ainsi que des montées de Divisions). L'accueil de ces événements permet de motiver les joueurs locaux à performer et fait connaître les installations bien au-delà du département. Sur le classement sportif des 720 golfs français, Quéven reste le 1^{er} club breton et le 40^e au niveau national.

Abonnements et initiation au golf

Plus de 40 000 entrées sont totalisées sur les 2 équipements (fréquentation stable par rapport à 2018). Si les joueurs licenciés localement représentent une part importante des abonnements, il en est de même au niveau des résultats de l'exploitation. Près de 60 % du chiffre d'affaires

Les golfs de Val-Quéven et de Plœmeur-Océan ont été ouverts au public en 1990. La gestion de ces équipements a été confiée à Formule Golf, devenue Blue Green, en janvier 1990 pour Val-Quéven et en janvier 1996 pour Plœmeur-Océan.

Cette gestion a de nouveau été confiée au même opérateur le 1^{er} janvier 2019 pour les 10 prochaines années. L'activité principale du délégataire consiste à favoriser la pratique ainsi que l'initiation au golf pour le plus grand nombre, aussi bien pour les habitants de l'agglomération de Lorient, que pour les personnes de passage. À cette fin, Blue Green a conclu une convention avec les deux associations sportives des clubs (type loi 1901) qui ont pour mission d'animer et de développer les compétitions de golf sur les deux structures. Elles organisent environ une soixantaine d'épreuves par an et permettent à plus de cinq mille compétiteurs par golf de se mesurer au travers de ces épreuves.

Le délégataire est propriétaire du fonds de commerce du restaurant du golf de Quéven.

Gestion, exploitation et promotion de la patinoire du Scorff

Délégataire: UCPA



Consultez le bilan 2019 de la compétence tourisme et loisirs > P. 34 à 36

2019 est la troisième année de la délégation de service public entre Lorient Agglomération et l'UCPA (valable jusqu'en janvier 2022). L'UCPA a présenté un projet de DSP qui se concentre sur 4 axes :

- faire rayonner l'équipement grâce à une dynamique en termes de produits, de programmation d'activités, d'amplitudes d'accès, permettant à la patinoire de s'inscrire davantage et définitivement comme un équipement local au service des usagers.
- exploiter la patinoire en bénéficiant du savoir-faire de l'association qui gère les plus gros complexes sur le territoire national ;
- organiser de grands événements et accompagner les clubs usagers de la patinoire dans le développement de leurs projets sportifs ;
- instaurer un management local de la patinoire et de développer des synergies et des innovations.

Les faits marquants de l'année 2019

Fréquentation

30 718 usagers « publics » ont fréquenté la patinoire en 2019 (+3,2 % par rapport à 2018).

Le chiffre d'affaire a augmenté de 20K€ sur la partie « effectif publics » soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2018. Ce chiffre satisfaisant conforte la hausse de fréquentation et l'attrait des usagers pour l'établissement.

Concernant les scolaires, 12 631 élèves ont fréquenté la patinoire (12 044 venant de Lorient Agglomération, 587 extérieurs au territoire).

Concernant les centres de loisirs, 1 552 enfants se sont déplacés en 2019 (1 685 en 2018, -7,9%). Concernant les écoles de patinage, un gros travail a été fourni sur l'année 2019 pour mettre en place et communiquer toutes les nouvelles gammes de produits UCPA. 129 adhérents ont été enregistrés pour les cours de patinage à l'année.

Aménagements

Durant la fermeture du mois de juillet 2019, l'UCPA a réalisé quelques nouveaux aménagements au local patin pour le rendre plus accueillant. Une partie du mur a été repeint avec de la peinture

à craie.

L'affichage des différents produits par l'UCPA a été retravaillé pour davantage de clarté.

Une télévision a également été installée. Elle permet de diffuser des vidéos tutos, réalisées par l'UCPA, sur les bonnes pratiques à avoir à

la patinoire. Ces tutos ont pour but

d'aider et de rassurer les usagers, de leur expliquer le règlement et surtout les règles de sécurité à observer dans une patinoire, par exemple comment bien lacer et serrer ces patins ou encore savoir freiner sur la glace.

Lorient Agglomération est également intervenu dans

l'équipement en 2019 pour mettre en place de 2 enseignes lumineuses (l'une coté parking et l'autre côté voie express avec une signalétique Lorient Agglomération).

L'installation de 4 lyres de jeux de lumières permettant de projeter les logos de l'UCPA et de Lorient Agglomération sur la glace est venue compléter l'intervention de l'autorité concédante. ●

30 718 visiteurs
"publics"
ont fréquenté la
patinoire en 2019

Gestion, exploitation du parc des expositions de Lorient par l'organisation d'actions de promotion, de commercialisation et d'animation de manifestations commerciales, culturelles, sportives et/ou de loisirs

Délégataire: Segepex



Consultez
le bilan 2019
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36

- Lutter contre le changement climatique sur les aspects du transport et des économies d'énergie;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources par une meilleure gestion des déchets, l'encouragement de modes de production respectueux et protecteurs de l'environnement;
- Participer à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations via la participation à l'économie sociale et solidaire et à la diversité culturelle;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains: œuvrer pour l'accessibilité de tous les publics, travailler à la prise en compte des handicaps, améliorer la qualité de vie au travail, favoriser les démarches partenariales avec les prestataires...
- Permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables via un processus d'achats et de fabrications rationalisés et réfléchi privilégiant le local. ●

L'exercice 2019 constitue la 4^e année de la délégation de service public conclue entre Lorient Agglomération et la Segepex et valable jusqu'en décembre 2021.

Le Parc des Expositions dispose d'espaces permettant d'accueillir tous types d'événements: congrès, séminaires, assemblées générales, réunions, salons, soirées, spectacles, forums, expositions, conventions... Avec ces espaces pouvant accueillir de 5 000 à 15 000 personnes et grâce à la qualité de ses prestations techniques, cet équipement est une référence pour de nombreux organisateurs d'événements. Sa situation proche des voies d'accès et son parking de 750 places favorisent la logistique des participants et contribuent à valoriser le pays de Lorient et des activités économiques connexes du secteur (restauration, hôtellerie, commerces divers, transports...).

Les faits marquants de l'année 2019

Fréquentation

La fréquentation 2019 du Parc des expositions est en hausse sur tous les types d'événements: professionnels, grand public, spectacles et concerts... Comme au niveau national, la durée des événements diminue tout comme les budgets alloués. La Segepex s'est adaptée à cette tendance en diversifiant ses activités et en renforçant la partie commercialisation. La redynamisation

de la communication, la refonte du plan de commercialisation et la bonne conjoncture 2019, associées à la réussite du salon Itechmer, ont permis de dresser un bilan favorable pour 2019.

Développement durable et solidaire

Un état des lieux des actions menées au Parc des Expositions a été réalisé en 2019 afin de mettre en place un plan d'actions en faveur du développement durable et solidaire.

Zoom

Lorient Bretagne Sud, destination affaires

La Segepex et la Sellor se sont associées en 2019 pour faire du territoire de Lorient une destination clé des rencontres professionnelles et du tourisme d'affaires en Bretagne et en France.

Aujourd'hui, les positionnements propres aux deux SEM sont complémentaires et permettent de couvrir un large périmètre d'offres clients sans entraîner de concurrence frontale.

Les objectifs de ce partenariat sont multiples:

- Développement des rencontres professionnelles (apport mutuel d'affaires, plan d'action commercial commun, plan de communication et de promotion, représentativité commune),
- Mutualisation des ressources (partage de compétences, prêt matériel, formation, achats...),
- Co-production d'événements.

Les deux entités se sont déjà engagées dans un plan d'action commercial commun. Elles étaient par exemple côte à côte au salon Heavent Paris, le rendez-vous majeur de la profession, pour représenter la destination Lorient Bretagne Sud auprès des organisateurs d'événements et des agences événementielles.

Gestion, exploitation des studios de répétition et promotion des musiques actuelles sur le territoire de Lorient Agglomération

Déléataire : Association « Musiques d'aujourd'hui au Pays de Lorient » (MAPL)

L'association MAPL mène un projet artistique et culturel qui s'adresse à une grande diversité de publics et d'artistes à travers une action territoriale conséquente, dans l'agglomération lorientaise, ainsi qu'au niveau départemental et régional. Des axes forts structurent aujourd'hui le projet de MAPL : accompagnement des musiciens amateurs, soutien aux artistes professionnels, diffusion de concerts, irrigation territoriale, action culturelle et éducation artistique. Agissant dans le cadre d'une convention de délégation de service public (2017-2022) de Lorient Agglomération, MAPL peut également compter sur le soutien de la Ville de Lorient, du Département du Morbihan, de la Région Bretagne et de l'État (ministère de la culture).

Les faits marquants de l'année 2019

Déménagement à Lorient La Base

En 2019, et après de nombreuses années passées à chercher et définir un nouveau lieu aux côtés de son partenaire historique, Lorient Agglomération, MAPL a emménagé dans ces nouveaux locaux à Lorient La Base. Cette nouvelle scène de musiques actuelles, baptisée Hydrophone, est devenue le port d'attache de MAPL alors qu'elle poursuit par ailleurs ses collaborations avec les communes du territoire de façon à toucher les populations les plus diverses.

L'association peut ainsi appuyer son développement dans un lieu équipé de 6 studios (répétitions, MAO, enregistrement) et deux salles de spectacles (200 et 500 places) autour d'un projet d'activités centré sur l'accompagnement, l'action culturelle, la création et la diffusion.

L'installation des équipes s'est effectuée en février 2019 après la réception des travaux. L'ouverture progressive des activités a débuté le 18 mars par l'inauguration du lieu.

Festival Les Indisciplinées

Pour la première fois en 2019, l'organisation du festival Les Indisciplinées a pu s'appuyer sur Hydrophone comme lieu « repère », tout en continuant à proposer une programmation dans d'autres lieux du territoire (Les Arcs à Quéven, Quai 9 à Lanester, le Théâtre de Lorient,

le Feu Follet à Meslan, le Théâtre du Blavet à Inzinzac-Lochrist...). Près de 6 000 personnes ont assisté aux différents concerts en 2019 (4 850 entrées payantes et 1 150 entrées gratuites).

Action culturelle

En 2019, le volet action culturelle compte 2 résidences d'artistes en milieu scolaire (à Gestel et Lorient), 1 projet d'éducation artistique, 2 projets d'ateliers de création et de nombreuses visites d'Hydrophone.

Les résidences en milieu scolaire proposent d'accueillir un artiste sur un temps long et permettent d'initier les élèves à une pratique artistique. Elles proposent un temps d'écriture, de composition, d'enregistrement, de découvertes d'un univers musical. Les élèves ont alors l'occasion de visiter, de participer à un concert précédé d'une répétition et de participer à un temps-fort au moment de la restitution de

leur travail.

Lyrics est un projet d'éducation artistique initié par le Département du Morbihan et auquel participe MAPL. Son objectif est de favoriser l'apprentissage de l'anglais à travers l'écriture de chansons, la composition et l'interprétation scénique.

Enfin, les projets d'ateliers de création sont des moments concentrés de partage, d'échange et d'expression artistique d'un collectif avec un artiste. L'artiste Di#se, rappeur, et le beatmaker Romain Jovion ont travaillé avec les élèves de l'école de musique de Guidel et 5 rappeurs amateurs du bassin lorientais réunis sur appel à participation. Les artistes Blutch et Vincent

Malassis ont également circulé à bord d'un bus transformé en studios dans les quartiers de Lorient. Ils ont invité les secteurs jeunesse et les habitants à capter des sons, découvrir le sampling, et travailler la matière sonore pour aboutir à la création de morceaux électro. ●

Consultez
le bilan 2019
de la compétence
tourisme et loisirs
> P. 34 à 36





Infos pratiques

● LORIENT AGGLOMÉRATION

Maison de l'Agglomération
Esplanade du Péristyle
CS 20 001

56314 Lorient Cedex

Tél. 02 90 74 71 00

Numéro vert : 0 800 100 601 (tapez 1 pour le service déchets, 2 pour l'eau et l'assainissement et 3 pour l'habitat)
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (accueil et standard)

www.lorient-agglo.bzh

● ESPACE INFO HABITAT

Services habitat et urbanisme de Lorient
Agglomération, ADIL et ALOEN

Esplanade du Péristyle

6 rue de l'Aiglon

56100 Lorient

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

PARTENAIRES

● AUDELOR

Agence d'urbanisme, de développement économique et Technopole du Pays de Lorient

12 avenue de la Perrière

56324 Lorient Cedex

Tél. 02 97 12 06 40

Numéro vert développement

économique : 0 805 05 00 26

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30

www.audelor.com

● SEM LORIENT KEROMAN

Exploitation du port de pêche Lorient
Keroman

CS 50382

56327 Lorient Cedex

Tél. 02 97 83 60 60

www.keroman.fr

● SEM XSEA

Aide à l'implantation et au développement des entreprises sur le Pays de Lorient

12 avenue de la Perrière

56324 Lorient cedex

Tél. 02 97 12 06 80

www.xsea.fr

● MISSION LOCALE RÉSEAUX POUR L'EMPLOI DU PAYS DE LORIENT

Gare de Lorient

9bis Place François Mitterrand

56100 Lorient

Tél. 02 97 21 42 05

Horaires d'ouverture : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mardis de 13h30 à 17h30 (fermé le matin)

www.mllorient.org

● LORIENT BRETAGNE SUD TOURISME

Siège de l'Office de tourisme du Pays de Lorient

Quai de Rohan

56100 Lorient

Tél. 02 97 847 784

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

www.lorientbretagnesudtourisme.fr

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

● CTRL

Compagnie de transports de la région
orientaise

Gare d'Échanges

Cours de Chazelles

56100 LORIENT

Tél. 02 97 21 28 29

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

www.ctrl.fr

● SELLOR

SEM des ports de plaisance et équipements publics de loisirs du Pays de Lorient

Villa Margaret

BP 60

56260 LARMOR PLAGE

Tél. 02 97 65 43 21

www.sellor.com

● BLUE GREEN

Gestionnaire des golfs de Val Quéven et
Plœmeur Océan

À Quéven : 5 Kerruisseau

56530 - Queven / 02 97 05 17 96

À Plœmeur : Saint Jude Kerham

56270 - Ploemeur / 02 97 32 81 82

<https://bluegreen.fr/ploemeur/>

<https://bluegreen.fr/val-queven/>

● UCPA

Gestionnaire de la patinoire du Scorff à
Lanester

262 rue Jean-Marie Djibaou

56600 Lanester

Tél. 02 97 81 07 83

www.patinoire-scorff.fr

● SEGEPEX

SEM de gestion du Parc des Expositions
du Pays de Lorient

286 rue Rouget de Lisle

56600 Lanester

Tél. 02 97 76 88 99

www.expo-congres.com

● MAPL

Musiques d'aujourd'hui au Pays de
Lorient

Lorient La Base

Hydrophone (Face A)

11 rue Honoré d'Estiennes d'Orves

56100 Lorient

Tél. 02 97 86 18 10

www.hydrophone.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LORIENT AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication: Fabrice Loher (Président)

Coordination éditoriale: Direction de la communication

Conception graphique/maquette: Dynamo

Impression: Cloître imprimeur

© Photos de couverture (de gauche à droite):

Recto: S. LOREC, Y. ZEDDA, F. GALIVEL, H. COHONNER

Verso: S. LOREC, FLY HD, H. COHONNER, H. COHONNER

Lorient Agglomération

Esplanade du Péristyle

CS 20 001

56314 LORIENT CEDEX

Tél. 02 90 74 71 00

Site Internet: www.lorient-agglo.bzh

Courriel: contact@agglo-lorient.fr

Édition: septembre 2020

Imprimé sur papier PEFC (sigle anglais pour Programme de reconnaissance des certifications forestières), fabriqué à base de bois provenant de forêts gérées durablement.

www.lorient-agglo.bzh

